CITÉS
DU SECOURS CATHOLIQUE
RÉSEAU CARITAS FRANCE

Rapport d'activité 2018

Sommaire

Éditorial 3

Les essentiels

Chiffres clés 4
Le mot du président 5
La parole des acteurs 6
Les temps forts 2018 8

Notre identité

Fondamentaux 10
Engagements et orientations stratégiques 12
Organisation et gouvernance 14
Ressources humaines 16
Bénévoles et volontaires 18
Démarche qualité 20

Nos activités

Accueil et hébergement social/médico-social 22
Accompagnement au logement 24
Logement accompagné et résidences sociales 26
Demandeurs d'asile et réfugiés 28
Mise en activité et insertion professionnelle 29
Promotion de la vie citoyenne 30
Promotion de la santé et du bien-être 31
Petite enfance et parentalité 32
Handicap (travail adapté, hébergement…) 34
Formation professionnelle 36

Les Cités et dispositifs

Carte des Cités 38

Cités et dispositifs du SOCIAL

Territoire Île-de-France

Cité André Jacomet 39
Cité Bethléem 40
Cité Escale Sainte Monique 41
Cité Myriam 42
Cité Notre Dame 43
Cité Le Rosier Rouge 44
Cité Saint Jean 45
Cité Saint Martin 46
Cité Saint Yves 47

Territoire Centre-Ouest

Cité La Gautrêche 48
Cité Jean-Baptiste Caillaud 49

Territoire Sud

Cité Béthanie 50
Cité Germain Nouveau 51
Cité La Madeleine 52

Cités et dispositifs du HANDICAP

Territoire Île-de-France

Cité Atelier d'Aubervilliers 53
Cité Les Fourneaux de Marthe et Matthieu 54
Cité Jacques Descamps 55

Territoire Centre-Ouest

Cité Domaine de Pescheray 56
Cité Jean Rodhain 57

Nos partenaires, mécènes et soutiens 58

Glossaire

ACSC : Association des Cités du Secours Catholique • **ACT :** Appartement de coordination thérapeutique • **AHI :** Accueil, hébergement, insertion • **AIS :** Agence immobilière sociale • **ALT :** Allocation logement temporaire • **ALTHO :** (Hébergement en) alternative à l'hôtel • **ARS :** Agence régionale de santé • **ASELL :** Accompagnement socio-éducatif lié au logement • **ASLH :** Accompagnement social lié à l'hébergement • **ASLL :** Accompagnement social lié au logement • **AU 92 :** Aide d'urgence dans le 92 (Cité Le Rosier Rouge) • **AVDL :** Accompagnement vers et dans le logement • **CADA :** Centre d'accueil des demandeurs d'asile • **CAO :** Centre d'accueil et d'orientation • **CAU :** Collectif des associations unies • **CHRS :** Centre d'hébergement et de réinsertion sociale • **CHS :** Centre d'hébergement de stabilisation • **CHU :** Centre d'hébergement d'urgence • **CHUM :** Centre d'hébergement d'urgence migrants • **CMP :** Centre médico-psychologique • **CPH :** Centre provisoire d'hébergement • **CPOM :** Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens • **CVS :** Conseil de la vie sociale • **DAFI :** Direction administration finances et informatique • **DALO :** Droit au logement opposable • **DDCS :** Direction départementale de la cohésion sociale • **DIHAL :** Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées • **DNA :** Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés • **DPH :** Dispositif premières heures • **DRH :** Direction des ressources humaines • **DRIHL :** Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement • **EA :** Entreprise adaptée • **EAVS :** Équipe d'accompagnement à la vie sociale • **EMILE :** Engagés pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi • **ESAT :** Établissement et service d'aide par le travail • **ETP :** Équivalent temps plein • **FAM :** Foyer d'accueil médicalisé • **FAS :** Fédération des acteurs de la solidarité • **FHSA :** Foyer d'hébergement semi-autonome • **HUDA :** Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile • **IDF :** Île-de-France • **IML :** Intermédiation locative • **LTEM :** Lève-toi et marche (Cité Bethléem) • **MAH :** Maison d'accueil hospitalière • **MNA/JMNA :** Mineurs/jeunes majeurs non accompagnés • **RH :** Ressources humaines • **SAESAT :** Section annexe d'ESAT • **SAMSAH :** Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés • **SAVL :** Service d'accompagnement vers le logement • **SAVS :** Service d'accompagnement à la vie sociale • **SAS :** Service d'accompagnement social • **SAS 2A :** Service d'accompagnement social appartement d'autonomisation • **SIAO :** Service intégré d'accueil et d'orientation

De fortes interrogations

Dominique Manière, directeur général
de l'Association des Cités du Secours Catholique

2017 a vu l'annonce d'évolutions essentielles : le plan quinquennal pour le Logement d'abord dans le secteur social et l'instauration d'un primat de l'inclusion dans le secteur du handicap.

En 2018, ces orientations ont fait l'objet de l'attention de tous les acteurs associatifs. Pour autant, la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, par un appel à manifestation d'intérêt (AMI), ne permet pas encore de procéder concrètement aux transformations qualitatives visées. En moyens et ingénierie, dans un quotidien toujours plus contraint, les associations manquent de soutien dans cette évolution. Les grandes lignes de cette politique doivent trouver des déclinaisons opérationnelles afin que ce changement de paradigme devienne réalité sur tout le territoire.

Une autre évolution, le passage obligatoire des CHRS et autres structures d'hébergement sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) laisse sans réponse de nombreuses questions sur la pérennité de certains dispositifs, sur les modalités de gestion et sur le devenir de l'accompagnement des personnes.

La recherche de la fluidité au sein des dispositifs d'hébergement est présentée comme un élément de progrès dans l'insertion des personnes. Toutefois, la pression induite sur les gestionnaires par le biais d'indicateurs et d'objectifs évaluant essentiellement cette fluidité, aura aussi pour conséquence de faire sortir de ces dispositifs - ou de dissuader d'y entrer ou d'y laisser entrer - des personnes qui ne se verront proposer ni solution alternative, ni Logement d'abord, ni autre solution dite inclusive.

Où iront-elles ? Rejoindront-elles une part invisible de notre société ? Parmi elles se trouveront de fait de nombreuses personnes migrantes sans autre avenir parmi nous que l'errance, la privation de dignité et l'insécurité.

L'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) – au sein de collectifs, de fédérations et du Réseau Caritas France – a la volonté de poursuivre et de développer son engagement dans l'accompagnement et le soutien des personnes en situation d'exclusion sociale ou de handicap.

C'est dans ce but qu'elle porte actuellement ses efforts sur l'adaptation de son organisation afin de demeurer en capacité d'agir au service des personnes exclues ou en situation de handicap, aux côtés des acteurs associatifs et institutionnels de l'action sociale et médico-sociale.

C'est dans ce même but que les professionnels, bénévoles et volontaires qui font l'ACSC s'inscrivent en 2019 dans la définition d'un nouveau projet associatif 2020-2025, afin de se préparer à un avenir en pleine évolution.

Cette publication est une réalisation collective. Un grand merci aux acteurs de l'association et du Réseau Caritas France pour leurs précieuses contributions (rédaction, témoignages, photographies…).

Avec la collaboration de Ophilia Aburabi, Maritsa Anastasiou, Thierry Arnold, Catherine Baldacci, Anne Barreda, Emmanuelle Basque, Lylia Belhadrouf, Anaïs Berthe, Julien Blanc, Christophe Bonhomme, Lucie Bonneviale, Romain Bordeyne, Attawa Brandre, Karine Challange, Annabel Challas-Paillot, Sandrine Chiche, Véronique Claude, Olivier Cornier, Delphine Cotard, Anaïs Damas, Clarisse Damas, Martine Dargent, Jean-François Desclaux, Karine Ducours, Jenny Eksl, Perline Gallard, Philippe Gibaud, Carole Godin, Françoise Goetz, Patrice Gravoin, Andjelani Kasseyet, Caroline Klein, Adélaïde de L'Eprevier, Bruno de Labarthe, Virginie Leduc, Christelle Lefevre, Anne-Lise Lelong, Monique Lenormant, Carine Louge, Soheila Mameli, Dominique Manière, Roger Marlin, Carine Médard-Cardoso, Wahiba Mekious, Warda Merimi, Alison Messaoudi, Olivier Miara, Laurence Michelitz, Luc Monti, Alice Muller, Marina Muran, Virginie Najduch, Agnès Noireaut, Corina Retolia, Laurie Robert, Laurence Ruch, Élodie Sancier, Valérie Sole, Sylvie Stein, Carole Tavernier.

ACSC - Rapport d'activité 2018

Directeur de la publication :
Dominique Manière, directeur général

Conception et coordination : Service communication

Création et réalisation graphique : Amulette.fr

Document imprimé en France en mai 2019
par Handiprint, entreprise adaptée

Crédits photos : ACSC | images : Icons made by Freepik from www.flaticon.com is licensed by Creative Commons BY 3.0 CC 3.0 BY -
Illustrations : © hurca! / Fotolia.com

Tous droits réservés ©2019 ACSC - www.acsc.asso.fr

IMPRIM'VERT® PEFC 10-31-2816

Les essentiels

En 2018, l'ACSC confirme son engagement auprès des personnes migrantes par l'ouverture de CPH, de dispositifs d'insertion de familles réinstallées, d'un accueil MNA/JMNA. Elle a, par ailleurs, commencé à interroger son modèle socio-économique pour s'adapter aux fortes évolutions de son environnement. Au-delà du volet économique, c'est la place, l'action et la relation entre personnes accompagnées, bénévoles, volontaires et professionnels qui est interrogée. Cette démarche donnera lieu au projet associatif 2020-2025.

Chiffres clés

130 dispositifs
répartis sur **6** régions

19
Cités

Plus de **10 000**
personnes accompagnées

254
enfants accueillis
dans **5** crèches

Dont **740**
demandeurs d'asile et réfugiés

1 014
professionnels
(832 ETP)

Dont **377**
en situation de handicap

78
millions €
de budget

360
bénévoles

« Il n'est de richesse que d'hommes »

Jean-François Desclaux, président
de l'Association des Cités du Secours Catholique

En juin 2018, le conseil d'administration m'a fait l'honneur de me confier la présidence de l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC). Mon prédécesseur, Jean-Louis Loirat, me passait le témoin après 7 ans d'une présidence bien remplie au cours de laquelle les défis n'avaient pas manqué ; il concluait son rapport de fin de mandat par ces mots : « Les valeurs, le souci des personnes et les stratégies d'avenir doivent être premières car elles fondent l'identité de notre association et de notre engagement fraternel. »

Ce que j'ai découvert au fil des semaines sur la situation de notre association illustre son propos et mérite un arrêt sur image.

J'ai trouvé un ensemble bien structuré, bien organisé, où le souci de la maîtrise de ce que l'on fait a irrigué tous les pans de l'organisation.

Il est très rassurant de savoir que « la maison » est bien tenue, quand on connaît les risques inhérents aux activités de l'ACSC : accueil de populations fragiles, donc à risques, dans un contexte réglementaire très encadré, reposant sur des financements publics et dans un monde médiatisé à l'extrême.

Cet accomplissement a été atteint grâce à l'effort d'une équipe de professionnels de grande qualité, ainsi qu'à son engagement déterminé et constant au service de sa mission.

Comme dans tout organisme en évolution, des marges de progression existent dans différents domaines ; des sujets sont tendus voire brûlants, et l'instabilité de notre environnement est source de déséquilibre et de remise en cause permanente. Mais le travail qui a été réalisé mérite d'être salué comme une vraie performance et permet d'aborder l'avenir avec confiance.

L'ACSC est aujourd'hui une association en adaptation permanente aux politiques publiques sur le logement ou le handicap, qu'elle accompagne en plaçant toujours la personne accueillie et accompagnée au centre de sa démarche qualité. Des transformations importantes de notre organisation ont été lancées ; elles nous permettront de demeurer un acteur important de l'accompagnement de différentes populations : personnes sans domicile, en situation de handicap, migrantes, femmes seules ou avec enfants…

Initié par une réflexion sur notre modèle socio-économique, notre nouveau projet associatif 2020-2025 verra le jour fin 2019. Il sera le fruit d'une co-construction par nos équipes de professionnels, nos résidents, nos bénévoles et nos volontaires. Il aura certes pour ambition d'adapter l'ACSC aux évolutions de la société et des attentes de nos publics, en tenant compte des contraintes réglementaires et financières associées, mais il est une certitude : le souci et le respect de la personne resteront le moteur de notre action.

L'ensemble des professionnels de l'ACSC et les centaines de bénévoles qui les soutiennent sont engagés, aux côtés du Secours Catholique et du Réseau Caritas France, dans ce combat. « Il n'est de richesse que d'hommes ! »

Retour sur expérience

Témoignage de Roger, trésorier de l'Assemblée des Cités

Bonjour Roger, vous êtes trésorier de l'Assemblée des Cités depuis février 2018. Pouvez-vous nous parler de cette expérience ?
L'Assemblée des Cités est pour moi une très belle chose. Elle me permet d'avoir une vue d'ensemble sur les Cités, de l'action de l'association et du fonctionnement de celle-ci sur le territoire. Cette instance nous permet une concertation active avec les administrateurs, le directeur général et le président de l'association. Nous pouvons leur apporter nos idées et suggestions quant aux grandes directives de l'association comme par exemple le Logement d'abord et la charte de la laïcité. Elle permet la rencontre et l'échange entre les résidents et les salariés des différentes Cités. Ma mission de trésorier est d'affirmer ou d'infirmer certaines factures surtout pour les déplacements lors des réunions. Une des missions du bureau de l'Assemblée des Cités est de proposer et de développer des sujets, après étude des comptes rendus de CVS, en accord avec la direction.

Quel est votre parcours d'élu au sein des Cités ?
J'ai été élu à deux reprises au conseil de maison de la maison relais Desgrais où je réside. Cela fait un mandat également que je suis président du CVS de la Cité Saint Jean. Élu au bureau de l'Assemblée des Cités en tant que trésorier, j'ai connu l'Assemblée des Cités par l'intermédiaire de l'ancien bureau. Pour moi, cela est un nouvel engagement qui j'espère prendra de l'expansion dans un avenir prochain. Cela pourra permettre une meilleure communication non seulement en Île-de-France, mais surtout une ouverture sur le territoire (…).

Élection du bureau de l'Assemblée des Cités, février 2018 (Roger, à droite)

Comment intégrez-vous ces missions dans votre quotidien ?
Pour le temps passé sur ces missions, ce n'est pas un problème, bien au contraire puisque normalement cela ne peut que servir ; servir le rapprochement, le respect, la convivialité et le vivre ensemble (je vis ma vie et non pas celle des autres). Donc voilà pourquoi mon engagement pour ce beau projet peut aider, mais aussi au rapprochement avec d'autres associations dans le cadre d'actions de bénévolat.

Merci pour ce partage d'expérience et bonne continuation dans vos missions !

La réinstallation de familles syriennes réfugiées, à Marseille : un dispositif de protection du HCR[1]

Extrait de l'interview d'un travailleur social de l'ACSC

Depuis le mois de septembre 2018, la Cité Germain Nouveau a accueilli progressivement 15 familles syriennes dans le cadre du programme de réinstallation de l'Union européenne. D'ici le début d'année 2019, ce sont 60 personnes qui seront accueillies.

« Comment sont sélectionnées les familles syriennes qui rentreront dans ce programme européen ?
Théoriquement, la sélection se fait sur la base du volontariat de réinstallation dans un pays tiers, mais les familles n'ont pas le choix de la destination et de la ville d'accueil. Les personnes sont identifiées par le HCR au Liban, en Turquie ou en Jordanie, puis soumises aux autorités françaises pour examen de leur situation. L'OFPRA[2] se déplace dans le pays de premier accueil afin d'étudier la demande de protection. En cas d'octroi d'une protection internationale, l'OIM (Organisation internationale de l'immigration) prépare les familles au départ et organise le transport vers la France. En France, les familles syriennes obtiennent immédiatement un titre de séjour leur donnant droit aux minima sociaux, aux prestations familiales, à la formation et à l'emploi.

Existe-t-il des différences entreune famille arrivée par les routes "classiques" de l'exil et une famille qui rentre dans le programme de réinstallation ?
Les familles, qui arrivent directement en France et qui n'ont pas connu le parcours chaotique de l'exil (bien qu'elles aient connu la migration jusqu'aux camps de réfugiés), sont informées sur les conditions du pays d'accueil. Les familles ont souvent constitué un réseau dans les camps qu'elles gardent et entretiennent ici. Les réseaux sociaux leur permettent d'avoir des contacts et des échanges d'informations. Les familles ne connaissent pas l'angoisse de la réponse positive ou négative de l'OFPRA car généralement elles ont directement une protection (réfugiés statutaires ou protection subsidiaire) qui ouvre des droits.

En quoi consiste votre travail dans ce dispositif d'accueil ?
Nous accompagnons les familles dans une démarche globale (scolarité, soin, ouverture de droit insertion logement…). La particularité est que les familles sont logées dans des logements transitoires (gérés par l'ACSC) en attendant l'accès en logements pérennes. »

[1] Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) - [2] Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA)

« À la crèche de la diversité »

Reportage à la Cité La Madeleine par Cécile Leclerc-Laurent (Secours Catholique Caritas France)

Des crèches à mixité sociale où des enfants d'origines diverses se croisent, avec un accompagnement privilégié à la parentalité : c'est le mode de garde original des tout-petits porté par l'ACSC. Exemple avec la crèche des Trois p'tits Chaudrons, à Toulouse, qui fête ses 11 ans (…)

Laure, auxiliaire de puériculture, enchaîne comptines et chansonnettes avec les moyens et les grands : « Pour moi, cette crèche donne une sécurité affective à des enfants qui ont parfois des difficultés de vie, et elle offre une égalité des chances dès le plus jeune âge. » Pour cause, sur les 25 berceaux de la crèche, près de 45% des familles sont en situation de précarité. 10 places sont en effet réservées à des familles hébergées par l'ACSC, par des associations partenaires, ou encore à des familles orientées par la Protection maternelle infantile (PMI). Les autres places vont aux familles du quartier, ce qui n'exclut pas une certaine précarité (…). Magalie travaille au Gîte de l'écluse : « C'est difficile pour ces familles d'avoir une place en crèche ailleurs, vu leurs faibles ressources. Les Trois p'tits Chaudrons offrent un lieu d'accueil stable aux enfants en dehors de la cellule familiale. » Les tarifs sont échelonnés selon les revenus (…). La CAF et la mairie soutiennent le projet. Céline, habitante du quartier, est maman de Léo, sourd de naissance : « L'environnement est familial, vu le petit nombre de places, et c'est toujours un enrichissement culturel d'être avec des gens d'horizons différents. »

Ce mercredi-là, dans la cour de la crèche, est ouvert l'Espace MoZaïque : ici, les parents – souvent les mamans – sont les bienvenus avec leurs enfants, soit autour d'un petit déjeuner, pour échanger, soit autour d'un atelier (…) « Les ateliers sont surtout des supports pour créer du lien entre parents. L'accompagnement à la parentalité se fait par les échanges d'expériences. Les mamans s'aperçoivent que c'est pareil ailleurs et gagnent confiance en elles », analyse Rachel, éducatrice de jeunes enfants. « L'épanouissement et le sourire qui reviennent chez le parent se répercutent sur son enfant », poursuit Anne, directrice de la crèche. (…) « La crèche, en permettant aux parents de s'occuper en dehors, est aussi un tremplin vers l'insertion », explique Anne. Houda, maman de Zinedine et actuellement hébergée par l'ACSC, cherche justement un appartement. Avoir cette place en crèche l'aide : « J'aime observer mon fils avec les autres enfants au cours des ateliers, et je me sens accompagnée dans ma vie de parent : ici, ils m'ont appris à me séparer de mon fils. Il est plus autonome et épanoui maintenant. » « Pour beaucoup de mamans en difficulté, souvent seules, leur enfant, c'est tout. On les rassure. Il faut qu'elles soient convaincues que c'est bien pour elles. (…) », témoigne la directrice. (…) « La crèche et l'Espace MoZaïque sont des lieux pour apprendre à vivre ensemble dans la différence culturelle et sociale », conclut Sandra, éducatrice de jeunes enfants. « C'est même plus que ça, l'interrompt Rachel. C'est s'enrichir de cette diversité. » Dans les bureaux de l'équipe trône un tableau tissé sur lequel est inscrit : « Merci de m'avoir si bien aidé à grandir », signé Ilyes.

Souvenirs du 24 décembre 2018

Les péniches de Noël, un réveillon participatif

« *Sur le bateau Bel Ami, où chacun a réalisé un service (aménagement, accueil, service des plats, animation des enfants, rangement…) étaient réunies des personnes accompagnées par les Cités Saint Jean et Bethléem, et la délégation de Paris du Secours Catholique. L'ambiance fut fraternelle et chaleureuse, tous se prêtant de bon cœur à ces tâches comme dans une belle fête de famille. Merci à tous pour ce beau moment de partage !* », Thierry.

C'est l'heure des chansons pour les enfants de la crèche des Trois p'tits Chaudrons…

© Élodie Perriot

© Juliette Jem

17 AVRIL : Les « demoiselles de Pescheray » remportent le 3e prix du concours culinaire « L'Assiette Solidel » dans la catégorie salée avec un filet de sandre parfumé au miel des montagnes et son risotto aux senteurs du Cantal. Ce concours gastronomique pour les ESAT et les entreprises adaptées du monde agricole s'est déroulé à La Châtaigneraie dans le Cantal et a réuni une quarantaine de participants de neuf départements, dont nos trois travailleuses de l'ESAT de Pescheray et leur monitrice.

3 MAI : Visite ministérielle de Marlène Schiappa, secrétaire d'État à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, au CHU La Boissière de la Cité Saint Yves. « *Merci aux femmes du foyer de #Trappes pour leur accueil. Soirées d'échanges sincères autour de leurs parcours courageux. L'État les soutient en finançant le foyer, géré par une équipe de travailleurs sociaux formidables* ». (Tweet de la Ministre)

23 MAI : Inauguration des appartements de coordination thérapeutique (ACT) de la Cité Jean-Baptiste Caillaud à Bourges dans le Cher, en présence de Bertrand Moulin, délégué départemental du Cher de l'agence régionale de santé (ARS), de la direction départementale de la cohésion sociale représentée par Benoît Leuret, directeur départemental, et du conseil départemental représenté par la vice-présidente au logement, Nicole Progin et par la vice-présidente à l'enfance et la famille, Sophie Bertrand. Étaient également présents, de nombreux partenaires, les équipes du service ACT et de la Cité, et la gouvernance de l'ACSC.

26 JUIN : Inauguration du nouveau foyer Jean Rodhain à Saint-Doulchard par l'OPH du Cher dans le cadre de la Semaine nationale des Hlm, en présence de Michel Autissier, président du conseil départemental du Cher, Emmanuel Riotte, président de l'OPH du Cher, Jean-François Desclaux, président de l'ACSC. Cet événement festif a permis aux résidents, familles, équipes du foyer, élus et partenaires de se réunir pour un moment convivial et émouvant. Les expositions, visites guidées et prises de parole ont rythmé la journée au cours de laquelle les résidents ont exprimé leur joie de vivre dans leur nouvelle maison comportant 42 chambres individuelles, dont une douzaine adaptée au vieillissement, et de vastes espaces communs.

© Post FaceBook Val de Berry

Également…

FÉVRIER • Participation à la 1re nuit de la solidarité organisée par la Ville de Paris • 1re réunion de l'Assemblée des Cités et élection du bureau **MARS** • Journée mondiale des Droits des femmes à la Cité Escale Ste Monique **AVRIL** • Arrivée des 1ers résidents au centre d'hébergement de Livry-sur-Seine (Cité St Martin) • Emménagement des résidents de la Cité Jean Rodhain dans leur nouveau foyer **MAI** • Portes ouvertes de la résidence de Thianges à Jouarre (Cité Escale Sainte Monique) • Participation de l'Atelier d'Aubervilliers à la présentation *PowerDay* au sein de la société Wavestone • Journée thématique « Personnes migrantes » **JUIN** • Participation à la journée mondiale des réfugiés à Paris place de la République • Prise de fonction du nouveau président de l'ACSC lors de l'assemblée générale **JUILLET** • 10 ans du dispositif annexe de la rue Bénard (Cité Notre Dame) baptisé « La Passerelle »

18 SEPTEMBRE : Inauguration de la crèche « Dansons les capucines » à Toulouse par Jean-Luc Moudenc, maire de Toulouse, et Laurence Katzenmayer, adjointe au maire à la petite enfance. Parents, enfants, personnel des crèches de la Cité La Madeleine, collègues et gouvernance de l'ACSC, étaient au rendez-vous pour fêter cet événement, entourés des représentants des associations partenaires, de la PMI et de Promologis, bailleur propriétaire des lieux. Cette crèche, voisine de la résidence accueil « Ô Mon Païs », complète l'offre locale et contribue à l'ouverture de l'ensemble sur le quartier.

23 AU 30 SEPTEMBRE : Séjour collectif à Anglet avec des personnes accueillies dans les appartements de coordination thérapeutique (ACT) de la Cité Myriam. Un tel séjour permet aux résidents de se dégager des contraintes médicales et sociales qui rythment leur quotidien le temps d'une semaine au bord de la mer. Les soins ont pu être organisés sur place grâce à la collaboration de l'infirmière des ACT et des services hospitaliers. Un grand merci à l'ANCV, l'ACSC, la Cité Myriam, la Mairie de Montreuil, ainsi qu'au conseil départemental de Seine-Saint-Denis pour leur contribution à la réalisation de ce séjour !

30 NOVEMBRE : les 10 ans du foyer Jacques Descamps ont été célébrés par les résidents et leurs familles, les représentants de l'APAM et du CVS, les équipes de la Cité, les partenaires, en présence de Laurianne Rossi, députée de la 11e circonscription des Hauts-de-Seine, Marie-Hélène Amiable, conseillère départementale et maire de Bagneux, de la famille Descamps, de Louise Avon, vice-présidente du Secours Catholique et de la gouvernance de l'ACSC. Des visites des espaces de vie des résidents ont laissé place aux discours et à un cocktail aussi délicieux que chaleureux préparé par l'ESAT des Fourneaux de Marthe et Matthieu.

© Gaël Kerbaol

La photo à l'honneur en décembre !

Vernissage de l'exposition « Chaque visage a une histoire ». Cette exposition est le fruit d'un stage dans le mouvement Photographie humaniste plaçant les résidents du CAO de la Cité La Gautrêche devant et derrière l'objectif pour apprendre à photographier avec des professionnels de l'image, se laisser photographier en portrait et dans son quotidien, construire une exposition sur le travail réalisé ensemble.

Vernissage de l'exposition « Entre L'ailleurs et ici ». L'association OOK a collaboré avec la Cité Escale Sainte Monique lors d'un projet d'implication et de sensibilisation à la photographie des femmes hébergées avec enfants au CHRS, interrogeant le féminin selon les cultures et la sphère de l'intime. Les ateliers de médiation culturelle et de photographie ont donné lieu à une exposition des œuvres réalisées par les participantes à la Mairie d'Arnouville.

• Vente de la production de la coopérative éphémère « Les 4 récupérateurs » **AOÛT** • Visite officielle de M. Albertini, préfet de l'Essonne, à la Cité Bethléem **SEPTEMBRE** • Journées solidarité/handicap *Duoday*, *PowerDay* à l'Atelier d'Aubervilliers • Journée portes ouvertes du CHRS Moisan Delaplace (Cité André Jacomet) **OCTOBRE** • Journée des Cités du handicap sur l'inclusion, accueillie à la Cité Jacques Descamps • Pose de la première pierre des travaux d'extension de l'Atelier d'Aubervilliers **NOVEMBRE** • Inauguration de la chapelle de Pescheray restaurée avec la Fondation du patrimoine • Participation au 8e Forum social mondial des migrations à Mexico • Séminaire prospectif sur le modèle socio-économique de l'ACSC • Journée thématique « Personnes migrantes » • Action de sensibilisation des salariés de Sisley lors de la semaine du handicap par l'Atelier d'Aubervilliers **DÉCEMBRE** • Marché de Noël de la Cité Notre Dame • Noël sur les péniches participatives avec le Secours Catholique.

Notre **identité**

L'Association des Cités du Secours Catholique agit pour l'inclusion des personnes en situation de précarité, d'exclusion ou de handicap. Elle affirme leur capacité d'action et leur participation comme source de richesse. Au sein du Réseau Caritas France et aux côtés des acteurs de la solidarité, elle se donne pour ambition de contribuer à l'évolution de la société et de l'accueil qu'elle propose aux personnes fragilisées.

Association loi 1901 à but non lucratif, l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) a été créée en 1989 à l'initiative du Secours Catholique. Elle inscrit son action au sein du Réseau Caritas France auquel elle appartient.

LES VALEURS

Fondées sur les valeurs que porte le Réseau Caritas France (confiance, engagement, fraternité), la dynamique et la politique de l'ACSC visent la mise en application de cinq valeurs et principes d'action :

- L'égale **dignité** des personnes humaines,
- La **justice** pour une société juste et fraternelle,
- La **solidarité** pour réduire les inégalités,
- La **foi** des uns et/ou la **confiance** dans l'homme,
- La **laïcité** comme respect des convictions des personnes accompagnées et de leur libre expression.

LES FONDEMENTS HISTORIQUES

Au cours de l'hiver 1954, le Secours Catholique ouvre une « Cité d'urgence » installée sous des tentes pour accueillir et nourrir des personnes sans-logis. À la fin de l'hiver, la décision est prise de créer un véritable établissement pour les « hommes à la rue », c'est la Cité Notre Dame à Paris.

La Cité Myriam ouvre ses portes à la même époque, à Montreuil (93), pour accueillir des travailleurs migrants en difficulté de logement à leur arrivée en France. D'autres « Cités » sont créées dans la continuité. Elles sont conçues comme des réponses nouvelles, des initiatives pilotes, des « prototypes », pour reprendre l'expression de leur fondateur Mgr Jean Rodhain (1900-1977).

Chaque Cité illustre des aspects particuliers de la pauvreté et de la précarité. Elle témoigne des engagements de l'association - tant de ses professionnels que de ses bénévoles - et d'une reconnaissance des pouvoirs publics. Cette reconnaissance juridique et financière est également politique. Elle vise la qualité du travail engagé. Avec la création en 1989 de l'« Association des Cités du Secours Catholique », le Secours Catholique dote ainsi les Cités d'une autonomie de gestion mieux adaptée aux financements publics et au statut professionnel de la grande majorité des intervenants, tout en veillant à associer des bénévoles dans l'accueil des personnes.

L'ACSC développe ses activités en étroite coopération avec les partenaires institutionnels, les autorités de tarification, les bailleurs et les collectivités territoriales en proposant des réponses aux nouveaux besoins sociaux ou en reprenant la gestion de structures associatives existantes.

Les Cités

Le terme « Cité », retenu encore actuellement pour désigner un établissement pouvant regrouper plusieurs structures et dispositifs d'action sociale et médico-sociale, a été conservé comme qualifiant les valeurs que les responsables et les équipes souhaitent mettre en œuvre. C'est au sein de la « Cité » que l'on devient citoyen et que l'on manifeste avec justesse la volonté de vivre ensemble.

L'association a la volonté de toujours faire évoluer son activité, ainsi que ses modalités d'accueil et d'accompagnement afin que professionnels, bénévoles, volontaires et personnes accompagnées, ensemble, « fassent Cité ».

CITÉS
DU SECOURS CATHOLIQUE
RÉSEAU CARITAS FRANCE

L'ÉVOLUTION DE L'ACSC

En 1995, l'ACSC développe sa composante médico-sociale en intégrant l'« Entraide aux handicapés physiques par le travail » (EHPT) créée en 1957 par le Secours Catholique. Ce rapprochement lui permet d'intégrer des établissements spécialisés sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap. En 2007, l'association ouvre un foyer d'accueil médicalisé (FAM), accueillant un public souffrant de troubles du spectre de l'autisme, ce qui amène une expérience nouvelle : le partenariat avec les familles.

L'association, depuis 2007, poursuit le développement du secteur social avec la volonté de sortir du principe de « réponse à l'urgence ». Elle ouvre des pensions de famille en Île-de-France et dans les autres régions où elle est présente.

De même, elle cherche à apporter des réponses aux besoins spécifiques repérés dans les Cités comme les troubles psychiques et les maladies chroniques invalidantes. C'est ainsi qu'elle crée des résidences accueil et des appartements de coordination thérapeutique (ACT).

Son évolution actuelle se fonde sur le développement des dispositifs existants, en s'inscrivant dans les orientations du Logement d'abord. Contribuant à cette politique, les dispositifs d'accompagnement dans le logement (Solibail, AVDL, ASLL) sont appelés à se renforcer. Depuis 2012, la croissance de l'ACSC est aussi le résultat de rapprochements avec quatre associations qui se sont traduits par des reprises d'activités.

Le plan de développement 2016-2020 privilégie les régions où l'association est implantée et ses secteurs prioritaires : le handicap adulte, le logement et l'inclusion sociale.

Une attention particulière est portée aux personnes migrantes, en demande d'asile ou réfugiées statutaires avec l'ouverture progressive, et en adaptation constante, de dispositifs spécialisés (CHUM, CAO, CADA, HUDA, CPH) confirmant un engagement de l'association dans l'accueil de l'Étranger.

L'Association des Cités du Secours Catholique rassemble aujourd'hui 19 Cités à vocation sociale et médico-sociale comprenant près de 130 dispositifs et services.

Atelier photo avec les personnes hébergées à la Cité La Gautrêche, mars-décembre 2018

Les missions

Le grand nombre de personnes accompagnées, la diversité de leurs origines et la multiplicité des situations de précarité auxquelles elles sont confrontées, donnent aux structures de l'association une connaissance particulière et assez complète de la face souvent mal connue et pour une part cachée de notre société. Si elle met en œuvre des lieux d'accueil spécifiques selon les différentes situations de vie, elle veille à toujours favoriser l'accès des personnes accueillies au droit commun et aux services ouverts à tous les citoyens. Fondant son action sur sa proximité militante avec le Secours Catholique, ainsi que sur une coopération permanente avec les collectivités publiques, elle se fixe une double exigence :

- la capacité à faire connaître aux pouvoirs publics les besoins sociaux insuffisamment pris en compte et à agir pour faire évoluer les réponses opérationnelles à ces besoins ;
- la recherche de l'excellence dans la qualité des services rendus et dans la mise en œuvre des moyens qui lui sont accordés par la solidarité nationale.

5 GRANDS AXES

- **Accueillir et héberger, loger et accompagner** les personnes en situation d'exclusion ou de handicap sur le chemin de l'insertion et de l'autonomie personnelle de vie ;
- **Promouvoir l'engagement** de chaque salarié, bénévole et personne accompagnée ;
- **Développer une expertise collective** pour faire évoluer les pratiques et les politiques sociales ;
- **Sensibiliser l'opinion publique et interpeller les pouvoirs publics ;** être une instance de veille et d'alerte pour les nouvelles formes de pauvreté et de précarité ;
- **S'adapter et se développer** dans un contexte en forte évolution.

Dans son projet associatif 2014-2018 et dans l'expression de sa vision en 2016, l'Association des Cités du Secours Catholique souligne toute l'importance de l'engagement. Valeur inscrite dans l'ADN du Secours Catholique – association fondatrice – autour de laquelle se regroupent les membres du Réseau Caritas France, elle se traduit de manière stratégique au sein de la gouvernance de l'ACSC depuis 30 ans et de manière opérationnelle dans ses établissements depuis plus de 60 ans.

Un plaidoyer sectoriel et territorial

La gouvernance de l'association et les Cités, qui assurent des missions d'intérêt général auprès de personnes défavorisées ou fragilisées, portent autant que possible un investissement citoyen militant dans un contexte marqué par de grandes évolutions et des restrictions budgétaires inédites. L'ACSC partage ce plaidoyer avec le Secours Catholique et est engagée auprès de partenaires de l'hébergement, du logement et de la solidarité. Au sein de collectifs associatifs et de fédérations, elle se mobilise pour assurer le maintien et le développement des moyens accordés aux acteurs du social et du médico-social.

LES DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS STATUTAIRES

L'ACSC s'est engagée ces dernières années vis-à-vis des personnes étrangères présentes en France se trouvant en situation très précaire. Elle gère des dispositifs pérennes (CPH, CADA) ou transitoires (CAO), ainsi que des dispositifs d'accueil et d'insertion spécifiques pour des familles réinstallées (à Bourges, Cholet, Marseille), des dispositifs d'accompagnement de mineurs et jeunes majeurs non accompagnés (MNA/JMNA). L'ACSC n'a pas souhaité gérer des gymnases destinés à résorber les campements du « Millénaire » (Paris 19e). Elle a participé au recours devant le Conseil d'État relatif à la Circulaire Collomb du 12 décembre 2017 qui organise « l'examen des situations administratives » des personnes sans abri étrangères accueillies dans les centres d'hébergement et dans les hôtels. Elle a pris position avec la FAS Île-de-France pour protéger les droits des personnes migrantes au regard des visites d'équipes mobiles dans les hébergements d'urgence.

L'HÉBERGEMENT ET LE LOGEMENT

L'ACSC a renforcé sa présence au sein du Collectif des associations unies (CAU), porté par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) et la Fondation Abbé Pierre (FAP), sur les questions liées au logement et aux exclusions. Elle est présente au sein de l'UNIOPSS et de la FAS concernant l'hébergement et son évolution vers le Logement d'abord, de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (FEANTSA) et est membre de l'Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO).

LE CHAMP DU MÉDICO-SOCIAL

L'ACSC est engagée au sein de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés (FEHAP), de l'Association nationale des directeurs et cadres des ESAT (Andicat), et de l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA). Elle a contribué en 2018 à l'organisation d'une demi-journée du secteur social avec la FEHAP. Les acteurs du secteur du handicap devront notamment contribuer à la sauvegarde de l'existant face à des positions réductrices semblant faire peu de cas des actions passées et récentes déployées au bénéfice des personnes par des générations de parents. L'ACSC reste déterminée, avec ses moyens, à contribuer de manière active et équilibrée à la mise en œuvre de modalités d'accompagnement inclusives. Elle poursuivra son action dans un contexte budgétaire très rigoureux et de changements profonds. L'ACSC réunira les capacités des professionnels, bénévoles, volontaires et des personnes qu'elle accompagne dans une démarche participative et citoyenne.

UN ENGAGEMENT DANS LES TERRITOIRES

Une présence sur le plan local, régional et départemental est indispensable pour soutenir tant les intérêts des personnes accompagnées par l'ACSC que ceux des associations elles-mêmes dont l'existence semble parfois menacée. Elle y travaille avec les délégations régionales de la FAS, de l'union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS-URIOPSS), et de partenaires locaux dont le Collectif inter associatif de Toulouse (CIAT).

En 2018, l'ACSC a été signataire d'une pétition pour l'hébergement des personnes installées le long d'un canal à Paris portée par la FAS (février) ; d'un plaidoyer politique inter-associatif porté par la FAS sur le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » présenté en Conseil des ministres le 21 février ; d'une « déclaration des droits des personnes sans abri » (FAP-FEANTSA, avril) ; d'un courrier au Premier Ministre porté par le CAU (juillet) ; d'un communiqué de presse « Plan hiver : les associations exigent des solutions dignes et durables pour les personnes » (CAU, novembre).

La direction stratégie et développement poursuit son soutien au développement de l'association, en tenant compte des évolutions sociétales et institutionnelles dans lesquelles s'inscrit son action. En 2018, elle a plus particulièrement accompagné la mise en place du plan quinquennal Logement d'abord, la promotion de la mise en activité des personnes et le développement de structures d'hébergement et logement pour personnes migrantes, notamment réfugiées. Elle travaille en appui des Cités et coordonne une plateforme mobilisant les compétences utiles au montage des projets.

La mise en place du plan Logement d'abord

LE DÉVELOPPEMENT DES PENSIONS DE FAMILLE ET DES RÉSIDENCES ACCUEIL*

Déjà gestionnaire de plusieurs dispositifs sur le territoire national, l'ACSC a souhaité fortement contribuer à l'ambition gouvernementale d'ouverture de 10 000 nouvelles places sur le quinquennat. Malgré la difficulté à obtenir un équilibre économique satisfaisant pour ces opérations et la faible disponibilité de foncier, huit projets sont en cours dans toute la France. Des contacts sont notamment engagés via Caritas Habitat (foncière du Réseau Caritas accueillant des investisseurs solidaires) pour de nouveaux projets. L'ACSC développe aussi de nouveaux partenariats avec des bailleurs ou promoteurs, et a conventionné avec Nexity Non Profit fin 2018.

L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

Accompagnant déjà près de 1 200 personnes en logement, l'ACSC contribue activement à la mise en œuvre de l'objectif de création de 40 000 places d'intermédiation locative (IML) relevant du plan Logement d'abord 2018-2022. Elle a ainsi répondu à plusieurs appels à projets pour augmenter son parc de logements gérés et accompagnés et étendre ses capacités d'intervention auprès des ménages en difficulté dans leur logement. À titre d'exemples, l'association a pu étendre l'accompagnement social lié au logement (ASLL) aux départements 95-77, et a signé une convention avec le bailleur 3F pour la mise à disposition de 95 logements sur 3 ans et la réalisation de mesures de maintien en logement pour 60 personnes déjà locataires de ce bailleur.

L'ACSC a, par ailleurs, poursuivi avec le Secours Catholique le travail de création de l'agence immobilière sociale (AIS) du Réseau Caritas permettant son lancement en janvier 2019. L'association est également inscrite dans l'appel à candidature proposé par la DIHAL en vue de proposer à des personnes ou familles volontaires d'Île-de-France une installation en région.

L'ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES RÉFUGIÉES

À partir de son expérience auprès des personnes migrantes, l'ACSC a créé en 2018 ses premières structures de soutien aux ménages réfugiés. Ce sont ainsi plusieurs centres provisoires d'hébergement (CPH) qui ont été créés en région parisienne. Deux autres dispositifs existent à Cholet et à Bourges dans le cadre du dispositif national d'intégration piloté par la DIHAL, et un dispositif d'accueil de familles réfugiées réinstallées a vu le jour à Marseille via le Fonds asile migration intégration (FAMI) européen.

*Pension de famille : solutions de logement accompagné alliant vie autonome et petits espaces collectifs conviviaux utiles à prévenir l'isolement.
Résidence accueil : pension de famille spécifique pour personnes adultes en situation de handicap psychique engagées dans un accompagnement et des soins.

La promotion de la mise en activité

Avec l'objectif que les personnes accompagnées par l'association retrouvent un sentiment d'utilité, une estime d'elles-mêmes ou une activité professionnelle, des projets ont été mis en place :

- **Cités Coop :** coopérative d'activité et d'emploi d'insertion
- **Sous les toits de Paris :** module liant mise en activité par la réhabilitation de surfaces et insertion par le logement (avec l'AIS du Réseau Caritas France)
- **Terres de culture pour tous :** activité de maraîchage prenant appui sur l'essaimage du DPH (avec le pôle Santé de l'ACSC)
- **Réponse 100% inclusion :** proposition d'une mise en activité directe pour tous (avec le pôle Insertion professionnelle)

L'habitat inclusif

L'ACSC s'oriente vers la recherche de solutions plus inclusives, notamment dans le secteur du handicap : développement de petites structures de logement favorisant l'inclusion en milieu ordinaire et sollicitant les services du droit commun, étude des financements de services via la mise en commun de prestations individuelles… pour lesquelles la loi ELAN offre de nouvelles perspectives. En 2019, ce travail expérimentera de nouveaux dispositifs dans le social et le médico-social.

Le conseil d'administration

Présidé par Jean-François Desclaux et composé de 14 personnalités, le conseil d'administration a une double fonction : arrêter la politique associative et le budget, puis en contrôler sa mise en œuvre (suivi des comptes annuels, délibération sur les actes et projets essentiels, évaluation du fonctionnement général, conseil auprès de la direction générale). Les administrateurs, majoritairement nommés par le Secours Catholique, sont des représentants de la société civile qui portent les valeurs, les missions et les principes d'action de l'association. Ils exercent une fonction de représentation, d'interface et de dialogue, et ont le souci d'une communication extérieure dynamique. Chacun, désigné référent d'une ou plusieurs Cités, veille à y assurer une présence régulière.

Les membres du conseil d'administration de l'ACSC, séminaire de novembre 2018 à Bourges

Bureau

Président : Jean-François Desclaux
Vice-présidents : Michèle Picot
Vincent Le Taillandier de Gabory
Trésorier : Jacques Loiseaux
Secrétaire : Jacqueline Laura
Administrateurs membres :
Marc Aschenbroich
Emmanuel Fagnou

Membres

Bernard Delanglade
Dominique Dubois
Xavier Dupont
Marie Gaffet
Bertrand Galichon
Dominique Maigne
Marie-Françoise Maufoux

CA au 01/03/2019

Les directions de l'association et des Cités

La direction générale est nommée par le CA. Elle pilote l'association sur délégation du président avec pour mission de proposer, puis de décliner de façon opérationnelle, les orientations politiques et stratégiques du projet associatif. Elle supervise directement les services qualité et communication.

La direction des activités est garante de la mise en œuvre des missions de l'association sur l'ensemble des Cités et des branches. Elle supervise en direct les cinq Cités du secteur handicap et les deux Cités du secteur social sur le Centre-Ouest. Elle pilote la promotion du bénévolat, le partenariat Secours Catholique et l'Assemblée des Cités.

La direction des territoires, avec la direction des activités, sont les représentantes de l'association et les garantes du projet associatif sur les territoires (interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics, des élus locaux et des acteurs socio-économiques). L'organisation territoriale de l'ACSC permet de renforcer l'ancrage sur le terrain, d'assurer au mieux ses missions de proximité auprès des personnes accompagnées, ainsi que leur développement et leur enrichissement.

Les directions de l'ACSC, séminaire de novembre 2018 à Bourges

Les directions des fonctions support (RH, DAFI, Développement & Stratégie, Immobilier) ont pour rôle principal d'impulser et de soutenir les dynamiques nécessaires au bon fonctionnement des services et établissements. Elles contribuent à la proposition d'orientations en termes de stratégie et de politique développement, à la mise en œuvre d'une politique ressources humaines, à l'optimisation de la gestion financière et à la mise en œuvre d'une gestion du patrimoine immobilier.

Les directions de Cités et de branches mettent en œuvre le projet d'établissement et coordonnent les actions éducatives et sociales. Elles sont responsables de la bonne gestion des moyens humains et financiers de leur établissement afin d'assurer la mise en œuvre des missions des dispositifs et services.

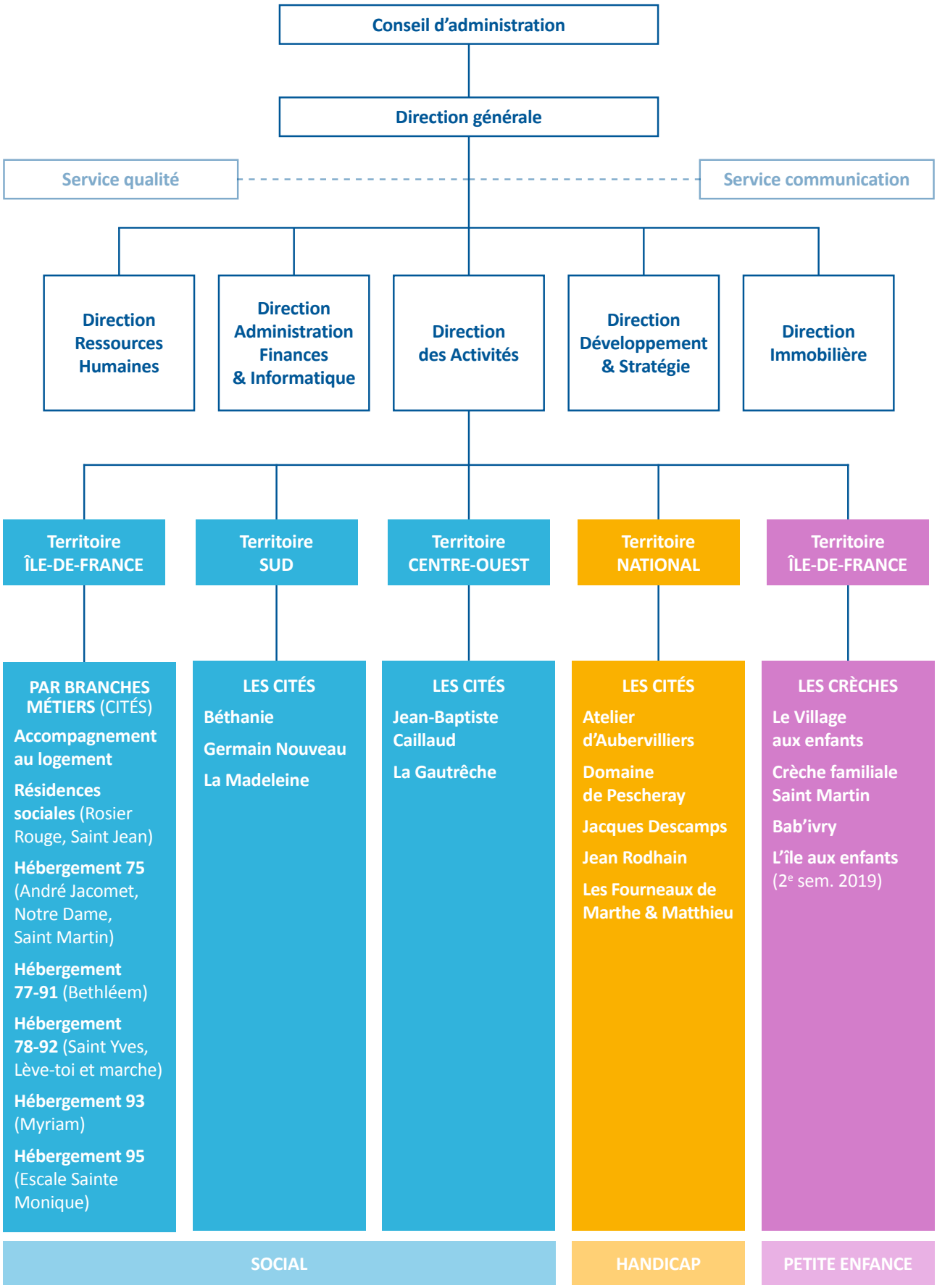

Organigramme au 01/03/2019

Accompagner les transformations

Notre association connaît des transformations importantes liées aux évolutions des secteurs du social et du médico-social. Elles se traduisent par des évolutions de nos métiers, de nos organisations et de nos activités.

L'accompagnement de ces transformations, en lien avec la direction des activités et l'ensemble des directions est au cœur de notre politique des ressources humaines. Les ordonnances Macron, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'imposition à la source sont autant de réformes qui ont mobilisé notre direction en 2018.

Dans ce contexte, nous avons réalisé des avancées importantes sur de nombreux chantiers ressources humaines (RH) portés depuis plusieurs années :

- Une meilleure lisibilité : formalisation et communication de notre politique RH, déclinée dans un projet de service ;
- Une plus grande efficacité : mise en place d'un logiciel de paie de nouvelle génération ;
- Une clarification des missions et des perspectives de mobilités : élaboration de l'ensemble de nos fiches métiers dans le cadre d'un référentiel emploi et compétences dont la finalisation est prévue en 2019.

Construire une politique RH sur des engagements réciproques

En 2018, nous avons formalisé notre politique RH. Fondée sur des démarches d'intelligence collective et de coopération pour donner du sens à nos actions, elle s'articule autour de 4 piliers :

- Offrir à chaque salarié un management de qualité ;
- Construire un environnement de travail qualitatif et sécurisant ;
- Valoriser les compétences et favoriser les évolutions professionnelles de chaque salarié ;
- Reconnaître les compétences et les contributions de manière transparente et équitable.

Atelier prospectif, séminaire novembre 2018

LES RH EN CHIFFRES

1 014 salariés
dont 690 femmes
et 324 hommes (au 31/12/2018)

RÉPARTITION PAR MÉTIER :
Éducatif et social (54%)
Services généraux (17,5%)
Médico-psychologique (11,5%)
Encadrement (9%)
Administration (6%)
Direction (2%)

175
prises de poste
(recrutement ou mobilité interne)

71 participants
aux 2 journées d'accueil
des nouveaux salariés

826 stagiaires
dans le cadre du plan
de formation

94 participants
à l'Agora des cadres

9 commissions
et groupes de travail actifs

La montée en puissance de la médiation interne :

La médiation, outil « d'intelligence » dans les relations humaines favorisant une culture du dialogue, s'inscrit dans notre système de prévention et de gestion des conflits pour permettre aux professionnels d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions possibles. Les 5 médiateurs internes formés en 2017 ont été saisis de 7 situations de conflit et ont pu réaliser 3 médiations depuis le lancement du dispositif.

Poursuivre la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières

Initiée fin 2016, la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) a permis d'aboutir en 2018 à des avancées importantes. Les travaux du COPIL paritaire et les groupes de travail associant des professionnels de tous nos métiers ont permis d'élaborer un référentiel des métiers. Un accord a été proposé dans le cadre de la négociation annuelle obligatoire.

Afin d'accompagner les parcours d'intégration, nous avons organisé, en lien avec les services communication et promotion du bénévolat, deux journées d'accueil. Les équipes des Cités, des pôles et du siège ont participé activement à l'animation de ces journées qui ont eu lieu en mars à la Cité Saint Martin et en octobre à la Cité André Jacomet.

Des revues du personnel réunissant la DRH, les directeurs et les chefs de service ont été réalisées dans chaque Cité afin d'identifier les besoins en formation, les opportunités de mobilité, les potentiels et les éventuelles situations professionnelles particulières. Ces revues nous ont permis de préparer le comité de carrière.

Développer les compétences pour suivre l'évolution des métiers

L'ACSC a poursuivi sa dynamique en matière de formation en renouvelant sa contribution complémentaire, majorant son investissement auprès d'UNIFAF de 15%. Le budget de formation de 401 421 € dédié aux professionnels s'adapte aux évolutions des métiers (habitat partagé, logement accompagné). 28 professionnels ont suivi une formation certifiante dont 6 dans le cadre d'un contrat en alternance ; 13 professionnels sont entrés dans des parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) et 2 ont entamé un bilan de compétences. 40 formations collectives ont été proposées par le service RH pour permettre aux professionnels d'échanger et de développer une culture d'accompagnement partagée. Enfin, une attention particulière a été portée aux formations des professionnels de l'encadrement pour accompagner la déclinaison de notre charte de management sur le terrain et consolider leurs compétences.

Préparer les changements 2019

Prélèvement à la source, mise en place d'un logiciel de gestion des temps, mise en production de la paie sur CEGID et nouvelle organisation en Île-de-France, ces grands chantiers ont été préparés dès 2018. Ils annoncent le travail initié pour améliorer notre organisation et la qualité de nos interventions réciproques. Des groupes de travail associant les fonctions supports des Cités et du siège se sont réunis pour préparer la nouvelle organisation et le passage sur un nouveau système d'information. L'équipe RH s'est fortement mobilisée dans la formation de la filière, favorisant ainsi le renforcement des pratiques de coopération. Ce socle organisationnel consolidé permettra de poursuivre la déclinaison de notre politique RH à travers des actions concrètes sur la qualité de vie au travail, la gestion des carrières, le droit à la déconnexion et l'égalité professionnelle.

Le Comité de carrière

assure le traitement collégial des décisions concernant les évolutions professionnelles des salariés (détection des potentiels, mobilités, formations...). Il s'appuie sur les entretiens professionnels et les revues du personnel. Il est composé des directions d'activités, de territoires et des RH. Il s'est doté de critères objectifs concernant les demandes de formations certifiantes.

Journée des nouveaux salariés, octobre 2018

La charte de management au cœur de la qualité de vie au travail

Équité, engagement, responsabilité, questionnement et coopération, tels sont les piliers de notre charte de management. Acteurs majeurs de la mise en œuvre de notre projet associatif, les cadres contribuent avec leurs équipes à la qualité de l'accompagnement. Des temps de travail en commun leur sont proposés afin de développer une vision partagée du management.

Agora des cadres, juin 2018

Le bénévolat à l'ACSC

En 2018, 360 bénévoles sont intervenus aux côtés des salariés de l'Association des Cités du Secours Catholique (ACSC) dans les Cités et au siège. Le concours du bénévolat est encouragé partout où il a du sens et vient s'inscrire dans les projets des établissements.

Cette « valeur humaine ajoutée », qu'il s'agisse d'interventions permanentes ou ponctuelles, est un enrichissement pour les personnes accompagnées et la vie collective d'une Cité. En s'engageant, les bénévoles contribuent à la démarche promue par l'ACSC de participation des personnes accompagnées au fonctionnement des établissements. C'est aussi une source de compétences complémentaires pour le développement de nos projets.

Les bénévoles interviennent pour 70% d'entre eux de manière régulière dans nos Cités, une fois par semaine ou par mois, principalement pour des activités d'accès aux services de première nécessité dans les accueils de jour et de nuit et pour des activités permettant aux personnes d'être soutenues dans leur démarche d'insertion et de se changer les idées. Ces chiffres sont le reflet des diverses modalités d'engagement des bénévoles aujourd'hui : régulier pour l'accueil et pour les activités de soutien aux personnes ou au fonctionnement des établissements, et plus ponctuel à l'occasion des fêtes de fin d'année notamment.

Atelier associant bénévoles, professionnels et résidentes, au CHU Chrysalide

Les bénévoles contribuent à la création de lien social à l'échelle des individus et de la société. C'est pourquoi l'ACSC a poursuivi sa démarche initiée en 2017 et déployé son plan d'action en 2018 pour la promotion du bénévolat. L'ACSC intègre la démarche dans son organisation en lien avec les fonctions supports (communication, qualité, innovation, formation). Les éléments forts pour une politique associative du bénévolat ont été identifiés et ils serviront de socle pour le nouveau projet associatif travaillé en 2019.

RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les bénévoles sont présents dans tous les secteurs.
Les principaux lieux d'engagement sont ceux de la grande précarité (près de 60% des bénévoles).

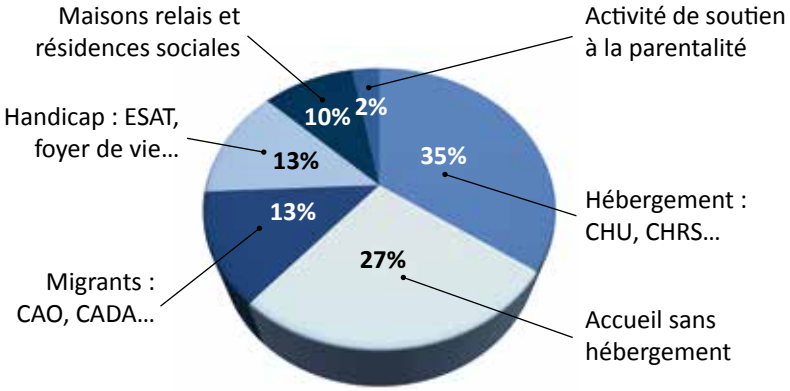

Les domaines d'intervention des bénévoles

28%
Soutien en accueils de jour/nuit (vestiaire, repas, douche…)

21%
Activité de loisirs, mieux-être et convivialité (atelier bricolage, sports, cuisine…)

18%
Aide à la Cité (service des repas, administration, questionnaire de satisfaction, CVS…)

18%
Fêtes de fin d'année ou autres évènements

15%
Atelier de soutien (Français, informatique, aide aux devoirs)

1%
Santé

Le bénévolat des personnes accompagnées

L'ACSC promeut l'engagement de tous et accompagne particulièrement les personnes hébergées qui le désirent vers le bénévolat.

Cette proposition s'inscrit progressivement dans les pratiques d'accompagnement. Elle s'illustre notamment par le projet collaboratif des péniches de Noël de la Cité Notre Dame, en lien avec le Secours Catholique. Ce réveillon solidaire réunit petits et grands le 24 décembre pour un diner-croisière festif. Depuis 2017, une participation des invités a été mise en place, en amont de la fête, citoyens, personnes accompagnées et salariés se réunissent pour l'organisation (décoration des bateaux, animations, repas, service, rangement…).

Arrivé au centre d'hébergement de la Cité Notre Dame en octobre 2018, après plusieurs années de galère à Paris, Olivier C, résident de la Cité, souhaite reprendre une activité professionnelle, en attendant il aimerait faire du bénévolat.

« *J'ai vu une affiche qui proposait de participer à l'organisation du Noël sur les péniches. J'ai participé à une réunion préparatoire. J'ai beaucoup aimé cette expérience, j'ai rencontré des gens de la Cité, mais aussi d'autres Cités. Je suis content de l'avoir fait, j'avais besoin de faire quelque chose, je suis resté jusqu'à la fin pour le rangement. On aurait dit une soirée privée, tout le monde était bien habillé* ». Olivier C

Ce n'est pas la première fois qu'Olivier fait l'expérience du bénévolat, tout petit il se souvient de sa mère très impliquée dans le quartier et la paroisse du 15e arrondissement où il a grandi. Plus tard, il s'est lui-même impliqué dans des associations d'aide alimentaire. « *Pour moi c'était normal de faire ça, je suis aidé, c'est une contrepartie.* »

Le service civique volontaire se déploie

12 volontaires ont été accueillis en 2018 dans les Cités sur des projets de lutte contre l'isolement des personnes âgées en pensions de famille et CHRS, d'animation collective en centre d'hébergement, de maintien des acquis auprès des travailleurs handicapés en ESAT et de développement d'animations dans un accueil de jour.

D'autres volontaires seront accueillis en 2019 sur des projets de jardinage, sport, accueil des migrants, parentalité ou encore fête des voisins. L'accueil de jeunes en service civique est un moyen pour l'ACSC d'initier de nouveaux projets, d'augmenter l'impact de ses actions, et d'offrir de meilleurs services aux personnes accompagnées ; c'est aussi un levier pour la promotion de l'engagement de tous et un moyen de faire vivre ses valeurs de confiance et de solidarité.

L'accueil des volontaires est centré sur leurs talents et les besoins du dispositif. Ils sont d'abord en immersion (découverte de l'action, visite de la Cité, rencontre des partenaires…). Puis, ils mettent en place des actions d'animation (petits ateliers, accompagnements individuels, participation aux actions organisées par les animateurs). Chaque volontaire propose ensuite un projet d'animation qui sera le fil rouge de sa mission.

TÉMOIGNAGE DE MAËLYS ET MARINE VOLONTAIRES, ET INGE LEUR TUTRICE

« *Nous avons intégré en novembre le gîte Vélane pour effectuer une mission de 8 mois intitulée "Tendre la main aux femmes isolées du dispositif hébergement femmes de la Madeleine". Nous agissons avec l'équipe éducative, et plus spécifiquement avec les animateurs, afin de créer du lien social avec les hébergées. Nous avons en charge de faire vivre positivement leur lieu de vie et de leur faire découvrir leur ville. Nous avons une place particulière, nous partageons le quotidien des femmes, n'étant pas des professionnelles du social, cela nous permet d'agir sans a priori et avec spontanéité. Jour après jour, nous œuvrons pour rendre la vie en communauté plus joyeuse et agréable. Nous découvrons de nouvelles cultures et manières de penser.* Maëlys et Marine

« *Les volontaires apportent une nouvelle énergie au collectif et à l'équipe. Ils sont un repère pour les hébergées, complémentaires des salariés, pour discuter et demander de l'aide au quotidien. Ils contribuent à la bonne ambiance et sont disponibles pour une sortie, une discussion avec les personnes isolées… L'accompagnement des volontaires demande un engagement en termes de temps, mais c'est un grand plaisir de pouvoir sensibiliser des jeunes aux métiers du social* ». Inge, animatrice éducative à la Cité La Madeleine

Activité collective animée par les volontaires

La campagne d'évaluation interne 2017-2019

Tous les services de l'ACSC sont engagés depuis 2017 dans une deuxième campagne associative d'évaluation interne. Cette démarche exigeante est menée en portant une attention particulière à la participation des personnes accompagnées et à l'évaluation des effets de notre accompagnement sur les bénéficiaires directs, ainsi que sur les autres acteurs de l'environnement. C'est cette approche de l'utilité sociale qui a guidé la construction de nos référentiels pendant toute l'année 2017. Une vision et une visée communes de l'accompagnement en sont sorties mettant en exergue trois éléments spécifiques de notre action. Les Cités sont ainsi appréhendées comme des lieux où l'on essaie de valoriser les talents de chacun, ce qui permet de construire de nouvelles relations d'accompagnement et transformer les liens sociaux.

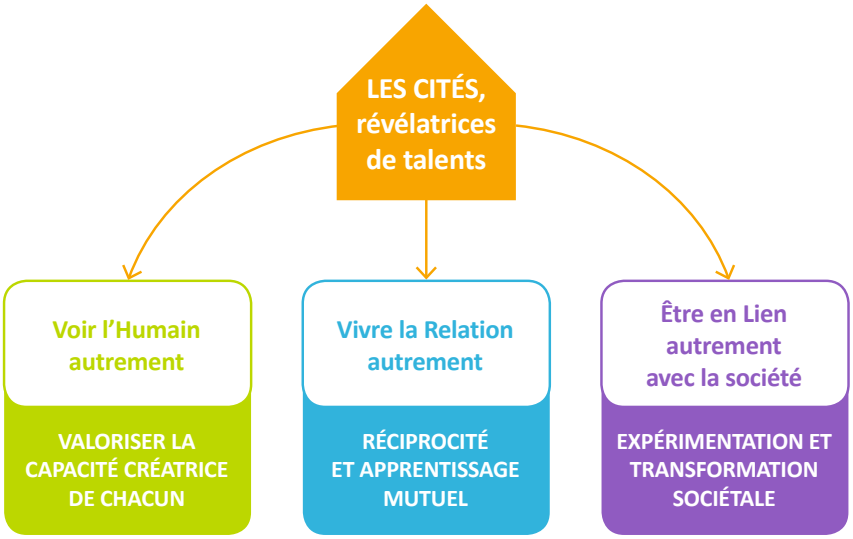

Fort d'un outil informatique performant, les Cités sont entrées en évaluation par deux vagues successives entre septembre 2017 (11 Cités) et septembre 2018 (7 Cités). Un bilan réalisé en fin d'année 2018, pour une moitié des dispositifs concernés, nous a permis de faire émerger les premières grandes tendances sur la partie commune à toutes les évaluations. La finalisation de la campagne est prévue en fin d'année 2019.

Les chiffres 2018 de l'évaluation interne

Le tronc commun : **7 volets thématiques et 122 questions**

17 interventions du service qualité auprès des Cités

11 Cités et **43 équipes** ont été mobilisées

87 personnes accompagnées ont participé

Un logiciel pour faciliter la démarche qualité et son pilotage

Un logiciel de gestion de la qualité, MS Qualité, a été adopté et paramétré en fonction des besoins de l'association tout au long du second semestre 2017.

Vrai soutien pour faciliter la réalisation de notre campagne d'évaluation interne 2017-2019, cet outil a vocation à soutenir les équipes plus globalement dans le suivi et le pilotage de la démarche qualité en Cité.

L'année 2018 a été consacrée au déploiement de cet outil pour l'ensemble de nos dispositifs. Évaluations internes, bibliothèque qualité, événements indésirables, enquêtes de satisfaction… tous les directeurs et chefs de service de l'ACSC ont été formés à l'ensemble des modules.

Dès le second semestre 2018, l'objectif a été de promouvoir de plus en plus la formation des équipes de terrain à l'utilisation régulière de l'outil pour la déclaration des événements indésirables ou bien la réalisation des enquêtes de satisfaction.

Ce logiciel est également un outil de pilotage. Doté d'une fonctionnalité permettant de consolider l'ensemble des données, il a pour objectif de devenir à terme un vrai soutien au pilotage de la qualité et de l'activité en Cité, ainsi que dans l'association.

L'Espace Éthique : un projet de charte de la laïcité associative

Sollicité par les professionnels et la direction, l'Espace Éthique s'est saisi fin 2017 d'un sujet impactant les pratiques et questionnant le fonctionnement des structures : la rédaction d'une charte de la laïcité. Pour rappel, l'ACSC promeut le principe de laïcité comme respect des convictions des personnes accompagnées et de leur libre expression (projet associatif 2014-2018). La question de la laïcité nous rejoint dans la lutte contre l'exclusion, pour l'insertion des personnes et dans notre vocation à l'accompagnement inconditionnel. Le développement humain ne peut se penser sans liberté de conscience et égalité de traitement.

Pendant toute l'année 2018, un projet de charte de la laïcité a ainsi été travaillé au sein de notre association. Cette charte a pour vocation de s'adresser à tous : résidents, personnes accompagnées, salariés, bénévoles, intervenants extérieurs. Elle doit nous dire de quelle façon nous souhaitons vivre ce principe et le traduire dans nos pratiques. Une consultation a été lancée au second semestre auprès des Cités afin de recueillir les avis des personnes accompagnées, des professionnels et des bénévoles sur le contenu de cette charte. La charte sera adoptée lors de l'Assemblée générale de juin 2019.

Vers un chantier de formalisation des processus : la qualité au service de la réorganisation AHI

La réorganisation de l'activité AHI (Accueil, Hébergement, Insertion) en Île-de-France, prévue en 2019, constitue une opportunité importante pour harmoniser nos processus de fonctionnement au niveau de l'ensemble de l'association. Les activités relatives à la gestion des ressources humaines et à la gestion administrative, comptable et financière sont identifiées comme un chantier de travail prioritaire dans le but de rendre plus fluides ces processus et optimiser les articulations entre les acteurs du siège et des Cités. L'approche par processus, qui a été retenue comme méthode de travail, permet de prendre en compte chacune des activités de façon transversale. Elle doit permettre à chacun de mieux identifier son rôle et ses responsabilités dans la mise en œuvre du processus, et de mieux comprendre la place des autres acteurs et les nécessaires interactions. Cette méthode a pour vocation de faire ressortir plus facilement les facteurs de risque de chaque activité, ce qui est à l'origine de dysfonctionnements majeurs ou récurrents, afin de pouvoir y apporter une réponse satisfaisante et un contrôle spécifique. Le service qualité co-pilote ce travail avec la direction des activités et le contrôleur de gestion, afin de soutenir la construction de la nouvelle organisation appuyée par des processus clarifiés et formalisés. Deux groupes de travail composés de représentants des fonctions support au siège et de professionnels de Cités se réuniront au cours du premier semestre 2019 afin de travailler sur les activités prioritaires. La démarche de formalisation des processus se poursuivra ensuite sur les autres activités support et sur les processus cœur de métier de l'association.

Formations 2018 de la démarche qualité et de la bientraitance

- Démarrage de la 2e édition de l'Espace de co-développement sur la participation
- 1 session sur le secret professionnel et le partage d'informations
- 1 session sur les droits et obligations des personnes accueillies
- 5 sessions de sensibilisation aux événements indésirables en Cités
- Poursuite du programme pluriannuel de formation à la bientraitance en intra (3 Cités formées)

Nos **activités**

L'ACSC accueille, héberge, accompagne au logement et vers l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de grande précarité, d'exclusion ou de handicap. Ses activités sont orientées vers l'autonomie des personnes qu'elle accompagne. Elles sont enrichies par des actions de promotion de la citoyenneté, de la santé et du bien-être, et de soutien à la parentalité. L'ACSC gère aussi des crèches et forme les professionnels du social et du médico-social.

Accueillir, héberger et accompagner des personnes en situation de grande exclusion

Au 31 décembre 2018, l'ACSC compte près de 2 500 places dédiées à l'hébergement social et médico-social avec des dispositifs variés adaptés à l'accompagnement des personnes en situation de grande difficulté sociale et professionnelle dans leur parcours de réinsertion. Plus de 3 500 personnes ont été hébergées dans ces dispositifs en 2018.

L'hébergement généraliste

Il est destiné à répondre aux besoins immédiats des personnes privées de domicile et en situation de détresse sociale, médicale ou psychique. Il est provisoire, voire précaire l'hiver, et proposé dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée. De l'abri immédiat à l'hébergement d'insertion, l'ACSC propose plusieurs types de dispositifs et d'accompagnements adaptés.

• **Des centres d'hébergement d'urgence (CHU)** destinés à apporter des solutions immédiates et de courtes durées à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (accueil, mise à l'abri, couvert, hygiène...) à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une absence de logement, selon un accueil « inconditionnel » (sans sélection des publics accueillis, ni conditions de régularité de séjour ou de ressources). Les CHU proposent une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées. L'ACSC dispose principalement de CHU dits « pérennes » ouverts toute l'année. Des places complémentaires ouvrent en période hivernale ou de grand froid. Des places spécialement créées pour accueillir les personnes en provenance de Calais seront transférées progressivement en 2019 vers des dispositifs du DNA.

• **Des centres d'hébergement de stabilisation (CHS)** visent un public très désocialisé, à la rue depuis plusieurs années, et en rupture avec les structures classiques. L'accompagnement social et la durée de séjour ne sont pas limités pour permettre aux personnes de se stabiliser, de faire émerger un projet vers les dispositifs de droit commun même s'il n'aboutit pas à une autonomie complète.

• **Des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** proposent à des personnes en grandes difficultés économiques et sociales, isolées ou en famille, un hébergement et un accompagnement socio-éducatif individualisé et global (logement, emploi, formation, santé...). Le but est d'accompagner les personnes dans leurs démarches pour recouvrer une autonomie et se réinsérer dans la société. La durée de séjour est déterminée (6 mois) et renouvelable.

En Île-de-France et dans les grandes agglomérations, le manque de logements est un frein à la sortie. De fait, l'ACSC a engagé en 2018 des démarches de partenariat avec des acteurs de l'immobilier (conventions permettant de proposer des logements à des personnes sortant de CHRS ; elles visent à sécuriser l'accès et le maintien dans le logement dans l'intérêt des ménages et des bailleurs sociaux). Dans les régions où la tension immobilière est moindre, l'ACSC héberge un public majoritairement jeune et/ou des familles.

57% des ménages sortis au cours de l'année 2018 ont été hébergés moins de 6 mois. Nous observons, toutefois, une légère augmentation de la durée d'hébergement ; elle s'explique par l'absence de ressources des moins de 25 ans ou par les difficultés associées aux problématiques sociales pouvant relever notamment de troubles psychiques. Ce constat implique pour nos équipes le renforcement des compétences et actions visant la formation, l'insertion professionnelle et le travail en réseau avec le secteur de la santé.

25% des personnes hébergées ont moins de 18 ans : les CHRS accueillant des familles avec enfants. Les travaux de réhabilitation de nos établissements ont permis d'améliorer les conditions d'accueil pour préserver la qualité de vie des familles, la finalité de l'accompagnement restant néanmoins l'accès à un logement adapté à la taille du ménage dans les meilleurs délais que la politique du Logement d'abord doit pouvoir soutenir.

10% des personnes hébergées ont entre 18 et 24 ans : ce qui illustre la précarité de cette tranche d'âge.

8% des personnes hébergées ont plus de 60 ans (hommes et femmes), soit une augmentation de 80% entre 2016 et 2018. Cette augmentation reflète l'évolution de la pauvreté en France et doit interroger aussi l'adaptation des réponses.

L'hébergement spécifique

Les appartements de coordination thérapeutique (ACT) ont été créés en 1994 pour la prise en charge de personnes touchées par le VIH. Depuis les lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et du 17 janvier 2002 de modernisation sociale, les ACT sont devenus des institutions médico-sociales cofinancées par l'assurance-maladie (CPAM) et les agences régionales de santé de l'État (ARS). Les missions assurées par les ACT sont précisées par l'article 1er du décret n°2002-1227 du 3 octobre 2002 : accompagner toute personne en situation de précarité sociale et souffrant de pathologies lourdes, chroniques et invalidantes (telles que SIDA, cancer, hépatite) dans une prise en charge globale et coordonnée médico-psycho-sociale.

Un hébergement individuel ou dans un appartement partagé est proposé à titre temporaire à des hommes ou des femmes, seuls(es) ou accompagnés(es) d'une ou plusieurs personnes (conjoint et/ou enfants). Elles sont majoritairement isolées du fait de leur pathologie, de l'absence de logement et/ou de ressources financières. Un projet d'insertion socio-professionnelle est élaboré lors des entretiens avec le référent social. Des actions de prévention et des ateliers collectifs sont conduits par l'équipe pluridisciplinaire (journée mondiale de sensibilisation au VIH/SIDA, journée mondiale de la santé…). Comme le permet la loi n°2002-303 du 4 mars 2002 qui modifie l'article 720-1-1 du code de procédure pénale concernant les aménagements ou suspension de peine pour raison médicale, les ACT accueillent également des personnes incarcérées malades ou en fin de vie.

L'ACSC gère trois services ACT

- **À la Cité Notre Dame :** 30 places généralistes et 36 personnes accueillies, dont 24 hommes, 11 femmes et 2 personnes transgenres ; 2 places sont consacrées à des personnes incarcérées malades ou en fin de vie.

- **À la Cité Myriam :** 23 places généralistes (8 en logements individuels et 15 en logements partagés) et 27 personnes accueillies. L'ARS a accordé 3 places supplémentaires en fin d'année, elles seront effectives en 2019.

- **À la Cité Jean-Baptiste Caillaud :** 13 places généralistes dont 2 peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite (11 en logement individuel diffus et 2 en logement individuel semi-collectif) ; service unique dans le Cher (18).

	CAPACITÉ D'ACCUEIL ET PERSONNES HÉBERGÉES EN 2018				
	Hébergement généraliste			Hébergement spécifique	
Type de dispositif	**CHU**	**CHS**	**CHRS**	**Centre maternel**	**ACT**
Nombre de dispositifs	28	7	15	1	3
Sous-total	50			4	
Total	**54 dispositifs**				
Nombre de places	1 092	284	1 012	40	66
Sous-total	2 388			106	
Total	**2 494 places**				
Nombre de personnes hébergées	1 547	336	1 463	79	80
Sous-total	3 346			159	
Total	**3 505 personnes hébergées**				

Halte de jour d'Aix-en-Provence : 809 personnes accueillies en 2018

Centre d'accueil de jour Wilson à Montreuil : + 52% de passages entre 2017 et 2018, 190 nouvelles personnes reçues en 2018, 82 personnes sans abri

Halte de nuit de Toulouse : 160 personnes accueillies en 2018

Mettre en œuvre et développer des outils performants dans la lutte contre le mal-logement

***« Il n'y a pas de critères prédictifs sur la capacité ou non à habiter. Dès lors qu'elle remplit les conditions administratives pour accéder au logement social et dispose de ressources suffisantes pour payer son loyer et ses charges, toute personne peut accéder à un logement. »*[1] Comment l'ACSC participe-t-elle à la lutte contre le mal-logement ?**

L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

Financé par le fonds de solidarité pour le logement (FSL) des Conseils départementaux, l'ASLL est destiné à soutenir les personnes dans leur projet d'insertion et de maintien dans le logement. Cette mesure peut être sollicitée dès lors que les personnes ou les familles rencontrent de graves difficultés, souvent cumulées, d'ordre économique, social, sanitaire. Il s'agit d'un suivi individuel et intensif, prenant en compte la globalité de la situation du ménage afin de l'aider à résoudre sa problématique logement. L'accompagnement est basé sur des entretiens individuels, prioritairement au domicile. Ainsi, le professionnel peut travailler sur le cadre de vie et accompagner la personne dans ses démarches en favorisant son intégration dans son environnement. Ce travail nécessite une étroite coordination et une concertation régulière entre le service instructeur, le bailleur et les autres partenaires intervenant dans la situation.

En 2018, des mesures ASLL ont été menées par l'ACSC dans les Hauts-de-Seine (92) et en Seine-Saint-Denis (93) avec une équipe de huit travailleurs sociaux diplômés. L'ACSC a également obtenu deux réponses favorables pour des ouvertures suite à des appels à projets. Des mesures ASLL ou FSL vont être développées dans le Val d'Oise (95) et la Seine-et-Marne (77).

Le dispositif d'intermédiation locative (IML) ou Solibail en Île-de-France

Solibail est un dispositif de sous-location financé par l'État qui s'inscrit dans le cadre de la politique du Logement d'abord. Un propriétaire privé loue un bien immobilier à une association qui le met à disposition de familles (jusqu'à 18 mois). Une convention d'occupation et un contrat d'accompagnement social sont signés entre l'association et la famille. Le propriétaire du logement a la garantie d'un loyer payé pendant cette durée et d'une remise en l'état du logement à l'issue de cette période, en contrepartie d'un effort sur le niveau du loyer. Il peut obtenir des déductions fiscales. Le public prioritaire de ce dispositif est constitué des familles mises à l'abri par le 115 dans les hôtels, en Île-de-France.

Ce dispositif a pour finalité d'accompagner les ménages dans leur installation et de favoriser leur insertion durable dans le logement de droit commun en proposant :

- une aide à « habiter » (intégration dans le logement, l'immeuble, le quartier),
- une aide aux démarches administratives,
- un accompagnement spécifique visant à une maîtrise budgétaire,
- un accompagnement logistique et technique dans le logement,
- une approche sur le respect des droits et des devoirs de chacun.

À l'ACSC, l'équipe d'Île-de-France est constituée de huit travailleurs sociaux et de deux chargés de gestion locative afin d'assurer de façon dynamique l'accompagnement socio-éducatif de proximité des ménages orientés par les SIAO et la gestion administrative et technique de 181 logements captés dans les Yvelines (78), l'Essonne (91) et les Hauts-de-Seine (92).

En 2018, l'association a répondu au nouvel appel à projet Solibail augmentant ainsi son objectif de 100 logements supplémentaires en gestion sur trois ans avec quatre professionnels de l'accompagnement et un chargé de gestion locative supplémentaire. L'ACSC gérera donc un parc de 352 logements sur tout le territoire francilien.

En PACA, l'ACSC a obtenu 50 mesures d'accompagnement IML dans le cadre d'un projet de plateforme d'accompagnement dans la logique Logement d'abord à Aix-en-Provence/Marseille, ainsi que 30 mesures en Avignon (captation et gestion locative). À Bordeaux, l'ACSC a initié un travail sur la mise en place de mesures IML. La Cité Béthanie participe aux groupes de travail organisés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Logement d'abord du Ministère. En Maine-et-Loire (49), la Cité La Gautrêche développe des mesures d'IML depuis 2018, et met en œuvre des mesures d'accompagnement hors les murs par l'équipe du CHRS.

Reportage « Mal-logement : la difficulté de l'apprentissage des enfants », ©KTO TV, février 2018 (exemple d'une famille accompagnée par l'AVDL 75)

[1] Guide AFFIL 2018 « Favoriser l'accès et le maintien de tous dans le logement : un outil partagé d'évaluation des situations au regard du logement »

Terrain d'expérimentation du Logement d'abord : Le Clos Notre Dame (CHU à Livry-sur-Seine)

L'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Financé par l'État et par convention avec les unités territoriales de la DRIHL, l'AVDL est une prestation individuelle ou collective sur une période déterminée de ménages qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement de droit commun en raison de problématiques sociales ou économiques ou d'un cumul des deux. L'accompagnement prévoit la réalisation d'un diagnostic social de la situation et des besoins des ménages orientés par le Bureau du Logement sur préconisations de la COMED ou de la CAPPEX, par des bailleurs sociaux ou le service Logement des mairies…

Au terme du diagnostic et en fonction du niveau d'autonomie du ménage et de la nature des actions à mettre en œuvre, un accompagnement thématique peut être prescrit selon 3 niveaux (léger, moyen, approfondi) :

- Élaboration et travail autour du projet logement,
- Identification et travail autour des freins à l'accès au logement,
- Aide aux premiers pas dans le logement,
- Aide à l'installation dans le logement,
- Aide à l'occupation et la gestion du logement,
- Aide à l'intégration dans le logement et le nouvel environnement.

En dehors des publics prioritaires DALO, des mesures individuelles ou des actions collectives peuvent être mises en place pour des sortants de structures ou des publics spécifiques. En 2018, des mesures AVDL ont été menées à l'ACSC sur le département de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93) et dans les Hautes-Pyrénées (65).

Nos orientations en quelques mots

- **L'évolution des pratiques vers le LOGEMENT D'ABORD :** expérimentation sur le CHU de Livry-sur-Seine (77) dans le cadre d'une mission confiée à l'ANSA[2] sur la manière de transformer les structures collectives et de la négociation du nouveau CPOM IDF, modèle d'accompagnement inspiré du Critical Time Intervention (USA) structurant l'accompagnement autour du relogement rapide des personnes.

- **Le soutien à la MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE :** inscription dans l'appel à candidature de la DIHAL pour le programme mobilité proposant à des personnes ou familles volontaires d'IDF une installation en région ; l'ACSC expérimentera ce programme dans le Maine-et-Loire où est implanté son centre de formation.

- **AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE du Réseau Caritas :** poursuite de la création de l'agence avec le Secours Catholique (lancement en 2019).

[2] Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA), rédacteurs du rapport « Logement d'abord, et après ? Bilan et propositions pour la généralisation du Logement d'abord en France », avec Action Tank Entreprise et Pauvreté HEC.

	L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT EN 2018 (EN DIFFUS)			
Type de dispositif	**ASLL**	**IML/Solibail**	**AVDL**	**Autres dispositifs (Logements passerelles, EAVS, ALT)**
Nombre de dispositifs	2	4	4	3
Total	**13 dispositifs**			
Nombre de ménages accompagnés	185	225	889	101
Total	**1 400 ménages**			
Nombre de ménages relogés (en Île-de-France)		38	375	

Proposer et gérer une offre de logement accompagné et de résidences sociales

L'ACSC gère une vingtaine de pensions de famille ou résidences accueil sur le territoire national. Forte de son expérience sur ses territoires d'implantation, elle s'inscrit dans la dynamique du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) visant à créer 10 000 places de pensions de famille d'ici cinq ans.

Les pensions de famille sont destinées à des personnes avec un faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et/ou psychologique rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement pérenne. Elles proposent un logement durable à des personnes ayant eu un parcours locatif chaotique, parfois ponctué d'errance ou de passages en CHU ou CHRS. À l'ACSC, près de 25% des personnes logées en pensions de famille ont plus de 60 ans. Dans le cadre de la réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile stable répondant au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires, 8 projets étaient en cours fin 2018 au sein de l'ACSC : Lourdes (65), Bordeaux (33), Toscane (24), Avignon (84), Aix-en-Provence et Marseille (13), Nanterre (92), Sarcelles (93). D'autres projets sont prévus avec le concours de Caritas Habitat, foncière du Réseau Caritas France, et des partenaires de l'immobilier social.

Le logement accompagné à la Cité La Madeleine : perméabilité des frontières et partenariat

En Haute-Garonne, ces pratiques d'accompagnement révèlent la perméabilité des frontières en matière de missions et la réalité des territoires en matière de partenariat. Sur un dispositif comportant des logements regroupés de type pension de famille (ou maison-relais), une partie du travail d'accompagnement est de trouver un positionnement de proximité pour faciliter le « relais » vers l'extérieur et le droit commun, la relation à l'autre, au soin, à la culture… L'objectif est d'accompagner la dimension citoyenne de chaque personne pour qu'elle reconstruise des liens et reprenne sa place de citoyen.

« *Au moment où nous rencontrons la personne, nous prenons en compte ce qui a été construit avant et nous l'accompagnons avec un partenaire qui fait repère dans son histoire, une sorte de fil rouge, pour ne pas repartir de zéro. Avec le temps et les besoins de chacun(e), nous imaginons ensemble d'autres liens à inventer pour accompagner cette nouvelle autonomie dans le logement. Il existe dans le partenariat un espace informel, une sorte de zone frontalière, où les compétences se "chevauchent" avec les infirmiers, les référents sociaux, les aides à domicile, les curateurs… et la personne elle-même. Nous mettons en place et consolidons des partenariats aux regards croisés, des espaces interdisciplinaires permettant à la personne de bénéficier de compétences complémentaires qui leur offrent un cadre protecteur pour se reconstruire en sécurité.*

Au quotidien, notre présence et notre rôle de veille sur le lieu de vie nous donnent une place privilégiée pour évaluer la manière dont les personnes vont. Parfois, nous observons l'expression d'une souffrance dans des moments d'agressivité, des sollicitations peu habituelles, des ruptures de lien... Nos partenaires du soin peuvent alors nous apprendre, avec leur expertise, à les comprendre et les nommer. Forts de cette complémentarité, nous pouvons mettre en place un accompagnement suffisamment étayant qui permet à la personne de trouver des repères dans des phases de vie où les angoisses prennent trop de place.

Depuis 12 ans, les maisons relais de Toulouse, accompagnées par l'Unité de souffrance psycho-sociale de l'Hôpital Marchant et au sein d'un réseau dynamique, ont appris avec chaque résident à défendre ces zones frontalières qui permettent de créer du lien, de faire un tout, un maillage sécurisant. Afin que nos partenaires puissent prendre la mesure du projet, la résidence accueil Ô Mon Païs (lieu conventionné avec le secteur sanitaire et médico-social) a imaginé des invitations "cafés gourmands" auxquelles sont conviées des équipes partenaires (SAMSAH, hôpital de jour, CMP…). Ce sont les résidents qui accueillent le groupe et qui présentent leur lieu de vie pendant ces moments de convivialité qui illustrent la manière dont nous accompagnons la complémentarité des compétences. D'une très grande richesse, ces temps ouvrent des regards qui pourraient être corporatistes. Ils incarnent réellement le fait qu'il n'est pas question de nos compétences respectives, mais de la manière dont nous accompagnons l'expression des compétences des personnes. Nous avons conscience que des liens solides ont pu se construire à Toulouse où le maillage partenarial est fort. Cette question reste néanmoins à réinterroger sur d'autres territoires moins bien dotés et où les services doivent alors mettre en place d'autres stratégies d'accompagnement. » Lucie, travailleur social

L'action collective et l'animation des pensions de famille : l'exemple de la Cité Saint Jean

À Paris, la Cité Saint Jean gère 7 pensions de famille et accompagne 184 personnes (95 hommes, 57 femmes et 32 enfants) qui bénéficient d'un cadre de vie pérenne et chaleureux. L'action collective est au centre du projet partagé entre résidents, bénévoles et professionnels. La Cité révèle une dynamique communautaire forte qui s'articule avec l'accompagnement social afin de contribuer à l'intégration de chaque personne et au développement de sa pleine citoyenneté. L'objectif est d'accompagner les résidents dans le développement de liens sociaux, d'améliorer leur connaissance de leur environnement et de leur permettre d'utiliser leurs ressources personnelles afin de devenir des citoyens actifs. Le projet d'établissement a été l'occasion d'écrire, au sein de chaque maison, une définition partagée de projets de maison. Les résidents ont pu y exprimer leurs attentes et définir le contour d'une implication croissante de chacun d'eux dans la vie de la maison. L'avis et la participation sont désormais sollicités en permanence pour conduire à une véritable co-organisation.

L'atelier d'écriture en action

Les élections de représentants des résidents et le conseil de la vie sociale (CVS) pour l'ensemble de la Cité Saint Jean permettent également une concertation inter maisons et dans la Cité. L'animation repose surtout sur l'engagement des bénévoles qui jouent un rôle important dans la conception des activités mises en place. Il faut souligner l'importance de la relation ainsi créée entre les bénévoles et les résidents, ainsi que la collaboration entre les bénévoles et les responsables des maisons.

À partir de 2019, les pensions de familles d'Île-de-France seront regroupées au sein d'une branche Résidences sociales mise en place à l'ACSC. Elle rassemblera 11 maisons relais ou résidences accueil. Le travail de mutualisation avec les autres régions d'implantation de pensions de familles sera facilité et amplifié.

Résidence Daubigny, pension de famille, Cité Saint Jean à Paris

L'accueil en résidences sociales : la Cité Le Rosier Rouge

• **Une maison d'accueil hospitalière**
À Vanves (92), l'ACSC gère une maison d'accueil hospitalière (MAH) qui propose un hébergement non médicalisé à des personnes en soins dans des hôpitaux de la région parisienne, ainsi qu'à leurs familles ou à leurs proches.
Des moments de convivialité sont proposés et des activités y sont organisées afin d'améliorer le quotidien des personnes hébergées, faciliter les échanges entre les résidents et rythmer la vie de l'établissement.

53%
des personnes accueillies sont originaires des Dom Tom

41%
de la métropole

6%
d'autres territoires

En 2018, la MAH du Rosier Rouge a accueilli 2 631 personnes (+ 67% versus 2017) représentant une activité globale de 29 443 nuitées (-3,30% versus 2017).

• **Deux nouvelles résidences**
Sur le même site, l'ACSC a ouvert deux résidences fin 2018 : une résidence pour étudiants, Élina, de 60 logements et une résidence sociale, Astrée, de 67 logements pour jeunes actifs en priorité. Leur commercialisation est prévue au 1er semestre 2019.

	L'ACCOMPAGNEMENT EN RÉSIDENCES SOCIALES EN 2018	
Type de dispositifs	**Pensions de famille et résidences accueil**	**Maison d'accueil hospitalière (MAH)**
Nombre de dispositifs	20	1
Nombre de places	452	110
Nombre de personnes	521	2 631

Accueillir et accompagner les personnes migrantes, en demande d'asile ou réfugiées

Au 31 décembre 2018, l'ACSC gère 734 places du dispositif national d'accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés. La participation active de l'ACSC à la résorption du campement de la « jungle de Calais » fin octobre 2016 a été le point de départ de l'ouverture par l'association de dispositifs spécifiques à l'attention des personnes migrantes.

En 2018, la France a accueilli plus de 122 000 nouveaux demandeurs d'asile, soit une augmentation des arrivées de 21,8% par rapport à l'année 2017. La participation active de l'ACSC dans l'accueil de ces personnes s'est illustrée par l'ouverture de plusieurs CAO à Paris et en région. Axe de développement majeur de l'association actuellement, l'ACSC a développé en quelques années des compétences techniques et humaines sur tous ses territoires d'implantation. Ces personnes sont accueillies dans des dispositifs variés et adaptés à leur situation : accueil des primo arrivants, accompagnement dans l'instruction de la demande d'asile, insertion sociale et professionnelle des réfugiés…

Diversité de profils des personnes accompagnées :

- demandeurs d'asile
- personnes sous statut Dublin
- personnes ayant obtenu le statut de réfugié
- jeunes majeurs ou mineurs non accompagnés
- familles
- personnes isolées

L'ACSC formalise des partenariats avec les réseaux correspondant aux besoins des personnes (acquisition de la langue, caritatif, santé, interculturel…) et met en place des outils et des formations internes à destination de ses professionnels pour les soutenir dans leur adaptation aux attentes spécifiques des personnes migrantes.

Missions et implantations des 13 dispositifs DNA de l'ACSC :

- **CAO** (Centre d'accueil et d'orientation) : spécialement créés pour accueillir les personnes en provenance de Calais, ces dispositifs ont été ou sont transformés progressivement en CPH, CADA ou HUDA ; à Cholet (La Gautrêche), Bourges (J.-B. Caillaud), Marseille (Germain Nouveau) et Toulouse (La Madeleine).
- **HUDA** (Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile) : hébergement et accompagnement social et administratif des demandeurs ne pouvant accéder aux CADA ; à Souzy-la-Briche (Bethléem).
- **CADA** (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) : accompagnement de personnes isolées et de familles pendant l'instruction de la demande d'asile ; à Toulouse (La Madeleine) et à Bourges (J.-B. Caillaud).
- **CPH** (Centre provisoire d'hébergement) : accompagnement de réfugiés statutaires dans une insertion sociale et professionnelle durable ; les familles sont hébergées dans des logements diffus captés auprès de bailleurs sociaux ou de propriétaires privés (Cités Myriam, Saint Yves, Escale Sainte Monique et Bethléem).
- **MNA/JMNA** (Mineurs non accompagnés et jeunes majeurs non accompagnés) : accompagnement spécifique de demandeurs d'asile jeunes et isolés ; à Cholet (La Gautrêche).
- **Places pour familles réfugiées :** accueil et accompagnement de familles réfugiées syriennes, issues de camps de réfugiés, pendant 12 mois ; à Marseille (Germain Nouveau).
- **Aide à la mobilité des réfugiés :** l'ACSC participe également au dispositif d'aide à la mobilité des réfugiés installés en Île-de-France via la plateforme pilotée par la DIHAL/GIP-HIS (Groupement d'intérêt public – Habitat et interventions sociales) ; les Cités La Gautrêche et J.-B. Caillaud agissent aujourd'hui en tant qu'opérateur d'aval.
- **Mobilité ÉMILE :** l'association s'est positionnée pour faire partie du consortium du nouveau dispositif mobilité ÉMILE (Engagés pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi), également piloté par la DIHAL/GIP-HIS et mis en place actuellement, au titre d'opérateur amont et aval dès 2019, pour tout public issu de l'Île-de-France et volontaire pour une mobilité vers une région.

	CAPACITÉ D'ACCUEIL ET PERSONNES ACCOMPAGNÉES (DNA) EN 2018					
Type de dispositif	**CAO**	**HUDA**	**CADA**	**CPH**	**MNA/JMNA**	**Familles réfugiées**
Nombre de dispositifs	3	1	2	3	1	3
Total	**13 dispositifs**					
Nombre de places	184	110	120	160	50	60
Total	**684 places**					
Nombre personnes accompagnées	**740 personnes**					

Accompagner vers l'activité et l'insertion professionnelle

En 2017, l'ACSC a défini un cadre stratégique partagé sur les actions de mise en activité et d'insertion professionnelle des personnes qu'elle accompagne. L'année 2018 fut celle de la poursuite des actions engagées et l'initiation de nouveaux projets.

Les projets de mise en activité

• D'avril à juin, l'ACSC a animé une coopérative éphémère sur les métiers de la couture en Île-de-France. Les participants ont expérimenté une activité économique collective, acquis des compétences entrepreneuriales et partagé une organisation coopérative. Cette expérimentation a permis la modélisation de la coopérative d'activité et d'emploi (CAE) « Cités Coop » dont le lancement est prévu en 2019.

• En mai, le dispositif des Premières heures (DPH) a poursuivi son activité à la Cité André Jacomet avec la signature d'une deuxième convention avec le département de Paris. Avec le concours de l'association intermédiaire Travail et Partage, il a pour objectif d'accueillir 30 personnes orientées par les Cités parisiennes et des associations partenaires, d'accompagner les personnes à la mobilité et de favoriser leur autonomie dans le travail. L'accompagnement à la sortie dans les 12 mois de l'accueil reste un vrai enjeu pour l'équipe qui souhaite enrichir ce volet.

Exposition-vente de la coopérative éphémère aux Grands voisins, 17 juin 2018

• En lien avec le collectif Citoyens fraternels 92, l'ACSC a pris part au montage d'une expérimentation DPH dans les Hauts-de-Seine. L'essaimage de ce dispositif en dehors de Paris souligne sa pertinence pour les publics exclus de tout autre dispositif d'insertion par l'activité économique.

• Au dernier trimestre, une réflexion s'est engagée sur la création d'un dispositif d'accompagnement novateur centré sur l'acquisition de compétences en situation d'activité. Rassemblant le pôle Insertion professionnelle, l'entreprise adaptée l'Atelier d'Aubervilliers et *ACSC Formation*, ce projet a pour ambition de répondre à un appel à projets du Plan d'investissement dans les compétences piloté par le ministère du Travail.

Les actions transversales du pôle Insertion professionnelle

Le pôle a pour objectif de développer des actions permettant aux personnes accompagnées dans les établissements d'Île-de-France de s'engager dans une démarche de mise en activité et/ou d'insertion professionnelle. Ces actions permettent de développer une dynamique inter-Cités et de proposer des réponses adaptées aux besoins des publics accueillis. Coordonné par deux directeurs de Cité et une chargée de mission, le pôle se réunit une fois par mois pour fixer les objectifs de travail et développer les projets en lien avec les référents des 9 Cités franciliennes.

Dans le cadre du CPOM, un plan d'actions a été présenté et validé en octobre 2016. Il part des besoins des personnes accompagnées et des moyens du pôle. Pour 2018, le pôle est resté mobilisé sur l'aide aux personnes les plus éloignées de l'emploi avec la poursuite des ateliers « Les chemins vers l'emploi », l'appui au DPH, un partenariat avec AGIRC ARRCO. Une année dynamique qui doit permettre de consolider les engagements pour le CPOM 2019-2023.

Nos orientations

Sur le plan politique et réglementaire, l'année 2018 a été jalonnée d'annonces importantes.

Le rapport Borello a amené à la création du Fonds d'inclusion dans l'emploi. L'engagement « Cap vers l'entreprise inclusive » signé en juin par les fédérations d'entreprises adaptées et le gouvernement a entériné le primat donné à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu du travail ordinaire. Outre l'objectif de 40 000 nouvelles mises en emploi d'ici à 2022, le texte a annoncé le lancement de deux expérimentations : le CDD Tremplin et le statut d'Entreprise adaptée de travail temporaire.

La stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté a permis l'annonce en septembre de la création de 100 000 emplois d'insertion d'ici 2022.

Si les contours de ces transformations seront précisés par décret, ces éléments dessinent les orientations dans lesquelles l'ACSC s'inscrira en faisant valoir son expérience sur les champs du travail adapté, de la mise en activité, de l'insertion professionnelle et de la formation.

Valoriser et accompagner l'exercice de la citoyenneté

Le pôle Vie citoyenne met en œuvre, avec les travailleurs sociaux et les bénévoles, des initiatives et des projets en Île-de-France pour permettre aux personnes accompagnées par l'ACSC de vivre et d'exercer ensemble leur citoyenneté. L'organisation de ces espaces cherche à susciter une prise de conscience : « être citoyen, cela concerne tout le monde et tous les aspects de la vie », et vise à développer l'exercice de la citoyenneté par chacun, demain, dans la Cité.

En 2018, les actions du pôle Vie citoyenne se sont déployées sur trois axes :

- La mise en place de l'Assemblée des Cités (instance représentative des personnes accompagnées émanant des conseils de la vie sociale des établissements) chargée de renforcer la participation citoyenne des usagers au sein de l'association ;
- La participation de l'ACSC au Forum social mondial des migrations (FSMM) qui s'est déroulé à Mexico, dans le cadre d'un atelier mené avec le Secours Catholique portant sur les différentes formes de mobilisation, pour faire changer le regard sur les migrants ;
- Les rencontres et rendez-vous culturels lors des nombreuses sorties thématiques sociétales permettant à tous de s'exprimer, d'échanger, de participer et d'agir.

Des nouvelles de l'Assemblée des Cités

Le conseil d'administration (CA) et la direction de l'association ont mis en place une instance consultative des personnes accueillies afin d'échanger avec les élus sur des sujets d'actualité et de recueillir l'avis des personnes accompagnées par l'ACSC. Cette articulation entre la « vision d'ensemble » du CA et la « vision de terrain » de l'Assemblée est intégrée dans le projet associatif. Les 11 résidents et les 3 salariés qui siègent à l'Assemblée se sont réunis pour leur première instance le 14 février 2018. À l'ordre du jour : l'élection des membres du bureau, des échanges sur les missions de chacun et un travail sur la question du Logement d'abord. Les deux réunions suivantes ont porté sur la laïcité, les violences faites aux femmes, l'alimentation. Les membres du bureau ont également été associés au séminaire des directeurs et des administrateurs à Bourges dont l'objet était d'interroger le modèle socio-économique de l'association et ses possibles évolutions.

La « nouvelle » Assemblée des Cités réunie à Paris, le 14 février 2018

La participation au Forum social mondial des migrations

Du 2 au 4 novembre, le pôle Vie citoyenne a participé au Forum social mondial des migrations (FSMM) à Mexico. Cette participation s'est inscrite dans l'expertise développée ces dernières années par l'ACSC sur la question de l'accueil et de l'accompagnement des personnes migrantes. En lien avec le Secours Catholique, trois membres du pôle et une personne accompagnée ayant un parcours de migration ont animé un atelier. Il portait sur les dispositifs d'accueil des migrants et sur les actions collectives menées par le pôle pour favoriser le « vivre ensemble » et la déconstruction des préjugés. Pour illustration, une vidéo-témoignage d'une personne accompagnée a été diffusée. Le point fort de l'atelier a été le témoignage d'Assane, résident de Lève-toi et Marche, à propos de son parcours et de son accueil à l'ACSC. Ces moments de rencontre, de partage et d'échanges de pratiques sont enrichissants pour les salariés comme pour les personnes accompagnées.

Atelier mené à Mexico lors du FSMM, novembre 2018

Les rendez-vous culturels

En 2018, le pôle Vie citoyenne a maintenu les rendez-vous mensuels très appréciés des résidents : les « Vendredis et compagnie ». Ces moments de convivialité sont organisés par et pour les résidents des Cités franciliennes. Le programme est fait de repas partagés dans les Cités et de sorties culturelles (visites du Sénat ; du Conseil économique, du social et environnemental ; du mémorial de la Shoah, etc.). Des sorties au théâtre, des soirées débats ou des places publiques sont aussi mises en place pour les résidents, les salariés et les bénévoles.

Vendredi et compagnie, visite du mémorial de la Shoah, 5 octobre 2018

Promouvoir la santé et le bien-être auprès des personnes accompagnées

Depuis la création du pôle Santé en 2010, l'objectif des actions mises en place est d'améliorer l'état de santé et le bien-être des personnes accompagnées. Ces actions contribuent à réduire les inégalités d'accès aux soins pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Les actions portées par le pôle Santé répondent aux besoins des personnes accompagnées dans le cadre des appels à projets de l'ARS Île-de-France. Ce sont des leviers qui permettent d'accompagner le public vers des démarches plus globales, prendre soin de soi favorisant l'avancement des démarches d'insertion. Elles sont travaillées d'une part en intervenant dans la vie quotidienne des personnes pour faire évoluer leurs habitudes de vie et comportements (soins des dents, vue, marche…), et d'autre part en orientant les personnes vers les dispositifs de droit commun via des partenariats dans le secteur de la santé.

Une sensibilisation à la santé bucco-dentaire

Un chirurgien-dentiste de l'UFSBD (Union française de santé bucco-dentaire) est intervenu dans 5 Cités pour faire prendre conscience aux personnes hébergées de l'importance de la santé des dents et de l'impact qu'elle peut avoir sur la santé générale (interventions ludiques adaptées pour enfants, adolescents et adultes). Lors de l'atelier collectif et interactif sont abordées les techniques de brossage, l'alimentation saine, les addictions et les prises en charge possibles ; un examen individuel pouvant déboucher sur l'orientation vers des soins plus spécifiques. « *Je suis reparti avec une trousse d'hygiène dentaire contenant une brosse à dents, un dentifrice, du fil dentaire. Fil dentaire dont je ne connaissais pas l'utilisation.* » (Une personne hébergée) En 2019, les Cités franciliennes accueilleront à nouveau les interventions de l'UFSBD. Cet organisme ayant un champ d'action national, il pourrait également intervenir dans les territoires.

Le bien-être en marche

En 2018, 6 personnes accompagnées, Yvan (bénévole en charge de cette activité) et des salariés motivés sont partis à la découverte des jardins parisiens (parcs des Buttes Chaumont, André Citroën, Montsouris…). Des journées de grandes randonnées, de 15 à 20 kms ont également été organisées (Isle-Adam, Rambouillet, parc de Saint-Cloud Chaville, Vaux de Cernay dans la vallée de Chevreuse). « *Quand on marche c'est souvent difficile, on se dit mais qu'est-ce que je suis venu faire dans cette galère ! Mais l'important c'est de toujours enchaîner les pas l'un devant l'autre et au final c'est super, on est content d'avoir réussi et fier d'avoir osé s'engager, mais il ne faut pas hésiter à s'adapter et surtout ensemble c'est plus facile !* » (Yvan)
Après une première expérimentation, un constat est partagé : pratiquer l'activité de façon ciblée et régulière, deux fois par semaine, avec des petits groupes homogènes dans la capacité des marcheurs, est source de beaucoup de bienfaits pour les personnes en insertion. Comme a dit le sociologue David Lebreton, auteur de « *Marcher, éloge des chemins et de la lenteur* » : « *La marche est souvent guérison* ». Et en d'autres mots, Daniel, marcheur, confirme : « *Merci à toi Yvan, pour toutes ces propositions de randonnées, nous prenons plaisir à marcher avec toi. Toutes ces respirations sont autant de moments de délices et de décompression* ». En 2019, les participants les plus assidus et à l'initiative de la démarche ont l'ambition de parcourir 120 kms en 6 étapes : le tour de la pointe du Raz et du cap Sizun (GR34 et 34G). Il reste à trouver les financements nécessaires à la réalisation de cette belle aventure.

Les chiffres 2018, en Île-de-France

955 passages aux actions par les personnes accueillies, professionnels et bénévoles

175 ateliers organisés

10 réunions par mois regroupant les correspondants des Cités et les professionnels du pôle

89 professionnels de l'ACSC mobilisés, **7 Cités** concernées

450 documentations, **315 affiches**, **70 outils d'évaluation** distribués

197 kits dentaires et **112 paires de lunettes de vue** offerts

250 questionnaires-diagnostics réalisés

28 partenaires sollicités

Accueillir la petite enfance

Dans le cadre des politiques publiques du secteur de la petite enfance, l'année 2018 s'est traduite par la parution de la COG 2018-2022 (Convention d'objectifs et de gestion) signée entre la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) et l'État. Le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est une priorité forte de cette convention, et plus particulièrement pour les familles en situation de pauvreté en vue de réduire les inégalités sociales. La mise en place des différents bonus « mixité sociale » et « handicap » devrait soutenir les différents projets sociaux de nos établissements.

L'ouverture de la crèche « Dansons les Capucines »

En mars, l'ACSC a ouvert un deuxième établissement d'accueil du jeune enfant à Toulouse. Il accueille 37 enfants dont 44,6% issus d'associations partenaires avec lesquelles la Cité La Madeleine travaille depuis plusieurs années. Ce partenariat vise à favoriser l'inclusion d'enfants dont les parents sont en situation de vulnérabilité et renforce ainsi la volonté de mixité sociale en faveur de la lutte contre l'exclusion portée par l'association.

Témoignages des parents lors de l'inauguration de « Dansons les capucines »

Les ateliers parents-enfants du « Village aux enfants »

Afin d'impliquer davantage les parents dans la vie de la crèche, les professionnelles ont initié des ateliers créatifs. Sur inscription et selon un planning établi permettant aux parents d'être présents lors des ateliers, onze parents accompagnés de leurs enfants fiers de montrer leur lieu de vie ont participé aux trois ateliers proposés (décoration de boîte à chocolat, tableau de peinture avec les mains). Les parents ont été ravis de voir évoluer leurs enfants à la crèche et de découvrir leur autonomie. Ces ateliers leurs permettent de faire connaissance, de rencontrer les professionnelles dans un autre contexte, de développer une relation plus individualisée.

Atelier à la crèche « Le village aux enfants »

La formation des professionnelles des crèches

Une première formation transversale de l'ensemble des professionnelles des crèches a été mise en place à l'ACSC. Cette action traduit la volonté de développer une culture commune à toutes les structures et de les valoriser en leur reconnaissant une spécificité et un savoir-faire. « Entre La Maison et La Crèche, construire une alliance avec les parents autour de l'enfant » est la thématique de cette formation dispensée par l'association Pikler Loczy. Celle-ci a ouvert une réflexion au sein des crèches en lien avec le projet pédagogique : préserver la place des parents, leurs choix éducatifs et concilier des approches différentes.

La mise en œuvre de la pédagogie Loczy

Le projet éducatif de la crèche Bab'Ivry fait référence à l'approche Piklérienne. L'idée du « maternage » est basée sur trois notions essentielles :

- Une personne de référence pour chaque enfant : créer un lien d'attachement et se sentir important pour l'autre permet à l'enfant de s'ouvrir (notions d'attachement sécure, repères, prévisibilité). L'enfant doit toujours pouvoir répondre à « De qui je peux attendre quoi et quand ? » ;
- La motricité libre : respecter le rythme naturel de l'enfant (tout enfant a les capacités en lui de développer ses capacités motrices si les adultes lui en laissent le temps) ;
- Le libre choix des activités : partie prenante de son développement, l'enfant qui est considéré comme un partenaire devient autonome, étape par étape, sous le regard de l'adulte qui va lui donner envie de continuer. Rassuré, encouragé et valorisé, il développe une confiance en ses capacités et sa prise d'initiatives est favorisée.

Les regroupements du service d'accueil familial

Deux groupes de trois assistantes maternelles sont accueillis deux fois par semaine, accompagnées de leurs enfants pris en charge par une partie de l'équipe au jardin d'éveil. Ces temps sont l'occasion pour les enfants de découvrir la vie en petite collectivité, tout en participant aux activités ludiques, pendant que les assistantes maternelles participent à des ateliers de formation thématiques :

- Analyse des pratiques professionnelles supervisées par la psychologue ;
- Ateliers de prévention/santé animés par l'infirmière ;
- Ateliers sur des thèmes liés à la petite enfance et au règlement de la crèche avec la responsable.

Une fois par mois, une animation autour de la lecture est proposée à la bibliothèque du quartier. Depuis juillet, un médecin a rejoint l'équipe de la crèche

et propose des formations aux gestes de premiers secours. Depuis septembre, les assistantes maternelles du 12e sont accueillies dans une salle Paris Anim' située près de leurs domiciles. 2018 a été marquée par des sorties mensuelles à la cinémathèque de l'Hôtel de Ville pour les enfants de plus de 18 mois.

Le transfert de Bab'ivry

Ouverte en 2017, l'ACSC a expérimenté un nouveau modèle de gestion par la commercialisation de berceaux. Face aux spécificités de ce modèle économique et dans un contexte de financements des places d'établissements d'accueil du jeune enfant complexe, l'ACSC a pris la décision de transférer cette crèche à un repreneur en 2019.

Grandir en crèche
Les Cités des enfants

Le réseau
de structures d'accueil
de la petite enfance

Tél. : 01 73 79 59 10 | 06 61 56 25 92
catherine.baldacci@acsc.asso.fr
www.grandirencreche.acsc.asso.fr

Soutenir la parentalité et accompagner les familles

À Paris, l'espace de soutien à la parentalité « La Colline aux enfants » et l'espace rencontre « Les Petits ponts » ont chacun développé un projet dans le cadre du financement REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents). Ces actions reposent sur la participation active des parents, la reconnaissance et la valorisation de leurs compétences, quelles que soient leurs difficultés et leurs situations.

Les samedis de la Colline

Le projet mis en œuvre en lien avec le Musée d'Orsay visait, à partir d'un support artistique et culturel, la mise en place d'une réflexion sur les fonctions de chacun au sein de la famille, à partir d'un support artistique et culturel (place, symbolique ou réelle, et rôle du père…). À partir de la découverte d'œuvres de maîtres et de l'observation de chacun, l'artiste a mis au travail les relations familiales, leurs représentations, la non symétrie des places (entre enfants, entre parents, entre parents et enfants) et l'évolution de la place des enfants à travers le temps. À l'issue de la découverte des œuvres, des ateliers pratiques (photos, collage, peinture...) ont été organisés avec une plasticienne du Musée d'Orsay. Les familles ont participé de façon régulière et la restitution sous forme de vernissage à la Cité Notre Dame début 2019 permettra de valoriser le travail de qualité réalisé en commun par les familles et l'équipe.

Les groupes de parole des Petits ponts

Les professionnels encadrant les visites ont relevé que les parents « visiteurs » avaient des questionnements longtemps tus, voire des affirmations qui n'aidaient pas à apaiser le conflit : « *Suis-je un bon parent puisque je vois mes enfants dans un espace rencontre ? Pourquoi m'oblige-t-on à passer par un espace-rencontre ? Je n'obtiendrai jamais le droit de voir mon enfant seul…* ». Ces échanges révélateurs d'une frustration et d'un sentiment réel de ne pas être légitimé à cause de cette parentalité qu'ils ne peuvent exercer sans le regard d'un tiers s'expriment soit au cours des rencontres avec l'enfant, soit dans des lieux informels après les rencontres. Afin d'aider les parents à surmonter les enjeux des séparations et des retrouvailles avec leur(s) enfant(s), six groupes de parole « Parent visiteur, mais parent avant tout » se sont déroulés avec la participation de sept pères. Ils ont permis, dans un cadre sécurisé et adapté, d'exprimer leur isolement, leur angoisse. Proposé dès l'entretien d'accueil à l'espace rencontre, le groupe de parole est ouvert à chaque parent en vue de diminuer les risques de débordements lors les rencontres.

En 2018, les crèches

- 5 crèches (177 berceaux)
- 254 enfants accueillis dont 102 à temps partiel
- 225 familles dont 77 monoparentales
- 33% des familles orientés par les partenaires sociaux

Les espaces Parentalité

- 3 dispositifs : La Colline aux enfants, Les Petits ponts, L'Espace MoZaïque
- 136 familles accompagnées
- 204 enfants concernés
- 329 participations à l'Espace MoZaïque sur toute l'année (164 parents et 165 enfants)

Accompagner vers l'autonomie et l'inclusion les personnes en situation de handicap

Le secteur du handicap à l'ACSC compte 5 Cités (11 dispositifs) et près de 350 places permettant d'accompagner des personnes en situation de handicap dans des activités d'insertion par le travail, d'hébergement, de soins ou d'accompagnement médico-social au domicile. Plus de 200 salariés et 44 bénévoles interviennent dans ces Cités.

« L'inclusion, tout le monde en parle et vous, vous en pensez quoi ? »

Nous étions une quarantaine, salariés, bénévoles, familles, personnes en situation de handicap, réunis à la Cité Jacques Descamps pour une journée de travail et d'échanges sur le thème de l'inclusion, le 4 octobre 2018. L'organisation de cette journée dans le foyer d'accueil médicalisé (FAM) de Bagneux a permis une participation la plus large possible et adaptée selon les possibilités de chacun, grâce aux techniques d'animation proposées. Cela illustre la façon dont les Cités portent et mettent en œuvre l'axe prioritaire de la politique qualité de l'ACSC sur la participation des personnes accompagnées.

Cette journée a été l'occasion de mieux comprendre le concept de l'inclusion. Xavier Dupont, administrateur de l'ACSC, directeur de l'Institut national des jeunes aveugles (INJA), a apporté un éclairage sur le mouvement engagé depuis plusieurs années et qui s'accentue : « le virage inclusif ». Ce changement de direction dans les politiques publiques vise à passer d'un concept de « places » dans des établissements à une orientation prioritaire qui est celle de l'accompagnement et du soutien dans un parcours vers l'autonomie. L'ACSC soutient les orientations politiques de renforcement de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, mais elle rappelle aussi la singularité de chaque personne. Les parcours sont différents, les réponses sont donc aussi plurielles et pour certains le besoin de protection apporté par les établissements demeure.

Atelier « Quels mots pour définir l'inclusion ? » , journée des Cités du handicap, 4 octobre 2018

Des parcours vers l'autonomie avec des leviers diversifiés

Les Cités du handicap soutiennent les parcours vers l'autonomie de personnes en situation de handicap, tant dans le cadre de la vie professionnelle que de l'habitat, ou conjointement (démarche coordonnée). L'année 2018 a été marquée, de façon exceptionnelle, par la sortie de plusieurs personnes des établissements de travail adapté. Un salarié de l'entreprise adaptée (EA), l'Atelier d'Aubervilliers, a été recruté par une grande société du secteur du luxe ; deux travailleurs de l'ESAT du Domaine de Pescheray ont rejoint les effectifs des services techniques d'une commune proche de cette Cité pour l'un et d'un parc animalier qui a ouvert ses portes récemment près de Chartres pour l'autre ; un travailleur de l'ESAT des Fourneaux de Marthe et Matthieu a également trouvé un travail en entreprise. Au total, quatre personnes en situation de handicap sont sorties de l'EA et des ESAT de l'ACSC pour accéder à un emploi en milieu ordinaire au cours de l'année 2018. La réussite de ces parcours est le résultat d'un long travail pour soutenir, conforter les compétences et attitudes professionnelles des personnes en situation de handicap et permettre que le changement de contexte professionnel ne fragilise pas la situation sociale et familiale de la personne. Ce travail repose notamment sur la mise en place de stages, de détachements ou de périodes de mises à disposition en entreprise.

L'ACSC souhaite aussi renforcer sa participation dans les actions locales ou nationales dans le champ du handicap. Ainsi, quatre personnes accompagnées dans les Cités ont participé au *Duoday 2018* en vivant une journée en « binôme » avec un salarié dans une entreprise. En 2019, la participation des Cités de l'ACSC sera anticipée et renforcée.

Accompagner vers l'autonomie, c'est aussi soutenir l'accès à l'habitat ordinaire sans qu'il soit nécessairement lié à un changement professionnel. C'est ce qui est mis en œuvre au foyer d'hébergement de la Cité de Pescheray, avec des possibilités de relais par le service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ou par l'action des

accueils de jour des Cités Jean Rodhain et Jacques Descamps. L'accueil de jour est une modalité d'accompagnement adaptée pour développer l'autonomie dans un contexte sécurisé. La pertinence de cette modalité a été reconnue avec l'augmentation de deux places attribuées au foyer de vie Jean Rodhain. La Cité Jacques Descamps a quant à elle fait évoluer l'organisation de son dispositif d'accueil de jour et son fonctionnement.

La formation pour développer les compétences sociales et professionnelles

Les Cités du handicap mettent en œuvre des partenariats pour rendre possible l'accès à un moyen de transport autonome à des personnes en situation de handicap (ceci étant particulièrement important en milieu rural) et ainsi favoriser les possibilités de parcours professionnels ou sociaux. L'un de ces partenariats a été mis en place avec une auto-école ordinaire qui a su adapter son enseignement pour permettre à six travailleurs handicapés de l'ESAT de Pescheray d'obtenir avec succès leur permis de conduire (boîte automatique) en 2018.

L'ACSC met également en place un plan de formation spécifique pour les salariés de l'entreprise adaptée et les travailleurs des ESAT. Un plan annuel est élaboré dans chaque Cité avec des actions individuelles et collectives. Les thèmes des formations suivies par les personnes en situation de handicap en 2018 sont variés : autorisation de conduite d'engins, formation des élus du CVS, informatique, gestes et postures, valoriser ses compétences lors d'un entretien…

Les évaluations internes et les projets des Cités

Trois Cités du handicap ont finalisé une nouvelle évaluation interne en 2018 (Pescheray, Jean Rodhain et Jacques Descamps). L'ESAT des Fourneaux aura réalisé cette évaluation en 2019. L'analyse de ces évaluations, les plans d'actions qui s'en dégagent grâce au logiciel MS Qualité, permettront de conduire des actions coordonnées pour les Cités du handicap.

Le déploiement des outils numériques se poursuit en 2019 avec l'acquisition d'un logiciel du dossier de l'usager spécifique aux Cités du handicap. Ce logiciel comprend des modules administratifs éducatifs, médicaux et de facturation. Son installation devrait être finalisée début 2020.

Des projets immobiliers ont abouti en 2018 ou se sont engagés. Ainsi, les résidents du foyer Jean Rodhain ont emménagé dans leur nouvelle « maison » en avril 2018. Le chantier d'extension de l'Atelier d'Aubervilliers a débuté en 2018 et devrait être livré à la fin du premier semestre 2019. La Cité Jacques Descamps porte également un projet immobilier d'extension qui vise à adapter les conditions d'accueil aux besoins des résidents et à diversifier l'offre de parcours. La Cité de Pescheray a inauguré en 2018 les travaux de restauration d'une partie de ses bâtiments historiques et a engagé un programme important de renouvellement des espèces animalières présentées dans le zoo géré par l'ESAT, ainsi qu'une modernisation des conditions d'accueil du public et de présentation des animaux.

> ***« Nos différences sont nos talents ! »***
>
> Slogan des Cités du handicap voté avec une participation majoritaire des personnes accompagnées

« Handicap : la sécurité de l'emploi », reportage à l'Atelier d'Aubervilliers. © Benjamin Sèze et Gaël Kerbaol, Secours Catholique, février 2018

	CAPACITÉ D'ACCUEIL ET PERSONNES ACCOMPAGNÉES DANS LE SECTEUR HANDICAP EN 2018						
	Travail adapté		Hébergement			Accompagnement	
Type de dispositif	**ESAT**	**EA**	**FAM**	**Foyer d'hébergement**	**Foyer occupationnel**	**Accompagnement au domicile**	**Accompagnement externat/Accueil de jour**
Nombre de dispositifs	2	1	1	1	1	2	3
Nombre de places	118 ETP	46,25 ETP	41	17	42	44	42
Sous-total	164,25 ETP		100			86	
Total	**350,25 places**						
Nombre de personnes accompagnées	215		116			90	
Total	**377 personnes accompagnées ou salariées sur l'année 2018 (correspondant à 421 prises en charges en raison de double accompagnements)**						

Former les professionnels du social et du médico-social

Convaincu que la formation est un outil puissant en matière de professionnalisation, de développement de l'employabilité, d'épanouissement professionnel et personnel, *ACSC Formation* œuvre au développement, au renforcement et à la valorisation des connaissances théoriques et des compétences des professionnels du secteur social et médico-social, et des personnes éloignées de l'emploi.

L'organisme soutient l'évolution des métiers dans ces secteurs en s'appuyant sur l'expertise des Cités dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou de handicap, ou dans un parcours migratoire. Une réflexion sur des moyens innovants, la constitution de groupements d'organismes de formation et des actions de formation en situation de travail, est menée afin d'adapter l'offre aux nouvelles pratiques professionnelles des organisations et à la réforme de la formation (loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »).

2018, une année de transition

La formation continue

ACSC Formation attache une grande importance à inscrire ses actions dans une démarche qualité et dans un système d'amélioration continue, soucieux de répondre aux besoins des établissements de l'ACSC et des structures partenaires afin de développer durablement les compétences des salariés. Sa démarche est reconnue depuis avril 2017 par l'obtention de la certification VeriSelect (Bureau Veritas) de son système de management qualité sur ses activités de conception et réalisation de prestations de formation. Cette certification témoigne du respect par l'organisme des 21 critères qualité, justifie son référencement sur DataDock (base de données commune prouvant la capacité des organismes à réaliser des formations de qualité) et affirme sa volonté permanente de prendre en compte la satisfaction de tous les bénéficiaires de ses prestations. L'organisme a atteint son objectif premier : photographier sans compromis la réalité de son action et permettre à ses clients d'apprécier la qualité de ses prestations, l'adaptation de ses propositions aux demandes exprimées, sa disponibilité et son écoute dans son rôle d'accompagnement, de conseil et de recherche de solutions appropriées à leurs besoins.

Formation Professionnelle VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES
Bureau Veritas Certification / 92066 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande

Datadock

Atelier cuisine au centre de formation de la Cité La Gautrêche, 19 décembre 2018

La formation, accompagnement à l'insertion

ACSC Formation a poursuivi ses actions d'insertion dans l'accompagnement des demandeurs d'emploi (parcours de formation financés par le Conseil régional, le Département, ou la Chambre d'agriculture). L'organisme a également conçu et mis en œuvre une action de formation sur mesure pour une agence Pôle emploi en lien avec les besoins des entreprises locales (intitulée « Agent accompagnement handicap ») dont le but est de faciliter l'embauche et l'employabilité. 12 demandeurs d'emploi résidant dans le secteur d'Angers et souhaitant s'orienter vers l'accompagnement des personnes en situation de handicap à domicile ou en structure ont été formés. Ces formations alternent des séances de réflexion collective, des apports méthodologiques et techniques innovants, des interventions spécialisées et des temps de pratiques professionnelles.

La formation en chiffres

Notre ambition en 2018 était de mesurer notre capacité à proposer des programmes de formation pertinents et répondant aux besoins des professionnels.

Nous l'avons atteinte avec :
- 47 sessions, soit 87 journées
- 444 professionnels formés (+57% versus 2017), dont 19 travailleurs en ESAT/EA et 20 personnes en insertion
- 60% de bénéficiaires ont été très satisfaits et 32% satisfaits

Les bilans d'orientation en 2018 :
- Une progression de 32% de la prestation
- 258 bénéficiaires

+ 12 intervenants : renforcement de l'équipe de formateurs avec des experts sur les thématiques liées aux pratiques de l'association (addictions, écrits professionnels, juste distance, bientraitance, secret professionnel, informatique…).

Répartition des stagiaires :
- 67% de femmes
- 33% d'hommes

Innovation des pratiques

La transformation numérique ERP-LMS

ACSC Formation a choisi une solution digitale en se dotant d'un ERP (*Entreprise ressource planning*), également appelé PGI (Progiciel de gestion intégré). Cet outil est dédié à la gestion des services opérationnels et de l'activité commerciale pour une meilleure optimisation de sa productivité. Il remplit également un rôle de plateforme numérique LMS (*Learning management system*) dont la vocation est d'aider à la construction, la gestion et la mise à disposition des stagiaires, de modules de formation en ligne, ainsi que de supports pédagogiques. La solution permet à l'organisme de proposer une prestation numérisée avec la mise en ligne de documents.

La communication promotionnelle

ACSC Formation a opté pour une plateforme d'activation de bases de données de contacts pour se faire connaître, développer sa clientèle et commercialiser son offre. En externalisant une partie de sa communication commerciale auprès de ce prestataire spécialisé dans l'information B2B (*Business to business*) et B2C (*Business to consumer*), l'objectif est de rendre compte avec efficacité de ses actions pour gagner en notoriété, diffuser son offre globale avec des supports de communication adaptés et prospecter auprès d'une clientèle ciblée et le plus largement possible.

Enjeux de développement 2019

Partenariat et travail en réseau

ACSC Formation participe aux groupes de travail internes avec la direction Développement et Stratégie, le pôle Insertion professionnelle, la branche Technique et Sécurité, et apporte sa contribution aux réflexions sur des projets innovants (regroupement du triptyque formation/accompagnement/insertion vers l'emploi). Par ailleurs, l'organisme développe des partenariats de sous-traitance sur des modules qui nécessitent une expertise (AVDL, droit des étrangers, MNA/JMNA…). L'enjeu est d'alimenter ses connaissances pour travailler sur une éventuelle internalisation des modules, en s'appuyant notamment sur l'expérience des Cités et les compétences des professionnels internes. *ACSC Formation* poursuit sa collaboration avec les organismes financeurs/prescripteurs sur des projets d'insertion professionnelle et de prévention.

S'inscrire dans la réforme et se faire connaître

Promulguée le 5 septembre 2018, la loi pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » bouleverse le système de la formation. *ACSC Formation* inscrit son action dans l'esprit de cette réforme et construit un nouveau modèle de fonctionnement afin d'accompagner les personnes à inscrire leur projet de formation dans la dynamique de leur projet professionnel :

- Organisation des apprentissages au plus près du travail (développement des actions de formation en situation de travail – AFEST) avec des apprenants engagés dans leur propre parcours de développement de compétences ;
- Modules de remise à niveau des compétences de base ou spécifiques (professionnalisants ou certifiants) pour les professionnels et demandeurs d'emploi.

Le 2e enjeu est de faire connaître l'organisme de formation et son offre de services au plus grand nombre d'établissements clients et partenaires. *ACSC Formation* lancera une campagne de marketing opérationnel en 2019 : distribution de plus de 1 000 catalogues, diffusion de supports commerciaux…

Des chantiers se poursuivent pour adapter et étendre nos prestations aux besoins émergents sur les territoires :

- Développer ses ateliers pédagogiques (cuisine, bâtiment, agricole) à destination des personnes en situation de handicap (partenariat avec le territoire Choletais…) ;
- Déployer l'action « Agent accompagnement handicap » auprès des agences Pôle emploi ;
- Promouvoir la formation SST (Sauveteurs, secouristes du travail) ;
- Demander l'habilitation Développement professionnel continu (DPC) en réponse aux exigences des appels d'offres de l'UNIFAF ;
- Proposer des parcours de formation certifiants en lien avec l'innovation des pratiques et des modalités pédagogiques ;
- Instruire une demande d'agrément auto-école associative (formation à la conduite et à la sécurité routière) pour faciliter l'insertion ou la réinsertion sociale ou professionnelle.

Atelier simulations multi DYS des agents d'accompagnement, 21 novembre 2018

Les **Cités** et **dispositifs**

L'Association des Cités du Secours Catholique agit dans les secteurs sociaux, médico-sociaux et du handicap. Elle est organisée en 19 Cités, réparties sur 3 territoires : Île-de-France, Centre-Ouest, Sud. Elle gère près de 130 dispositifs et services qui ont permis d'accompagner en 2018 plus de 10 000 personnes dont 740 demandeurs d'asile et réfugiés, et 377 personnes en situation de handicap.

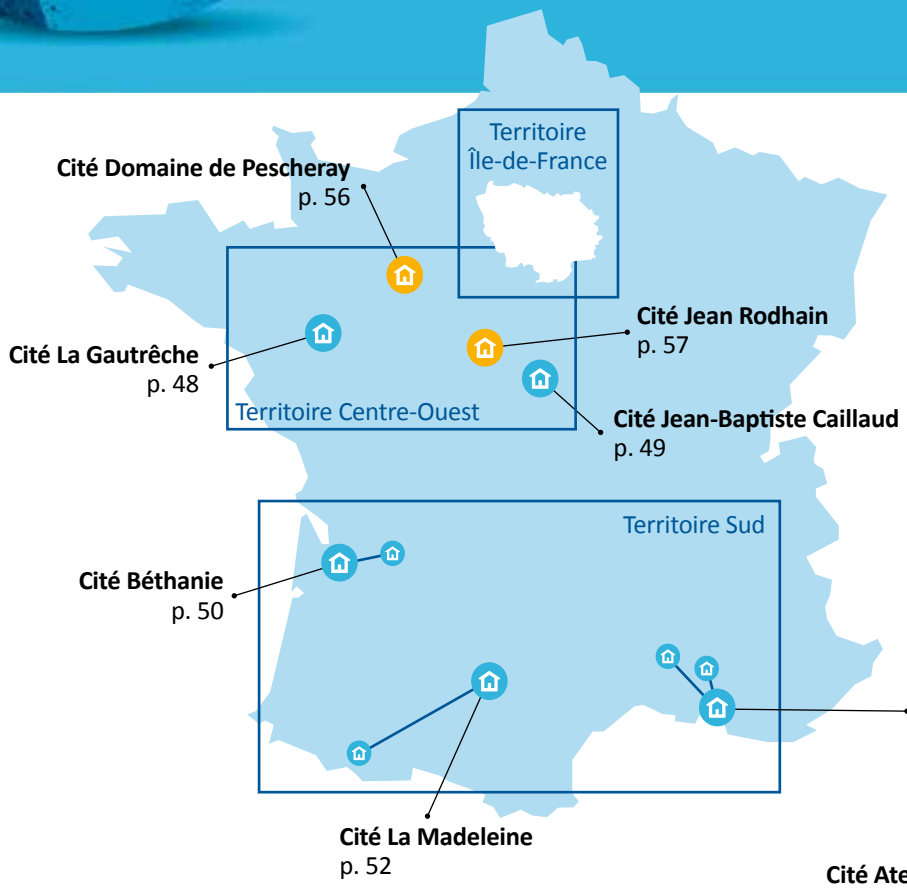

LES CITÉS DU SOCIAL

Accueil de jour et de nuit, Hébergement d'urgence et d'insertion, Hébergement spécialisé, Hébergement demandeurs d'asile et réfugiés, Résidences sociales et logement adapté, Accompagnement au logement, Petite-enfance, Parentalité, Formation

LES CITÉS DU HANDICAP

Accueil de jour, Hébergement, Hébergement médicalisé, Travail adapté, Accompagnement au domicile

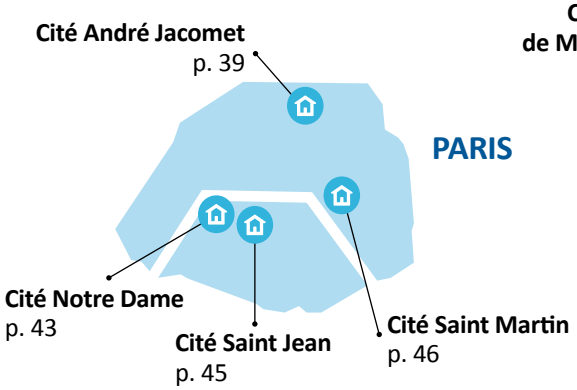

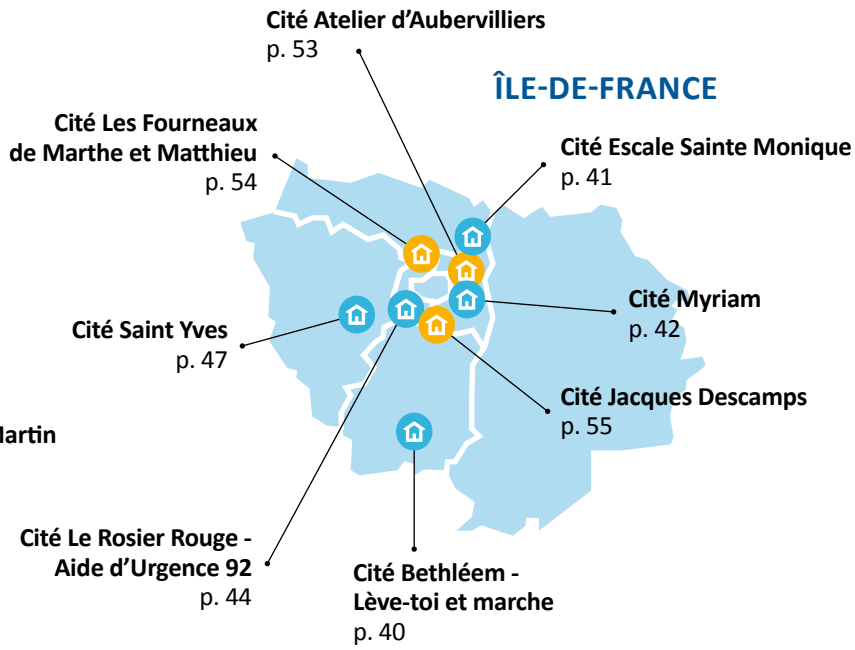

Cité André Jacomet

La Cité André Jacomet dispose de quatre centres d'hébergement dans Paris ayant pour mission d'accompagner des personnes en rupture d'hébergement. Elle agit dans les domaines de l'accès aux droits, à la santé et à l'insertion. Elle accueille des adultes (isolés ou en couple) et des enfants. 34 professionnels, avec des compétences variées (social, santé, emploi, parentalité…) se mobilisent autour des projets de vie des personnes hébergées.

Des résidents du CHRS L'Étape en visite au zoo, juin 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

Nous avons accueilli 287 personnes sur la Cité et maintenu des taux d'occupation satisfaisants sur toute l'année.

Sur « Les Amarres », la nouvelle équipe a pris facilement ses marques. Nous avons obtenu une subvention exceptionnelle de la DRIHL pour effectuer des travaux au rez-de-chaussée du bâtiment, ce qui nous permettra d'accueillir trois hommes supplémentaires et améliorer le cadre de vie des personnes accueillies et de l'équipe.

L'équipe de « Chrysalide » fonctionne de façon harmonieuse et professionnelle depuis son renouvellement. Avec l'embauche d'une animatrice, des actions collectives sont à nouveau organisées, ainsi des ateliers permettent aux personnes d'exercer par exemple leur créativité.

Sur le CHRS L'Étape, nous accueillons six personnes en service civique, pour six mois, envoyées par l'association Unis-Cité. Cette association a pour mission : d'organiser et de promouvoir le « service volontaire » de jeunes, afin de contribuer à l'émergence d'une société d'individus responsables, solidaires et respectueux des différences. Les jeunes détachés sur le CHRS proposent des activités pour les personnes accueillies.

La coopérative éphémère « Les 4 écupérateurs » est venue sur le CHRS L'Étape pendant un mois et a permis aux participants de se remobiliser sur un projet professionnel et de créer des pièces originales de vêtement.

Pour la deuxième année et grâce au renouvellement de notre convention avec la Ville de Paris le dispositif Premières heures (DPH) a été développé. Ainsi, de nouveaux travaux pour les salariés DPH ont été proposés comme l'entretien, le ménage et la tenue de la laverie du CHRS L'Étape. À nouveau, nous avons observé la pertinence de ce dispositif pour le public.

De façon transversale, nous avons procédé à l'évaluation interne de tous les dispositifs de la Cité. Toutes les équipes ont été mobilisées afin de réfléchir ensemble à leurs pratiques et à l'élaboration d'un plan d'action avec des objectifs à atteindre. Ce plan d'action sera suivi par le « Copiléva » afin de mettre en œuvre les objectifs fixés.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

Dès le 1er janvier 2019, le CHS « Camara » sera rattaché à la Cité André Jacomet en raison de la mise en place progressive sur Paris de la réorganisation en branches Métiers. Ainsi, deux branches seront créées : Hébergement collectif, Hébergement type Logement. La Cité André Jacomet sera rattachée à la branche Hébergement collectif, à l'exception du dispositif « Les Amarres ». Le CHRS de la Cité Notre Dame et « La passerelle » rejoindront également cette branche.

Agnès Noireaut
Directrice

17 boulevard Ney
75018 Paris
Tél. : 01 45 50 45 00

HÉBERGEMENT

- **CHRS « L'Étape » :**
124 places (hommes seuls)
17 boulevard Ney
75018 Paris
Tél. : 01 45 50 45 00

- **CHRS « Moisan Delaplace » :** 24 places (personnes seules)
41 rue Lhomond
75005 Paris
Tél. : 01 40 40 24 50

- **CHU « Chrysalide » :**
40 places (femmes seules)
118 rue du faubourg Saint-Martin
75010 Paris
Tél. : 01 40 05 59 75

- **CHS « Les Amarres » :**
38 places dont 10 enfants (personnes seules, femmes et couples avec enfants)
230 rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 01 45 50 45 00

Cité Bethléem

Créée en 1970, par l'implantation d'une structure pour femmes victimes de violences conjugales, la Cité Bethléem regroupe à ce jour : un CHRS pour des familles et un CHU pour des personnes migrantes en Essonne à Souzy-la-Briche, des places d'urgence pour hommes seuls dont certaines places pour personnes sortant de prison dans les Yvelines à Maurepas, des pavillons pour femmes victimes de violences conjugales à Élancourt et des places d'hébergement en alternative à l'hôtel (ALTHO).

Pavillons « Lève-toi et Marche » à Maurepas

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

La Cité Bethléem comprend un établissement à Souzy-la-Briche dans l'Essonne et un établissement « Lève-toi et Marche » situé à Maurepas dans les Yvelines. Sur ces deux établissements, l'accent a été mis sur deux axes essentiels : une stabilisation en interne des dispositifs et une volonté d'ouverture sur l'extérieur. Ces deux axes, a priori opposés, sont indispensables pour proposer un accompagnement de qualité pour les personnes accueillies.

À Souzy-la-Briche et à Maurepas, nous avons pu mettre à disposition l'ensemble des places prévues : taux d'occupation annuel de plus de 98% sur le CHUM et le CHRS, ouverture des 40 places ALTHO dans les Yvelines, ouverture de l'ensemble des places pour femmes victimes de violences conjugales à Élancourt… Cette évolution a nécessité un investissement de chacun pour maintenir la qualité de la prestation proposée à nos résidents.

Nous avons revisité nos procédures grâce à la démarche d'évaluation interne, et nous avons professionnalisé notre intervention, notamment par une formation sur les écrits professionnels et sur la gestion de l'agressivité.

Parallèlement, la Cité Bethléem a participé à la Journée mondiale des réfugiés organisée par la Mairie de Paris le 20 juin, et au Forum social mondial des migrations qui s'est déroulé à Mexico en novembre. Une éducatrice de Souzy et un résident de Lève-toi et Marche se sont associés au pôle Vie Citoyenne pour aller représenter l'ACSC en Amérique du Sud.

Enfin, sur le site de Souzy-la-Briche, la Cité Bethléem a organisé avec la Mairie deux évènements notables : la brocante de la ville et le réveillon de la nouvelle année (en commun, la Cité Bethléem, la Mairie de Souzy-la-Briche et l'épicerie solidaire de Dourdan). Ce dispositif a pu être organisé grâce au concours de la Fondation de France.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

Ces deux établissements vont prendre une orientation différente en 2019 dans le cadre de la nouvelle organisation AHI mise en œuvre par l'ACSC : Lève-toi et Marche sera rattaché à la Cité Saint Yves, présente dans les Yvelines ; la Cité Bethléem, quant à elle, sera rattachée au 77 et intégrée au CHU implanté à Livry-sur-Seine. Fondamentalement, les enjeux restent les mêmes pour ces deux établissements : continuer notre implication sur les deux départements pour répondre aux besoins des plus fragiles. La Cité Bethléem ouvrira un HUDA et un CPH au 1er janvier 2019, tout en assurant un équilibre social et financier.

Olivier Cornier
Directeur

1 hameau de la Briche
91580 Souzy-la-Briche
Tél. : 01 69 94 12 00

Lève-toi et marche (LTEM)
78310 Maurepas
Tél. : 06 65 07 27 07

HÉBERGEMENT

- **CHRS :** 100 places, interne + logements diffus
- **Espace Petite enfance :** 20 places

HÉBERGEMENT DEMANDEURS D'ASILE

CHUM : 110 places

HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ (LTEM)

- **CHU :** 14 places pour hommes seuls
- **ALT :** 6 places pour hommes seuls
- **Accueil de personnes sortant de prison :** 2 places
- **Dispositif hivernal :** 2 places
- **Accueil de femmes victimes de violences :** 10 pavillons pour femmes seules ou avec enfants
- **Accueil de personnes sortant de prostitution :** 1 pavillon
- **ALTHO :** 40 places en diffus

Cité Escale Sainte Monique

La Cité Escale Saint Monique a été créée en 2002. Elle est composée d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) situé à Arnouville dans le Val d'Oise, d'un service d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL 95), d'un centre provisoire d'hébergement (CPH) en diffus sur ce même département, ainsi que d'une pension de famille située à Jouarre en Seine-et-Marne.

Le CHRS et l'AVDL à Arnouville (95)

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

Les salariés de la Cité ont été engagés dans l'évaluation interne des services jusqu'en octobre. La cotation des items contenus dans les référentiels choisis a permis de mettre en forme les plans d'actions visant l'amélioration de la qualité des prises en charge et l'adaptation aux besoins des publics accompagnés. Pour le CHRS et la pension de famille, les personnes hébergées et logées ont participé à des groupes de travail afin de confirmer les orientations.

À Arnouville, les travaux d'aménagement de la crèche des Augustines, créée et gérée par la Ville, ont débuté en avril. La municipalité bénéficie d'un bail emphytéotique de 35 ans lui permettant d'assurer la viabilité financière du projet immobilier situé sur le terrain de la Cité.

En juin, la Cité a reçu l'accord de la DDCS 95 pour l'ouverture d'un nouvel établissement de 50 places destiné à accueillir des ménages bénéficiant du statut de réfugié et orientés par l'OFII. Nous proposons un accueil en logements diffus sur l'Est du 95 et accompagnons les personnes dans le cadre d'appartements partagés. Les premières admissions du CPH ont eu lieu en novembre dans des logements privés. La recherche d'un immobilier social reste une préoccupation importante pour équilibrer le budget contraint de fonctionnement. Le CPH bénéficie d'un agrément de 15 ans et la nouvelle équipe favorisera le processus d'intégration des ménages vulnérables ayant connu l'exil.

Nous avons répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du Val d'Oise pour la création de 25 places Maison relais-Résidence accueil à Sarcelles. Notre projet social, qui a reçu un avis favorable de la DDCS 95, s'inscrit dans une ambition plus large de mise en œuvre d'un village solidaire sur le terrain de l'ancien EPHAD « Le Cèdre bleu » en lien avec la municipalité, le Secours Catholique (95), Caritas Habitat et les associations du territoire.

Suite à notre déclaration de candidature pour l'appel à projet du Fonds de Solidarité Logement du 95, le conseil départemental a confirmé son accord pour financer un poste d'accompagnement social lié au logement (ASLL). Il complétera l'équipe des travailleurs sociaux déjà en charge des mesures « hors les murs » et confirmera notre implication auprès des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

À la crèche des Augustines, 20 berceaux seront ouverts début 2019 pour les habitants de la commune et les familles hébergées au CHRS. Cette collaboration concrétisera notre ambition de créer des places nouvelles d'accueil du jeune enfant et d'augmenter les possibilités de garde à destination des mères hébergées qui doivent s'engager dans les démarches d'insertion professionnelle pour accéder à des ressources liées à l'emploi pendant que leur enfant bénéficie d'une prise en charge de qualité favorisant son développement et son autonomie.

Françoise Goetz
Directrice

73 avenue de la République
95400 Arnouville
Tél. : 01 39 86 51 39
stmonique.secdir@acsc.asso.fr

HÉBERGEMENT

CHRS : 92 places pour femmes avec enfant(s) à Arnouville (95)

HÉBERGEMENT RÉFUGIÉS

CPH « Terre de France » : 50 places en diffus (95)

RÉSIDENCES SOCIALES

Pension de famille :
26 logements à Jouarre (77)
6 rue Montmorin
77640 Jouarre

LOGEMENT

3 dispositifs AVDL 95 :

- **AVDL DALO :** 144 diagnostics et 66 accompagnements
- **AVDL hors DALO :** 40 ménages
- **ASLH :** 20 actions collectives dans des structures d'hébergement

Cité Myriam

La Cité Myriam a été créée en 1954 pour héberger des travailleurs d'Algérie et du Maghreb. De 1985 à 1994, elle s'est ouverte à d'autres publics en se transformant en CHRS. Depuis, l'expansion de la Cité est fondée sur les réponses à apporter aux besoins et aux difficultés sociales rencontrées par la population. Aujourd'hui, elle compte 4 pôles : Insertion, Technique, Médico-social, Urgence Logement, Réfugiés.

Le CHRS de Montreuil

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

Une nouvelle équipe de direction a été mise en place. Elle pilote les 15 dispositifs et aspire à consolider son organisation administrative et financière. Sa mission : l'accompagnement et le développement des dispositifs pour répondre qualitativement aux besoins des personnes accompagnées. À cet effet, l'équipe du CHRS a, de manière participative, réalisé l'évaluation interne du service. Tous les services de la Cité entrent ou sont déjà entrés en évaluation interne. Les résultats sont attendus pour le printemps 2019. Les résultats de l'évaluation interne du CHRS sont probants. La durée moyenne de séjour, en nette diminution, est le témoin de la dynamique impulsée et de l'investissement des équipes auprès des personnes hébergées.

Les services de l'État ont autorisé la Cité à créer un CPH de 60 places en diffus destiné à accueillir des réfugiés titulaires du droit d'asile. La mission consiste à accueillir les personnes pour 12 mois maximum et de concourir à leur insertion. Ce projet s'est concrétisé grâce au dynamisme d'une équipe de 6 salariés. Fin 2018, le service a atteint 50% de sa capacité autorisée. L'équipe est en passe de relever le défi de la captation de logement dans un contexte local très tendu.

La Cité poursuit ses missions d'accueil d'urgence inconditionnel avec ses dispositifs ad'hoc. Dès novembre, le CHU d'Aubervilliers a ouvert 90 places supplémentaires dans le cadre du plan hiver. Les paroisses du 93 sont mobilisées sous la coordination de la Cité pour accueillir 30 familles. La fréquentation de l'accueil de jour pour mères et enfants a doublé en 1 an. En pleine expansion, ce service répond quotidiennement aux besoins des familles les plus fragiles.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

La nouvelle organisation territoriale en branche Métiers sera mise en place : les services Logements passerelles, ASLL, Résidences sociales et pensions de famille seront rattachés aux branches « Accompagnement au logement » et « Résidences sociales ». Néanmoins la notion de Cité perdurera. Autres enjeux majeurs : l'immobilier, pour pérenniser et accueillir dans de meilleures conditions les personnes orientées. Chaque service finalisera son évaluation interne et entamera la rédaction des projets de service.

Christophe Bonhomme
Directeur

2 rue de l'Aqueduc
93100 Montreuil
Tél. : 01 48 70 49 50
cite.myriam@acsc.asso.fr

ACCUEIL

Centre d'accueil de jour « Wilson » : 50 places à Montreuil (93)

HÉBERGEMENT

- **CHRS :** 106 places pour hommes seuls à Montreuil
- **CHRS « Rosières » :** 40 places à Bagnolet (93)
- **CHU « Les Berceaux de Myriam » :** 20 places à Bagnolet et Aulnay-sous-Bois (93)
- **CHU « Fédération » :** 50 places d'hébergement réparties sur 21 logements individuels à Montreuil
- **CHU « Fort d'Aubervilliers » :** 110 places pour personnes isolées, couples et familles ; 90 places d'accueil hivernal ; 10 places plan Grand froid
- **CHU « ASM » :** 10 places femmes isolées à Montreuil
- **Hébergement solidaire :** 30 personnes sans domicile, isolées, couples et familles en locaux paroissiaux (93)

HÉBERGEMENT RÉFUGIÉS

CPH « Le Quidam » : 60 places en logements diffus (93)

HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL

ACT : 26 personnes en logements individuels ou partagés (93)

LOGEMENT

- **Accueil Myriam hôtel :** 17 places sur 3 villes (93)
- **Modulaires :** 22 logements à Montreuil
- **Logement Passerelles :** 27 logements en diffus (93)
- **ASLL généraliste :** 140 mesures

RÉSIDENCES SOCIALES

- **Pension de famille-résidence accueil :** 17 places à Livry-Gargan et 32 places à Pavillons-sous-Bois
- **ASLL résidence sociale :** 80 familles (93)

Cité Notre Dame

Créée à l'hiver 1954 par le Secours Catholique, la Cité Notre Dame est destinée à l'accueil d'hommes « sans logis » en situation de précarité. Conçue en dortoirs pour 400 hommes, elle est devenue un centre d'hébergement et d'adaptation sociale en 1975, puis un CHRS en 1991. Ses activités sont financées par la DRIHL Île-de-France.

Le 10e anniversaire du dispositif Bénard, nommé La Passerelle, 3 juillet 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

• CHRS : un des objectifs était de redynamiser et fédérer les personnes accueillies. Des actions d'animation pour promouvoir confiance, solidarité, convivialité et détente ont été mises en place. Des sorties culturelles, séjours collectifs, activités inter-Cités sportives et de bien-être, ateliers créatifs et actions d'autofinancement des animations (vide grenier, marché de Noël) ont été organisés pour rompre l'isolement, s'ouvrir sur l'environnement, partager les savoir-faire et savoir-être et encourager le vivre ensemble. Ces activités ont fait connaître les missions du CHRS aux habitants, créer ou renforcer les liens avec les commerçants du quartier. Le dispositif annexe de la rue Bénard a trouvé un nom : « Passerelle », choisi sur un mode participatif et démocratique. Il a été officialisé le 3 juillet lors du 10e anniversaire. Une porte ouverte et un verre de l'amitié ont réuni une quarantaine de personnes hébergées, salariés, partenaires, administrateurs et directions de l'ACSC.

L'embellissement du self a été réalisé le 31 août lors du *Power Day*, grâce aux 10 bénévoles de la société Wavestone et des résidents motivés. Ces activités sont des supports à l'accompagnement social global et participent à l'avancée des parcours des personnes hébergées (prise en compte de la santé et du mieux-être, mise en avant des compétences, levée des freins liés à l'insertion, accès à l'emploi et au logement). En 2018, 11 personnes ont été relogées et 5 étaient en attente des clés de leur futur logement au 31/12.

• L'espace de soutien à la parentalité a mis en place les « Samedis de la Colline » au Musée d'Orsay, consacrés à la place du père ; aux Petits ponts, le projet « Parole des parents visiteurs » a été conçu sur les enjeux des séparations et joies des retrouvailles avec les enfants ; des ateliers Cuisine et créatifs ont rassemblé mamans de la Colline et résidentes du CHRS. Les séances à la piscine ont été très sollicitées par les mamans enceintes et/ou avec de jeunes enfants.

• ACT : le service a organisé des ateliers sur la promotion de la santé et du bien-être des résidents. Le « Mois sans tabac », proposé par l'équipe médicale, l'équipe sociale des ACT et du CHRS en novembre, a eu un beau succès auprès des personnes accueillies et des salariés. L'objectif était de sensibiliser les participants (fumeurs ou non) aux risques sanitaires liés au tabac, d'échanger sur une problématique de santé publique, de mettre à disposition des outils pour arrêter ou diminuer la consommation de tabac.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

Le CHRS souhaite orienter l'accompagnement sur la mise en activité des personnes accueillies et l'organisation d'ateliers (savoir-habiter, hygiène, gestion du budget dans la perspective de l'accès au logement, respect de l'environnement : tri sélectif, économie d'énergie). La démarche d'évaluation interne est en cours dans tous les services. Les exigences de la qualité (application des cadres de référence de l'ACSC, promotion de la bientraitance) constituent la base commune des perspectives 2019. Dans le cadre de la réorganisation AHI en Île-de-France, la Colline souhaite étendre à d'autres services les questions de parentalité.
Le nombre de places en ACT devrait augmenter en 2019. Le service envisage d'organiser des actions dédiées à l'accompagnement de la santé et de l'insertion sociale.

Soheila Mameli
Directrice

6 rue de la Comète
75007 Paris
Tél. : 01 40 62 66 33
notre-dame.administration@acsc.asso.fr

HÉBERGEMENT

CHRS : 140 places (hommes seuls isolés et couples) à Paris 7e dont 22 places situées sur le dispositif « La Passerelle » dans le 14e

HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL

ACT : 30 places

PETITE ENFANCE/PARENTALITÉ

• **Espace de soutien à la parentalité « La Colline aux enfants » :** 30 familles et 50 enfants

• **Espace de rencontre « Les Petits ponts » :** 50 mesures d'accompagnement

Cité Le Rosier Rouge

La Cité Le Rosier Rouge comprend une maison d'accueil hospitalière (MAH) créée en 1973 par le Secours Catholique pour héberger les parents d'enfants hospitalisés (accueil élargi aux malades en 2001 avec le développement des traitements ambulatoires), l'aide d'urgence 92 (AU 92) créée en 1984, l'AVDL 75 créé en 2013 en faveur des ménages reconnus prioritaires et urgents au titre du droit au logement opposable (DALO).

Les résidences Astrée et Élina, à Vanves (92)

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

En 2018, la maison d'accueil hospitalière (MAH) du Rosier Rouge a accueilli 3 847 personnes. À la demande de la DRIHL, le Rosier Rouge a ouvert 15 places d'urgence hivernale dans le cadre du plan grand froid 2017 ; Ces places ont été pérennisées en 2018. Ce nouveau public accueilli au sein de l'établissement nécessite aussi fréquemment des soins. Les équipes ont su adapter l'accueil et l'accompagnement aux besoins de ce public qui a ainsi facilement trouvé sa place parmi les résidents.

Un travail de communication a été lancé pour doter la MAH d'une nouvelle identité visuelle : création d'un logo, de supports de communication et refonte du site internet. L'objectif de ce projet est de « rafraîchir » l'image de la MAH afin qu'elle soit en concordance avec le lieu, dont les aménagements sont régulièrement modernisés, et de faciliter les démarches des résidents en amont de leur séjour notamment.

Courant 2018, des travaux de construction ont été réalisés sur la parcelle de la MAH en vue d'ouvrir deux résidences sociales : Résidence Astrée et Résidence Élina. Élina compte 60 studios individuels équipés et accueillera des étudiants. Astrée accueillera en priorité des jeunes actifs dans 67 appartements meublés (du studio au 2 pièces). 7 logements ont été aménagés pour des personnes à mobilité réduite (PMR) dans ces résidences et les loyers ouvrent des droits à l'APL.

L'AVDL 75 poursuit ses actions d'accompagnement vers et dans le logement dans le cadre d'un avenant, avant de répondre à un nouvel appel à projet en 2019. L'AU 92 (Aide d'urgence dans le département des Hauts-de-Seine) accompagne des ménages sur les dispositifs SOLIBAIL et ASL (Accompagnement social vers le logement) et contribue au sein d'un collectif associatif au dispositif AVDL 92. Une pension de famille est rattachée à ce service qui propose 28 logements adaptés pour des ménages ayant vécu un long parcours d'insertion.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

Début 2019, la résidence sociale Astrée et la résidence pour étudiants Élina ouvriront leurs portes. Le nouveau site internet du Rosier Rouge sera mis en ligne. Une nouvelle organisation de l'association amènera à la création de la branche « Résidences sociales ». Cette branche regroupera les résidences Astrée, Élina, la MAH du Rosier Rouge et 11 pensions de familles franciliennes (constituant précédemment la Cité Saint Jean).

Sylvie Stein
Directrice

16 av. du Gal de Gaulle
92170 Vanves
Tél. : 01 41 33 30 30
www.rosier-rouge.org

HÉBERGEMENT

CHU 75 : 15 places Urgences (femmes)

RÉSIDENCES SOCIALES

- **MAH :** 95 places à Vanves
- **Pension de famille « Paul Bert » :** 30 personnes dans 28 logements pérennes

LOGEMENT

AVDL 75 :
4 rue de l'Arsenal
75004 Paris
Tél. : 01 44 61 89 80
180 mesures pour des ménages prioritaires DALO sur le territoire parisien

AU 92 : 1 rue Braille
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 49 49 23

- **ASL « Accès »** (accueil et accompagnement social liés au logement de ménages alto-séquanais en LTI) : 27 logements en diffus
- **Solibail Île-de-France** 252 logements en diffus (78, 91, 92 ; accueil et accompagnement social lié au logement de ménages sortant de l'hôtel)
- **AVDL 92 :** 75 ménages

LE ROSIER ROUGE
RÉSIDENCE ÉLINA
RÉSIDENCE ASTRÉE

Cité Saint Jean

La Cité, créée en 2001, s'organise comme un réseau fédératif de maisons singulières, portées chacune par son projet. Elle se compose de 7 pensions de famille, 1 hébergement de stabilisation, 1 résidence sociale. Elle associe dans une dynamique communautaire 245 résidents, 20 bénévoles et 26 professionnels. Elle a pour objectif l'exercice de la citoyenneté par le logement et l'hébergement accompagné.

Élection des résidents représentants dans les maisons Majestic et Batignolles, septembre 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

2018 a été une année de changements importants pour la Cité en termes de ressources humaines. Plusieurs salariés ont pris leur retraite : 2 travailleurs sociaux qui étaient dans l'équipe depuis 12 ans, le directeur (présent depuis 10 ans). Au niveau de l'activité, l'année a été marquée par la mise en place de nombreux partenariats : sur la question du relogement des résidents (atelier avec Emmaüs, jeu sur la question du logement), de l'emploi (dispositif Premières heures avec Carton Plein et la Cité Jacomet), de l'accompagnement des addictions et du vieillissement.

Plusieurs projets d'action collective ont eu lieu dont un séjour collectif en juillet à partir d'une idée innovante qui a très bien fonctionné : partir dans le sud de la France avec une agence de voyages organisé en groupe afin de réunir notre public et d'autres vacanciers ; également, des moments de partage ont eu lieu dans les pensions lors d'ateliers, sorties, repas partagés.

À noter également l'ouverture de la villa Camara, projet communautaire d'hébergement en logements regroupés.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

Un moment très important dans l'histoire de la Cité : la création en 2019 de la branche Résidences sociales à l'ACSC. Elle donnera un nouveau visage à la Cité qui sera divisée en deux secteurs : Est et Ouest. Une nouvelle dynamique est lancée avec la création de pensions de famille couplées à des résidences accueil. La branche Cité s'étendra sur l'Île-de-France avec le rattachement de la Maison de Thianges située à Jouarre (77), de celles de Pavillons-sous-Bois et de la maison Vauban à Livry-Gargan (93). Les objectifs tendent à faire naître une mutualisation des pratiques dans la branche afin d'améliorer la qualité d'accueil et de vie des personnes accueillies.

Les objectifs visés par la nouvelle équipe de direction sont de développer la participation à la réalisation des projets, tant chez les salariés et les bénévoles que les résidents ; encourager, faire évoluer et grandir les initiatives positives et inviter chacun à participer aux futurs projets. Des initiatives nouvelles de travail et de lien entre les résidences de l'Est et de l'Ouest placent la branche Cité dans une dynamique de transversalité. Les pensions de famille s'inscriront dans un programme riche d'animations et de projets dans le cadre de la branche Résidences sociales.

Sylvie Stein
Directrice

73 rue du Bac
75007 Paris
Tél. : 01 41 33 30 30
citesaintjean@acsc.asso.fr

HÉBERGEMENT

- **1 CHS « Maison Helder Camara » :** 40 places
- **Villa Camara :** 10 places

RÉSIDENCES SOCIALES

7 pensions de famille (hébergement de personnes souffrant d'isolement et ayant de faibles revenus) : 179 places dans 131 logements

Cité Saint Martin

La Cité Saint Martin a été créée en 1981 par le Secours Catholique (accueil d'urgence 24/24h). En 1985, la structure est devenue un CHRS. Aujourd'hui, elle gère six dispositifs : un CHRS, deux crèches, un service d'accompagnement social, un service d'accompagnement social pour personnes en souffrance psychique, un centre d'hébergement pour familles.

Vue aérienne sur le CHRS, rue de l'Arsenal

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

• Ouverture en janvier d'une nouvelle structure à Livry-sur-Seine dans le département de la Seine-et-Marne (77) : ce centre d'hébergement de 102 places, géré par une équipe de 12,5 ETP (Équivalent temps plein), a la particularité d'accueillir 62 personnes venant du département de Paris et 40 personnes du département de Seine-et-Marne. Nous espérons que cette structure préfigure d'une future implantation sur le département.

• La crèche Le Village aux enfants : la crèche est organisée depuis le mois de septembre 2018 en deux sections, petits-moyens et moyens-grands. Cette modification intervient pour rationaliser les présences des salariés auprès des enfants le matin et le soir.

• La crèche familiale : agrément de 20 places pour des enfants du quartier de la Bastille (Paris 4e) et des enfants du CHRS de la rue de l'Arsenal. La nouvelle organisation de territoire de l'ACSC dès 2019 devrait faciliter la consolidation de ce dispositif qui est nécessaire pour les familles du CHRS et les habitants des 4e et 12e arrondissements de Paris.

• Le service SAS 2A accueille, héberge et accompagne des personnes en souffrance psychique en lien avec le secteur psychiatrique du Pôle Paris Centre. Cette année, l'activité s'est déroulée normalement, il y a eu moins de départs vers le logement, conséquence d'un accueil plus important en 2018.

• Le service SAS poursuit son travail auprès des personnes seules en grande précarité. L'accueil en hôtel montre cruellement ses limites, les personnes accueillies ont beaucoup trop de contraintes pour pouvoir s'épanouir et être au plus près de l'autonomie souhaitée. Il est vraiment nécessaire de développer des alternatives à l'hôtel. Le taux d'occupation pour cette année est de 100%.

• Le CHRS a vécu une année extrêmement dense, avec un taux de fluidité largement supérieur aux autres années. 16 ménages (soit 58 personnes) ont quitté la Cité en 2018 : 13 ont été relogés par des bailleurs sociaux, un a intégré une maison relais et 2 ont été réorientés vers des CHRS.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

Les nouvelles réductions tarifaires sur les coûts moyens des places d'hébergement ont un impact très important. Elles entraînent la suppression de trois postes de travailleurs sociaux. Dans le cadre de la signature d'un nouveau CPOM en Île-de-France, l'ACSC s'organisera en 2019 en branches Métiers pour bien consolider ses missions, faciliter son développement et avoir une plus grande mutualisation entre les différents services.

Luc Monti
Directeur
Monique Lenormant
Directrice adjointe

4 rue de l'Arsenal
75004 Paris
Tél. : 01 44 61 89 89
stmartin@acsc.asso.fr

HÉBERGEMENT

• **CHRS :** 164 places (familles et personnes seules) dont 156 en hébergement et 8 bénéficiant d'un accompagnement hors les murs, dans le cadre de l'article L.312.8 du CASF

• **SAS, hébergement en hôtel :** 91 places pour personnes seules

• **Centre d'hébergement « Le Clos Notre Dame » :** 102 places familles (62 pour le SIAO 75, 40 pour le SIAO 77) 54 av. Fernand Javal 77000 Livry-sur-Seine

HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL

SAS 2A : 26 places pour personnes en souffrance psychique, dont 14 en hébergement et 12 en logements autonomes

PETITE ENFANCE

• **Crèche familiale (enfants de la Cité et du quartier) :** agrément de 20 places

• **Crèche « Le Village aux enfants » :** 37 berceaux

Cité Saint Yves

Créée en 1987, à l'initiative du Secours Catholique des Yvelines, la Cité Saint Yves compte aujourd'hui 75 salariés et gère des CHU et des CHRS (90 places de stabilisation, 206 places en urgence dont 8 en extrême urgence et 5 places en diffus). Elle accueille un public éloigné de l'insertion en s'appuyant sur un accompagnement global et un collectif fort qui met l'accent sur le partage du quotidien.

CHU/CHRS de Mantes-la-Jolie

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

• Nous avons reçu la visite de Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, au CHU de la Boissière pour un temps d'échanges chaleureux avec les résidentes.

• Un CPH (agrément de 50 places) a ouvert en novembre. Il permet de proposer une nouvelle modalité d'accompagnement dans la Cité en proposant des hébergements dans des logements en diffus.

• Dans le cadre de la participation des personnes accueillies, des enquêtes de satisfaction ont été réalisées par des bénévoles du Secours Catholique et les élections des délégués pour le CVS de Mantes la Jolie ont été mises en place.

• Un accompagnement de Passerelles et Compétences a permis de mobiliser les équipes pour réécrire en commun le projet de service. L'évaluation interne a démarré et des groupes de travail ont permis d'établir un diagnostic de nos pratiques professionnelles.

• Un potager a été créé aux Mortemets avec le soutien du Secours Catholique et du pôle Santé.

• Des activités sportives et culturelles, des évènements pour les fêtes de fin d'année, ont été organisés.

• À Chatou et à Mantes, des associations et des écoles maternelles ont offert des cadeaux aux personnes accueillies, qui ont été très touchées.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

Avec la création de la branche Hébergement 78-92 : la Cité intégrera les dispositifs Lève-toi et Marche, ALTHO 78 et ALTHO 92. Les objectifs fixés : la finalisation de l'évaluation interne à fin 2019 via l'outil MS QUALITÉ ; un rapprochement avec les bailleurs pour l'accès direct vers le logement et recours à des baux associatifs pour l'hébergement ; la reconstruction du CHU/CHRS des Mortemets (au vu des conditions d'hébergement et de travail, ce projet doit aboutir en 2019) ; des locaux en regroupé pour 25 places permettant de compléter l'offre d'hébergement du CPH ; la réhabilitation de l'établissement de Mantes. Dans le cadre du CPOM 2019-2023, une réflexion a été engagée sur la répartition de notre offre en places de CHU et CHRS sur l'ensemble du département. Cette réflexion prend en compte l'adaptation des conditions d'accueil, selon les besoins des différents publics.

Anne-Lise Lelong
Laurence Michelitz
Directrices

24 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles
Tél. : 01 39 02 18 37

HÉBERGEMENT

• **CHU « Maison familiale Saint Yves » :** 35 places déployées sur 14 studios (14 femmes et 21 enfants), à Viroflay
Tél. : 01 30 24 45 87

• **Foyer « Albert Viel » :** 29 places (31 places en période hivernale) déployées sur 16 studios individuels et doubles pour hommes isolés, dont 2 pour 2 femmes et 3 enfants, à Chatou
- Accueil en nuitée d'extrême urgence (115) : 1 place pour homme isolé
- Accueil nuitée (Police)
- Accueil période hivernale
Tél. : 01 30 71 17 42

• **CHU « La Boissière » :** 21 places pour femmes isolées, à Trappes
Tél. : 01 30 50 17 76

• **CHU et CHRS « Les Mortemets » :** 65 places pour hommes isolés, à Versailles
Tél. : 01 39 49 98 34

• **CHRS « Ozanam » :** 28 places d'accueil tout public, à Versailles
Tél. : 01 39 02 18 37

• **CHU/CHRS Mantes-la-Jolie :**
- CHU : 69 places
- CHRS : 30 places
- Accueil pour hommes seuls isolés
Tél. : 01 30 33 48 04
- Accueil hivernal « Richebourg » : 6 places pour hommes isolés

HÉBERGEMENT RÉFUGIÉS

CPH : 50 places en diffus (78)

LOGEMENT

« Pierre Sémard » : 19 places pour personnes isolées, à Mantes-la-Jolie

Cité La Gautrêche

Créée en 1985 par des bénévoles du Secours Catholique, la Cité a pour projet l'accueil et l'insertion professionnelle de jeunes en grande difficulté. Elle accompagne les publics les plus vulnérables : dès 1990, ouverture d'un CHRS et d'un organisme de formation ; en 2013, d'une résidence accueil pour les personnes souffrant d'un handicap psychique ; en 2017, d'un CAO pour les personnes migrantes ; en 2018, d'un service « Mineurs Non Accompagnés Jeunes Majeurs Non Accompagnés » (MNA/JMNA).

Vernissage de l'exposition photo du CAO, 1er décembre 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

Les objectifs fixés en 2017 concernant les dispositifs de la Gautrêche ont pu être atteints en 2018 comme prévu. La résidence accueil a ouvert 4 nouveaux logements portant sa capacité d'accueil à 21 personnes. Le CHRS a pu « institutionnaliser » les mesures d'accompagnement « hors les murs » qu'il assure depuis 2013 (traitement des demandes d'orientation par le SIAO 49 ; élargissement des mesures à tous les publics, précédemment réservées au public sortant de notre CHRS). Le CAO a été conventionné pour une nouvelle année. Le moment fort pour le CAO a été la réalisation, en lien avec les personnes migrantes, d'une magnifique exposition photographique « Chaque visage a une histoire », à l'occasion de laquelle les élus, les bénévoles, les personnes accueillies et les salariés ont créé une belle synergie.

L'organisme de formation, *ACSC Formation*, déstabilisé par la baisse drastique des commandes du conseil régional, a su pour partie rebondir en obtenant un appel à projet auprès du conseil départemental et vendre une action de formation à Pôle Emploi (déployée en 2018). Ces objectifs de développement sur la partie formation continue ont été partiellement atteints.

Autre évènement marquant : l'ouverture d'un service « Mineurs non accompagnés jeunes majeurs non accompagnés » (MNA/JMNA). En répondant à l'appel à projet du service « Enfance en Danger » du Maine-et-Loire, la Cité s'est vue confier l'hébergement et l'accompagnement de 50 mineurs à partir du 29 août. La mise en place de ce service, qui ne s'est pas déroulé dans les meilleures conditions, a fortement impacté la Cité, et perturbé ses dispositifs et leurs salariés, de manière plus ou moins directe et importante.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

La Cité La Gautrêche prend une nouvelle dimension avec l'accueil du public MNA/JMNA, l'augmentation de sa capacité d'accueil, la constitution d'une équipe de 5 nouveaux professionnels. Il nous faudra donc stabiliser l'organisation du nouveau service MNA/JMNA et finaliser son intégration au sein de la Cité. Parallèlement, nous continuerons à travailler les axes de développement fixés pour les autres dispositifs afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins exprimés par des publics confrontés à de grandes difficultés. Sachant que ces besoins et le contexte de mise en œuvre des actions sont en constante évolution, l'adaptation permanente des réponses et donc des dispositifs est une règle majeure. Pour le CHRS, nous avons entamé un travail de réflexion avec les CHRS Bon Pasteur et France Horizon afin de rationaliser et d'optimiser nos places vacantes et ainsi fluidifier l'accueil de ménages hébergés à l'hôtel. Le CHRS devra aussi en 2019 prendre en charge un nouveau dispositif que la DDCS a souhaité nous confier : l'intermédiation locative pour une dizaine de ménages. Également pour le CHRS, le projet EMILE (Engagés pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi) en lien avec la DIHAL, est en cours d'élaboration et devrait aboutir fin 2019. Concernant le CAO, l'enjeu reste une transformation en places CADA ou CPH pour 2020.

Olivier Miara
Directeur

Route de Jallais - La Jubaudière
49510 Beaupréau-en-Mauges
Tél. : 02 41 63 10 31
gautreche.secretariat@acsc.asso.fr

HÉBERGEMENT
CHRS : 24 places (Cholet)

HÉBERGEMENT DEMANDEURS D'ASILE
- **CAO :** 40 places (Saint-Pierre-Montlimart)
- **MNA/JMNA :** 50 places (Cholet, Chemillé, Beaupréau)

RÉSIDENCES SOCIALES
Résidence accueil : 21 places (Cholet)

FORMATION
Organisme de formation continue : *ACSC Formation*
www.acscformation.com

Cité Jean-Baptiste Caillaud

Dans le Cher, la Cité Jean-Baptiste Caillaud – créée en 1965 et rattachée à l'ACSC en 2012 – accompagne des personnes en situation de précarité au sein d'un CHRS et d'un centre maternel ; dans le secteur médico-social, elle a en charge un service ACT (Appartement de coordination thérapeutique). Elle gère également des places d'hébergement d'urgence, et depuis août 2018, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).

Journée de réflexion sur la réactualisation du projet d'établissement regroupant des résidents et des professionnels, octobre 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

• La création du CADA en août par transformation des 60 places de CAO (Centre d'accueil et d'orientation, en activité depuis fin 2015) a permis de conforter la mise en place du nouveau pôle « Asile et Intégration » par une autorisation portée à 15 ans, d'effectuer un suivi plus stable des demandeurs d'asile et d'accueillir également des familles au-delà du public habituel d'hommes majeurs isolés. De plus, des actions d'intégration ont pu être menées par l'équipe du CADA, comme l'action d'accompagnement dans le logement (ADL) de familles réfugiées orientées par la plateforme nationale DIHAL ou l'action d'accompagnement pluridimensionnel d'intégration (API) proposant des ateliers culturels, artistiques, sportifs ou de bien-être destinés aux personnes récemment statuées réfugié sur le département.

• La démarche d'actualisation du projet d'établissement a été menée sur tous les services de janvier à décembre, avec la participation des salariés et des résidents pour les groupes de travail spécifiques à chaque dispositif, les journées de réflexion sous forme de séminaires ou les réunions du comité de pilotage.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

• Le projet de réimplantation du centre maternel à Saint-Florent-sur-Cher, près de Bourges, avec la construction pleine et entière d'un nouveau bâtiment se précise. En septembre 2018, le cabinet d'architecte PRAXIS de Bourges a été retenu dans le cadre du concours organisé par l'OPH du Cher Val de Berry, en tant que maître d'ouvrage, sur la base d'une première esquisse. Les prochaines étapes auront pour objectif de déposer le permis de construire. Au-delà du bâti, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer notre accompagnement pour qu'il réponde aux problématiques actuelles des jeunes femmes accueillies avec leurs enfants, notamment concernant la perspective d'insertion sociale et professionnelle ou la place qui pourrait être faite au père au sein du centre maternel.

• D'autres projets seront défendus dès 2019 : des augmentations de places pourraient être envisagées pour le service ACT dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour le CADA en réponse à des appels à projet initiés sur le plan national. Nous travaillons également la possibilité pour le CHRS d'inscrire ses actions selon les orientations politiques du Logement d'abord, notamment en proposant des modalités expérimentales d'accompagnement « hors les murs ».

• L'année sera également consacrée à la démarche d'évaluation interne avec la participation des professionnels et des personnes accompagnées aux groupes de travail.

Delphine Cotard
Directrice

Rue de la Vernusse
18000 Bourges
Tél. : 02 48 50 01 97
cjbc@acsc.asso.fr

HÉBERGEMENT

• **CHRS :** 63 places en diffus et en semi-collectif (familles, couples et femmes seules)

• **Hébergement d'urgence :** 27 places en diffus

HÉBERGEMENT DEMANDEURS D'ASILE

CADA : 60 places en diffus (hommes isolés et familles)

PETITE ENFANCE/ PARENTALITÉ

Centre maternel :
40 places en diffus et semi-collectif pour mères-enfants
Route de Chambon
18160 Ineuil
Tél. : 02 48 60 02 11

HÉBERGEMENT MÉDICO-SOCIAL

Service ACT :
13 places en diffus pour personnes majeures accompagnées ou non
6C allée d'Aveiro
18000 Bourges
Tél. : 02 48 02 49 10

Cité Béthanie

La Cité Béthanie, créée en 2006 à Bergerac, s'étend sur 2 départements, la Gironde et la Dordogne, et comprend des services d'hébergement et de logement adapté. Elle regroupe 4 établissements : un CHRS de 20 places et un CHU de 40 places à Bordeaux, un CHRS de 35 places et une maison relais de 25 places à Bergerac. Elle gère également 24 mesures d'AVDL en Dordogne.

Départ en mini séjour pour les résidents de la Maison Relais, octobre 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

• En 2018, l'accueil d'urgence sur Bordeaux Grand Parc s'est vu proposer une augmentation de sa capacité d'accueil de 31 à 40 places, aussi deux logements supplémentaires ont été loués. Le public s'est élargi à l'accueil de familles, auparavant le dispositif d'urgence était réservé aux femmes seules avec ou sans enfants.

• En Dordogne, le déploiement de l'activité « Accompagnement vers et dans le logement » (AVDL) a été organisé. Le film « Hors taxes », auquel ont participé les résidents de la Maison Relais (choix du thème, co-écriture du scénario, participation en tant qu'acteurs) avec le soutien d'un cinéaste professionnel, s'est vu attribuer le prix du meilleur court métrage au « Festival des Can(n)es » (un évènement organisé par le service culturel Zap'Art du centre hospitalier de Vauclaire à Montpon Ménéstrol).

• Un audit du bénévolat a été mené par Passerelles et Compétences sur les structures de Bordeaux pour améliorer l'intervention et l'implication des bénévoles au sein de la structure. L'évaluation interne a été menée sur les deux sites.

• Un congé maternité et un congé parental ont permis d'accueillir de nouvelles professionnelles, le temps des remplacements. Murièle Conort, directrice depuis 4 ans, a souhaité quitter son poste, nous la remercions pour son implication, son engagement et sa participation au développement de la Cité. Elle est remplacée, depuis fin mai par Élodie Sancier.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

En 2019, sur Bordeaux, une augmentation du nombre de bénévoles est prévue, ainsi qu'un travail sur leur implication dans nos activités.

Les travaux de la Résidence Accueil doivent débuter en juin dans le quartier Saint Augustin. Cette dernière accueillera 25 résidents en 2021. Nous travaillons, par ailleurs, sur un projet d'accompagnement hors les murs dans le cadre plan quinquennal pour le Logement d'abord à Bordeaux et en Gironde, et nous participons activement à la réflexion collégiale pour être partie prenante de cette politique sociale.

En Dordogne, nous travaillons sur un projet de Maison Relais dans le Ribéracquois. Il s'agira également de consolider l'activité AVDL.

2019 sera aussi l'occasion de fêter les 10 ans de la Cité Béthanie à Bergerac sur lequel sont regroupées les activités de Maison Relais et CHRS.

Dans les axes prioritaires, la Cité réfléchit à la mise en activité des personnes accueillies afin de les inscrire dans une démarche d'insertion professionnelle et citoyenne active.

Élodie Sancier
Directrice

13 bis rue du pont Saint-Jean
24100 Bergerac
Tél. : 05 53 23 74 98
secretariat.CiteBethanie@acsc.asso.fr

HÉBERGEMENT

• **CHRS :** 35 places pour femmes ou couples avec ou sans enfant, à Bergerac

• **CHRS « Maison des 2 Rives » :** 20 places pour femmes avec ou sans enfant
2 place Stalingrad
33100 Bordeaux

• **CHU « Accueil d'urgence des 2 Rives » :** 40 places pour femmes avec ou sans enfant
58 rue Pierre Trébod
33300 Bordeaux

RÉSIDENCES SOCIALES

Maison relais : 25 places à Bergerac

Cité Germain Nouveau

La Cité Germain Nouveau est implantée dans les Bouches-du-Rhône (Marseille et Aix-en-Provence) et le Vaucluse (Avignon). Elle accompagne des publics en situation de fragilité sociale. Ciblée sur la stratégie du Logement d'abord, elle intègre une complémentarité dans l'intervention concertée de bénévoles et de salariés. En fin d'année, un dispositif d'accueil de familles réinstallées syriennes a été ouvert à Marseille.

Sortie au Palais du Roure organisée par le Service Mieux Vivre en Avignon

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

2018 a été une année de transition avec un bilan mitigé. Les dispositifs d'Avignon se sont bien ancrés dans le territoire, ce qui préfigure l'accompagnement social de demain avec des actions en faveur des personnes. Une équipe dynamique a travaillé sur la valorisation des compétences des publics pour faire émerger des solutions et sortir les personnes de situations difficiles.

La fréquentation de la halte de jour d'Aix-en-Provence s'accroît chaque année : +15% de personnes s'y rendent pour bénéficier des services et trouver un contact humain grâce en particulier au travail des bénévoles de la halte de jour (BHJ) qui interviennent dans ce lieu. La fragilité de son financement ne permet malheureusement pas de couvrir tous les besoins des personnes et un accompagnement satisfaisant.

À Marseille, la Cité a beaucoup de mal à trouver une place en qualité d'acteur social et sa fragilité financière est préoccupante. Le CAO de 42 places et le dispositif Rom ont été fermés au 31 décembre, faute de financements. Ces fermetures en cascade sont vécues difficilement tant par les ménages, les premiers impactés, que par les équipes qui ont l'impression d'une mission « inachevée ».

La Cité continue à s'inscrire dans des projets. En octobre, dans le cadre d'un programme européen, elle a accueilli à Marseille des familles syriennes réinstallées. En 12 mois, elle devra travailler l'insertion durable des familles reconnues réfugiées sur le territoire phocéen.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

La Cité participe à un projet expérimental multi-partenarial à Marseille sur la mise en place de mesures d'intermédiations locatives (IML) qui sera mené en 2019 : outil complémentaire d'accompagnement social pour accompagner les familles dans le logement. En 2019, la Cité devra trouver une stabilité organisationnelle, structurelle et surtout financière avec des perspectives concrètes pour envisager son avenir. En 2020, la maison relais d'Avignon ouvrira ses portes pour accueillir 25 personnes.

Christian Vives
Directeur
Sandrine Chiche
Directrice adjointe

44 cours Belsunce
13000 Marseille
Tél. : 04 88 22 89 26
secretariat.germain nouveau@acsc.asso.fr

ACCUEIL

Halte de jour (services de la vie quotidienne, domiciliation et accompagnement individuel et collectif) : 50 personnes à la rue
7 rue Joseph Diouloufet
13090 Aix-en-Provence

HÉBERGEMENT DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS

- **CAO « Via Massalia » :** 42 places en diffus (personnes isolées) à Marseille
- **Familles réinstallées syriennes (programme européen) :** 12 familles (60 personnes)

LOGEMENT

- **SAVL « Sorties de bidonvilles » :** 25 places d'hébergement en diffus (familles) à Marseille, Aix-en-Provence, Luynes et Gardanne
- **SAVL « Alisé » :** 33 places (femmes isolées ou avec enfant, hommes isolés, couples, familles) ; 20 mesures ASELL généralistes ; 16 mesures ASC
7 rue Francis Davso
13000 Marseille
Tél. : 04 91 59 81 30

SERVICE MIEUX VIVRE EN AVIGNON (SMVA)

49 ter rue du portail Magnanen
84000 Avignon
Tél. : 04 90 82 16 01

- **EAVS (Équipe d'accompagnement à la vie sociale) :** 30 mesures d'accompagnement
- **HADI « Lou Camin » (Habitat alternatif droits incomplets) :** 25 places en hébergement diffus (hommes et femmes)
- **Maison relais :** 12 places (hommes et femmes isolés)
Résidence Fontanille
84410 Montfavet

Cité La Madeleine

Créativité, écoute, qualité et adaptabilité animent les professionnels de la Cité au service de plus de 1 000 personnes en 2018. Tant auprès de demandeurs d'asile, de personnes isolées ou en famille que dans le secteur de la petite enfance, la Cité évolue pour s'adapter aux besoins des personnes en situation de précarité, dans des modes de travail pluridisciplinaires et en partenariat, privilégiant la coopération avec chaque personne accueillie.

Journée de la Cité, stand des appartements d'urgence Familles « Plurielles », juin 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

Extension du CAO « Via Tolosa », pérennisation du dispositif Plurielles, réactivité aux appels à projets, création du comité des fêtes de la Cité à Toulouse et d'un conseil des accueillis à la halte de nuit… l'occasion de réfléchir ensemble aux violences, en particulier faites aux femmes.

Questionnements sur l'accès au logement des réfugiés et la prise en compte par les bailleurs de leurs demandes dans des secteurs urbains tendus, sur la mobilité des personnes accueillies, en particulier à Toulouse, où le CIAT a contribué aux transports gratuits pour les demandeurs d'asile.

Des actions pour favoriser la participation des personnes accueillies nous ont réunis lors de tables rondes sur le Logement d'abord et le développement durable. L'implication de résidents et d'une élue de l'Assemblée des Cités aux d'instances associatives, des moments forts d'échanges.

Confronté par les résidents à des refus de soins verbalisés, éclairés et conscientisés, l'équipe sociale des Maisons relais (65) est amenée à repenser ses pratiques professionnelles.

Participation du CAO/CADA « Via Tolosa » à la Journée mondiale des réfugiés, et récupération de vélos pour faciliter les déplacements. Sans compter l'organisation du repas du monde et des petits déjeuners, autre forme de conseil de la vie sociale avec traduction simultanée pour mieux gérer l'attente administrative.

Au printemps, la crèche « Dansons les capucines » a ouvert et contribue avec « Les Trois p'tits chaudrons » à travailler le lien de confiance et à favoriser l'insertion des parents en adaptant l'accueil de l'enfant : en 2018, 118 enfants ont été accueillis ; 25% des parents ont pu accéder à un emploi ou à une formation qualifiante.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

La Cité travaille à toutes les formes de mise en activité, à l'évolution des pratiques axée sur l'accompagnement à se loger, et la mise en place de partenariats afin de mieux répondre aux besoins des personnes accompagnées autour de la prise en compte des traumatismes. Il s'agira encore de favoriser les liens, au plus près de son environnement et de toujours construire ensemble.

Anne Barreda
Directrice

14 rue Vélane
31000 Toulouse
Tél. : 05 34 25 87 42
citelamadeleine@acsc.asso.fr

HAUTE-GARONNE ET MÉTROPOLE TOULOUSAINE (31)

ACCUEIL ALTERNATIF

- **Halte de nuit « Un toit sur la rue » :** 25 places pour le CIAT Toulouse
- **« Le Havre Toulousain » :** 3 places pour auteurs de violences conjugales

HÉBERGEMENT

- **CHS « Gîte Vélane » :** 43 places (femmes)
- **« Ellices » :** 22 places en diffus (femmes)
- **« Ruelles » :** 10 places (femmes)
- **« Plurielles » :** 78 places en diffus (familles)

HÉBERGEMENT DEMANDEURS D'ASILE

CAO et CADA « Via Tolosa 31 » : 92 et 60 places

LOGEMENT ADAPTÉ

- **Maison relais & résidence sociale « Peyrolières » :** 15 et 28 places
- **Maison relais « Belfort » :** 13 places
- **Résidence accueil « Ô Mon Païs » :** 20 places
- **ALT Toulouse :** 20 places

PETITE ENFANCE/ PARENTALITÉ

- **Crèche « Les Trois p'tits chaudrons » et Espace MoZaïque :** 25 berceaux
- **Crèche « Dansons les capucines » :** 35 berceaux

HAUTES-PYRÉNÉES (65)

HÉBERGEMENT

- **CHS + AVDL :** 23 places (hommes isolés et couples)
- **AHU :** 20 places (familles)

LOGEMENT ADAPTÉ

- **Maison relais « Saint Henri Sainte Nathalie » :** 16 places
- **Maison relais « Tor d'Aïga » :** 18 places

Cité Atelier d'Aubervilliers

Créé en 1957 au sein de l'association « Entraide aux handicapés physiques par le travail » (EHPT), l'Atelier d'Aubervilliers est un des premiers *ateliers protégés* de France. Il répond à la volonté de ses fondateurs de développer un lieu de réintégration de la vie sociale pour des personnes en situation de handicap. L'Atelier d'Aubervilliers a été rattaché à l'ACSC en 1995 et est devenu une entreprise adaptée en 2005.

Perspective des nouveaux locaux

FAITS MARQUANTS 2018 ET ENJEUX 2019

Depuis 20 ans, l'Atelier d'Aubervilliers a acquis une culture commerciale solide et la reconnaissance de son professionnalisme dans le secteur du luxe, ce qui l'a conduit à entamer des négociations avec un client prestigieux pour intégrer son service après-vente de réparation de bijoux pour l'ensemble de sa gamme. Les formations ont été réalisées en 2018. Le démarrage est prévu en avril 2019.

Déclaré depuis 2015 à l'agence nationale de sécurité des médicaments et produits de santé (ANSM), l'Atelier applique les bonnes pratiques de fabrication (BPF) de la Norme ISO 22716. Cette année encore la visite a été validée positivement.

• Le projet d'extension de l'Atelier : les agents de production participent à l'évolution du projet (passage en CHSCT en mars). Ils ont été sollicités, par le biais du Comité action vie sociale, pour donner leur avis sur le projet d'agrandissement et de restructuration. Ils seront associés à l'étude de l'ergonomie des postes de travail, à l'équipement des locaux, à la finalisation de l'aménagement. En août, les travaux ont commencé. Ils prévoient la création de nouvelles surfaces confortant le développement des activités environnementales externes, renforçant la capacité de production interne en atelier et leur sécurisation, dotant l'entreprise d'un local de réunion et de formation satisfaisant, permettant aussi de développer son ouverture sur l'extérieur. 4 postes seront créés en 4 ans, soit + 8% de postes de production. Le 30 octobre, la pose de la première pierre a eu lieu autour d'un petit-déjeuner réunissant salariés, élus locaux, architecte et acteurs de Plaine Commune. L'accès aux nouveaux locaux est prévu en mai 2019.

• La vie à l'Atelier : comme tous les ans, l'Atelier a organisé des moments de partage et de convivialité pour fédérer les équipes et leur permettre de souffler entre les urgences de production. En janvier, les salariés, partenaires et « nouveaux retraités » de l'Atelier étaient invités pour la galette des Rois. Le 21 juin, nous avons fêté « la musique » sur le thème des îles. Ce fut un bon moment d'évasion autour d'un buffet exotique. Le 21 décembre, nous avons eu le plaisir de recevoir le président, les vice-présidents, le directeur général, des clients à l'occasion de notre traditionnel repas de Noël.

• La Semaine du handicap : nous avons participé en novembre à la Semaine du handicap en valorisant le savoir-être et le savoir-faire de nos salariés. Deux agents de production accompagnés d'un chef d'équipe se sont rendus au siège de l'entreprise Sisley. Ils ont rencontré M. d'Ornano, PDG du Groupe, et ont pu répondre aux questions des professionnels, très intéressés par le sujet du travail adapté.

Nous remercions les partenaires qui nous accompagnent financièrement :

CCAH | AG2R LA MONDIALE | IRCEM GROUPE

Lylia Belhadrouf
Directrice

129 rue Charles Tillon
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 43 52 68 70
www.atelier-aubervilliers.fr

TRAVAIL ADAPTÉ

Entreprise adaptée : 50 postes pour des personnes en situation de handicap

Activités : sous-traitance en façonnage de supports publicitaires et conditionnement de cosmétiques, activités environnementales

Atelier d'Aubervilliers

Cité Les Fourneaux de Marthe et Matthieu

Créé fin 1991, l'ESAT propose une insertion sociale et professionnelle à des personnes souffrant de troubles psychiques stabilisés. Il a une activité unique de traiteur et ses clients sont essentiellement des entreprises. Les travailleurs sont encadrés par des moniteurs d'atelier cuisiniers ou pâtissiers, parties prenantes du projet individualisé de chacun en lien avec la psychologue et la chargée d'insertion.

Les cuisines du traiteur

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

Nous avons accueilli 78 travailleurs. 12 ont été admis en 2018 et 3 d'entre eux ont démissionné dans l'année, dont 1 après 2 semaines. 8 travailleurs ont quitté l'ESAT : 1 départ en retraite après 16 ans passés aux Fourneaux ; 1 travailleur a trouvé du travail en entreprise ; 6 travailleurs ont démissionné sans autre activité.

3 personnes ont été détachées plusieurs mois en entreprise (à la cuisine centrale de Suresnes et en restaurants d'entreprise Arpège) dont 1 devrait aboutir à une embauche en CDI. 4 travailleurs ont effectué des stages en restauration traditionnelle ou d'entreprise, ou en boulangerie. Une formation « Gestes et postures » a été proposée à une dizaine de travailleurs et les représentants du CVS ont été formés sur leur rôle au sein de cette instance.

2018 a vu de nombreux changements de personnel susceptibles de générer une instabilité au niveau des travailleurs. Une évolution positive a été le recrutement d'un volontaire en service civique en septembre (mission de 9 mois sur la mise en place d'un soutien en maths et français pour les travailleurs).

Le *Duoday* à l'attention des travailleurs d'ESAT a vu le jour en 2018 et 4 travailleurs ont pu partager le quotidien d'une entreprise. Dans le cadre du *Citizen day,* nous avons accueilli 10 salariés de L'Oréal. Notre exposition photos « Fous de Gourmandise » a été accueillie 1 mois à la mairie de la Garenne Colombes et 10 jours au siège d'Arte.

La sortie annuelle nous a menés à Dieppe conformément au choix de la majorité des travailleurs qui apprécient de passer une journée au bord de la mer.

2018 a été une bonne année au niveau commercial (2,5 millions d'euros bruts de chiffre d'affaires, soit une augmentation de 9,75%). Nous devons cependant essayer de lisser la production afin d'éviter les pics générateurs de stress pour les travailleurs et l'équipe d'encadrement. C'est dans cette optique que nous avons cherché des activités récurrentes comme la livraison quotidienne de repas à un CRP. Et nous avons initié un nouveau type de prestation avec la start-up Dokigood qui vend des plats cuisinés à des particuliers. Nous cuisinons et conditionnons ces plats. Cette production a commencé en septembre et est en constante augmentation.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

L'ARS a programmé la signature d'un CPOM commun avec la Cité Jacques Descamps en 2020 (préparé et négocié en 2019). Nous prévoyons de terminer en juin 2019 notre 2e évaluation interne (engagée en octobre 2018). Cette évaluation est ouverte à la participation des travailleurs handicapés, des familles et de nos partenaires intéressés. Nous avons des travaux à prévoir du fait du vieillissement des locaux (10 ans d'exploitation) pour rester en phase avec les exigences de notre agrément sanitaire européen. Nous verrons les effets de la réorganisation de notre service commercial dans un contexte sociétal agité, ce qui aura un impact sur notre activité de production.

Véronique Claude
Directrice

101-103 rue Henri Dunant 92700 Colombes
Tél. : 01 46 97 04 09 - www.esatfmm.com
lesfourneaux@acsc.asso.fr (commercial)
veronique.claude@acsc.asso.fr (direction)

TRAVAIL ADAPTÉ

Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) accueillant des personnes souffrant de troubles psychiques, agréé pour 52 ETP (Équivalent temps plein), soit environ 70 travailleurs à temps partiel.
Activité : traiteur

LES FOURNEAUX DE MARTHE ET MATTHIEU

Cité Jacques Descamps

La Cité Jacques Descamps est un foyer d'accueil médicalisé (FAM) créé en 2008 qui accueille des adultes souffrant de troubles du spectre de l'autisme, en internat, accueil de jour et accueil temporaire. Son équipe s'attache au respect des individualités dans un cadre privilégié avec un parc de deux hectares, à partir duquel s'organise la vie sociale, éducative et culturelle de ses usagers.

Le foyer de Bagneux

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

2018 a été riche d'évènements et d'ouverture « vers » les autres et « aux autres ». L'année a débuté avec la deuxième évaluation interne, travail collaboratif associant professionnels et familles dans le cadre d'une démarche associative intégrant la dimension d'utilité sociale.

Concernant l'accueil des résidents, une réflexion spécifique a été menée pour une meilleure prise en charge des externes. La Cité a redéployé ses moyens humains et matériels pour répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies et créer une unité externe, dans un lieu dédié et adapté, un temps d'accueil et une prise en charge médico-éducative spécifique.

L'unité volante de professionnels des « Peupliers » créée fin 2017 a prouvé son efficacité (chute du recours à l'intérim, renfort sur les unités de vie de personnel qualifié connaissant les résidents, remplacements lors d'absences inopinées).

Le 4 octobre, la Cité a accueilli la Journée des Cités du Handicap de l'ACSC, nourrie de témoignages des Cités, usagers, familles, administrateurs et professionnels, et d'échanges sur les projets ou orientations des établissements vers plus d'inclusion. Le 30 novembre, la Cité a fêté ses 10 ans : les résidents du foyer ont eu grand plaisir à accueillir plus de 100 invités et à faire connaître leur lieu de vie, entourés des professionnels de l'établissement et de l'ACSC, ainsi que de leurs familles.

Au niveau partenariat, il faut noter le travail en collaboration étroite avec l'URIOPSS et l'UNIOPPS, notamment.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

La Cité a répondu en octobre à un appel à projets mené par la CNSA « Handicap et perte d'autonomie : innovation sociale par le design ». Le projet soumis était basé sur l'amélioration de la communication entre résidents/familles/professionnels afin de garantir le pouvoir d'agir des résidents : leur permettre de choisir leur mode de communication en interaction avec leurs besoins, minimiser l'intervention des professionnels pour développer leur autonomisation. Notre projet a été sélectionné en décembre et 2019 verra sa concrétisation.

Les orientations des politiques publiques, celles du projet associatif de l'ACSC, le projet de la Cité, nous invitent à penser en termes de parcours de vie des personnes accueillies en favorisant l'autonomie de certains, en passant de l'intégration à l'inclusion, et en s'autorisant à projeter la Cité de demain différemment (formes d'habitat plus proches du logement autonome, renforcement de la participation des résidents à l'extérieur de l'établissement), sans obérer pour autant l'existant.

Il est indispensable d'anticiper le vieillissement des résidents par l'adaptation des conditions d'accueil et d'accompagnement. Cette mise en œuvre passera par une évolution de notre immobilier. Nous y travaillons en collaboration avec notre bailleur, la régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et nos financeurs.

Carole Godin
Directrice

6 rue Pablo Neruda
92220 Bagneux
Tél. : 01 41 17 48 70
jdescamps.secretariat@acsc.asso.fr

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT MÉDICALISÉ

Foyer d'accueil médicalisé pour adultes souffrant de troubles du spectre de l'autisme : 47 places mixtes (40 places en internat, 6 places en externat et 1 place d'accueil temporaire)

Cité Domaine de Pescheray

Le Domaine de Pescheray a été créé en 1967 (EHPT) et a intégré l'ACSC en 1995. Cette Cité comprend un ESAT et une section annexe d'ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) qui emploient 72 travailleurs en situation de handicap (66 places), un foyer d'hébergement de 17 places, un service accompagnement à la vie sociale de 32 places et un foyer d'hébergement semi-autonome de 12 places.

L'équipe de soigneurs du zoo, juillet 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

2018 a été intense. Des mouvements de salariés en lien avec la réalisation de projets professionnels et/ou personnels ont donné lieu à de nombreux remplacements. L'année a également été marquée par l'arrivée de nouveaux logiciels nécessitant une familiarisation des professionnels (MS Qualité pour évaluation interne, DUERP, évènements indésirables ; Cegid pour comptabilité, paies ; Via Trajectoire par le département pour organiser le parcours des usagers, suivi dossier unique). Le secteur hébergement a élaboré son plan pluri annuel d'investissement et de financement (PPIF) pour 2019-2023. La Cité a mis en place fin 2018 des séances d'analyse des pratiques pour les professionnels et l'équipe des cadres. Les salariés et usagers élus du CVS ont organisé les élections du président et de leurs nouveaux représentants. Les équipes ont à se consacrer, par ailleurs, à l'évaluation interne jusqu'en 2019.

Notre responsable de parc a obtenu les certificats de capacité définitifs des espèces demandées, assurant une sécurité et une gestion du zoo de qualité et permettant de développer le parc pour les visiteurs. Pour les travaux, un partenariat a été engagé avec un chantier d'insertion permettant de modérer les coûts et de participer à la réinsertion de personnes en difficulté. La Cité a terminé les travaux de conservation du patrimoine engagés en 2016 avec l'aide de mécénats (chapelle, fabrique) et les a inaugurés le 23 novembre.

Avec l'évolution du public en ESAT, nous avons dû réorienter un travailleur des espaces verts en foyer de vie et permis à 2 autres d'être embauchés en CDI en milieu ordinaire (parc animalier, collectivité territoriale). Grâce à un partenariat avec une auto-école et aux services d'accompagnement à domicile, 6 travailleurs ont obtenu le permis de conduire. La Cité a poursuivi son partenariat avec la MSA pour proposer des formations gratuites aux travailleurs (affûtage d'outils espaces verts, montage/démontage d'un échafaudage, conduite de tracteurs…). Une équipe féminine du restaurant nous a représentés au concours de cuisine Solidel, organisé par un ESAT du Cantal, et a obtenu la 3e place.

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

Maintenir la production et l'équilibre financier, ainsi que le développement des ateliers suite à l'arrêt du maraîchage, en lien avec l'évolution du public accueilli (troubles psychiques, addictions…). Avec le PPIF, des travaux importants seront lancés pour améliorer les conditions de travail des usagers et salariés (vestiaires du restaurant, cuisine animalière, travaux d'assainissement du site). Les travaux de rénovation et modernisation du zoo vont se poursuivre et relancer l'attractivité du parc. La Cité restera engagée dans l'inclusion des personnes en situation de handicap (continuité des stages, mises à disposition en entreprises, participation aux *Duodays*) et préparera le passage en CPOM prévu en 2021.

Karine Challange
Directrice

Domaine de Pescheray
72370 Le Breil-sur-Mérize
Tél. : 02 43 89 83 62
www.pescheray.com

TRAVAIL ADAPTÉ

Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) : 66 places

Activités : tourisme dans le domaine zoologique, restaurant, entretiens des espaces verts et atelier forêt

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Foyer hébergement : 17 places

ACCUEIL DE JOUR

SAESAT : 8 places

ACCOMPAGNEMENT AU DOMICILE

- **SAVS :** 32 places
- **FHSA :** 12 places

Cité Jean Rodhain

Créée en 1975 et située près de Bourges (18), la Cité Jean Rodhain est un foyer occupationnel qui accueille des personnes en situation de déficience mentale. La structure d'internat compte 41 places d'accueil permanent et 1 temporaire. 16 personnes sont accueillies en journée au sein d'ateliers. 40 salariés se relaient en continu pour assurer l'accompagnement de tous, dans une ambiance chaleureuse favorisant l'épanouissement et l'expression de chacun.

Nouveaux locaux du foyer en service depuis avril 2018

FAITS MARQUANTS ET BILAN 2018

L'année 2018 a été une année de changement avec le déménagement en avril de l'ensemble de l'activité dans des nouveaux locaux adaptés, répondant aux critères actuels d'accueil. Chaque résident bénéficie d'une chambre individuelle avec une salle d'eau qu'il a pu meubler et décorer selon ses goûts (choix des couleurs des murs et du mobilier) avant de déménager ses affaires personnelles. En fin d'année, les télévisions ont été installées : Noël avant l'heure ! La remise des clés des chambres a aussi été un moment intense pour tous. Les locaux communs sont vastes avec plusieurs salles d'activités : multimédia, travaux manuels. Les lieux sont fonctionnels, les professionnels ont maintenant un meilleur accès aux outils facilitant le travail quotidien : réseau informatique et téléphonique.

Toute l'année, les professionnels se sont investis afin de préparer le déménagement, d'accompagner les résidents et de rendre les lieux chaleureux. Lors de l'inauguration le 26 juin 2018, les résidents ont exprimé à l'unanimité le souhait de rester dans la nouvelle maison ! En novembre, La Cité a accueilli le séminaire annuel des directeurs et administrateurs de l'ACSC.

2018, c'est aussi une augmentation de deux places de l'externat et la création d'un poste d'animation, afin de répondre aux demandes et en lien avec les évolutions sur la continuité des parcours et la réponse accompagnée pour tous. Dans ce cadre, la Cité s'est inscrite dans les travaux engagés dans le département du Cher afin de répondre aux besoins non pourvus. Toute l'année, les activités ont été maintenues pour les résidents : 6 séjours vacances, de nombreuses sorties, des rencontres sportives en plus des activités régulières chaque semaine. Il y a toujours beaucoup d'animation !

ENJEUX ET PERSPECTIVES 2019

2019 sera plus calme avec la finalisation de l'installation et des aménagements (ajustement de l'organisation, achat des derniers équipements). La démarche d'évaluation interne, s'achèvera en début d'année suivie de la mise en œuvre des axes d'amélioration définis. De nouveaux projets émergent afin de réhabiliter les locaux laissés vacants, mais aussi de développer de nouveau modes d'habitat inclusif en lien avec les travaux engagés par la MDPH sur le territoire.

Annabel Challas-Paillot
Directrice

94 rue du Colombier
18230 Saint-Doulchard
Tél. : 02 48 24 17 18
chantal.testard@acsc.asso.fr

ACCUEIL ET HÉBERGEMENT

Foyer occupationnel pour des personnes déficientes mentales :

- 41 places d'accueil permanent et 1 place d'accueil temporaire en internat
- 16 places et 1 place d'accueil temporaire en externat

Nous remercions cordialement l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs engagés à nos côtés dans l'accompagnement des personnes fragilisées, ainsi que les mécènes et les soutiens financiers de notre rapport d'activité 2018 qui ont généreusement contribué à nos actions.

Nos partenaires

Nos mécènes

Les soutiens financiers du rapport d'activité 2018

Les autorités de tarification et partenaires institutionnels

LES MAIRIES
Aix-en-Provence, Arnouville, Bougival, Cazères, Chatou, Colombes, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay, Les Loges-en-Josas, Livry-sur-Seine, Lourdes, Mantes-la-Jolie, Marseille, Maurepas, Paris, Saint-Doulchard, Saint-Nom-la-Bretèche, Saint-Pierre-Montlimart, Toulouse, Versailles, Villeneuve-Tolosane, Viroflay

LES BAILLEURS
CDC Habitat, Colomiers Habitat, Hénéo, Immobilière 3F, Nexity Non Profit, OPH 92, OPH du Cher, Patrimoine SA, Polylogis, Solidarité Habitat, Toit et Joie, Toulouse Métropole Habitat, Trois Moulins Habitat

AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
Allocations familiales (CAF), L'Assurance Maladie (CPAM), Caisse des dépôts, Centres médico-psychologiques (CMP), CRAMIF, FAFSEA, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Ministère de la justice, Pôle emploi, Solibail

L'ÉTAT ET LES TERRITOIRES
Direction générale de la cohésion sociale

La direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
DRIHL Île-de-France, DRIHL UT 75, DRIHL UT 77, DRIHL UT 78, DRIHL UT 91, DRIHL UT 92, DRIHL UT 93, DRIHL UT 95

Les directions départementales et régionales de la cohésion sociale
DDCS des Bouches-du-Rhône, DDCS de Gironde, DDCS de Haute-Garonne, DDCS du Maine-et-Loire, DDCS de la Sarthe, DDSCS du Vaucluse, DDCSPP du Cher, DDCSPP de la Dordogne, DDCSPP des Hautes-Pyrénées, DRJSCS Centre-Val de Loire (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)

Les directions du travail
DIRECCTE 92, DIRECCTE 93

Les agences régionales de santé
ARS Centre-Val de Loire, ARS Hauts-de-Seine, ARS Île-de-France, ARS Pays de la Loire, ARS Provence-Alpes Côte d'Azur

Les conseils régionaux
Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire, Île-de-France, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les conseils départementaux
Bouches-du-Rhône (13), Cher (18), Dordogne (24), Haute-Garonne (31), Gironde (33), Maine-et-Loire (49), Hautes-Pyrénées (65), Sarthe (72), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Vaucluse (84), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)

Autres
Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI) – Union européenne

Atelier d'Aubervilliers

Conditionnement de luxe

Une entreprise **innovante** et dynamique... jeune de 60 ans !

129, rue Charles Tillon
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 43 52 68 70
www.atelier-aubervilliers.fr

Zoo Domaine de PESCHERAY

Intensément **nature !**

À 15 min. du Mans
72370 Le-Breil-sur-Mérize
Tél. : 02 43 89 86 04
www.pescheray.com

ACSC FORMATION

Dédié aux professionnels du secteur social, du médico-social, et aux travailleurs en ESAT et EA

VeriSelect – Certification de services

Route de Jallais - La Jubaudière
49510 Beaupréau-en-Mauges
Tél. : 02 41 63 10 31
acsc.formation@acsc.asso.fr
www.acscformation.com

LES FOURNEAUX DE MARTHE ET MATTHIEU

Traiteur, Délicieusement bon !

Qualité, professionnalisme, saveurs originales

ESAT Traiteur

101/103, rue Henri Dunant
92700 Colombes
Tél. : 01 46 97 04 09
www.esatfmm.com

La résidence sociale Astrée et la résidence Élina pour étudiants proposent des logements à loyer modéré.

RÉSIDENCE ASTRÉE — RÉSIDENCE ÉLINA

5-11, rue du Chevalier de la Barre
92170 Vanves – Tél. : 06 83 99 05 49
www.acsc-astree.fr – www.acsc-elina.fr

LE ROSIER ROUGE

Maison d'accueil hospitalière

Hébergement des familles de personnes hospitalisées et des personnes suivies en soins ambulatoires.

16, av. du Gal de Gaulle
92170 Vanves
Tél. : 01 41 33 30 30
sejour@rosier-rouge.org
www.rosier-rouge.org

Association des Cités du Secours Catholique

www.acsc.asso.fr

associationdescites
Association des Cités du Secours Catholique

Siège social :

72, rue Orfila 75020 Paris
Tél. : 01 58 70 09 20
secretariat@acsc.asso.fr

CITÉS
DU SECOURS CATHOLIQUE
RÉSEAU CARITAS FRANCE

Ensemble pour construire demain